MORALE EN ACTION

MOUVEMENT

DE

PROPAGANDE INTELLECTUELLE

EN ALSACE

PAR

JEAN MACÉ

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES
DU HAUT-RHIN

La question importante est celle-ci : Comment les citoyens peuvent-ils en nombre aussi grand que possible être rendus des êtres pensants?

SILJESTROEM.

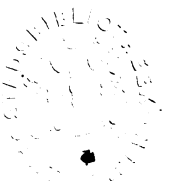

PARIS

J. HETZEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

18, RUE JACOB, 18

—

1865

Digitized by Google

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE

EN FRANCE.

(*Revue d'Alsace*, janvier 1862).

Si vous causez de son pays avec un Allemand qui soit en veine de confiance, il vous dira volontiers qu'une chose manque à l'Allemagne, c'est un Paris. Et beaucoup de Français, s'ils descendaient au fond de leur pensée secrète, vous confesseraient qu'il y a quelque chose de trop en France, c'est Paris.

Depuis les Girondins, il s'est fait bien des plaintes contre Paris.

« Paris mange la France, et la tyrannise. Il tire à lui toutes les forces vives du pays, et dicte ses volontés à la province soumise, qui ne peut que courber la tête quand il a parlé, et reconnaître humblement, après coup, les gouvernements qu'il improvise à ses heures de caprice. »

C'est là ce que l'on entend tous les jours, et par une raison bien simple, c'est que c'est vrai.

Digitized by Google

Il est facile de concevoir qu'un pareil état de choses pèse lourdement aux vieilles cités, qui ont été autrefois des centres, et qui ne sont plus que des points perdus dans la circonférence. L'Alsace entre toutes les anciennes provinces, l'Alsace arrivée l'une des dernières, et qui se sent encore un pays à part, derrière ses montagnes, l'Alsace est tourmentée peut-être plus que toute autre par ce besoin de décentralisation, qui fait en ce moment son tour de France; besoin légitime, qui doit finir par trouver satisfaction, mais qui ne me paraît pas sur le bon chemin, quand il se traduit par des jalousies et des récriminations contre Paris.

Je voudrais essayer d'indiquer une autre voie, plus large et plus féconde.

Il n'est question, c'est entendu, que de la décentralisation intellectuelle, l'autre n'étant pas ici de notre compétence; mais la première suffirait déjà, en attendant mieux, et si elle était une fois réalisée; le reste suivrait de lui-même, comme une conséquence obligée.

Dans l'état actuel des choses, prêcher des croisades contre Paris, c'est tout simplement conspirer contre la vie nationale, je parle de la vie de l'intelligence, puisqu'elle s'est concentrée là, et qu'on l'attaque dans sa place de refuge, c'est positivement le mot. L'Allemagne aurait demain son Paris que Dresde, Munich, Stuttgart, Heidelberg et tant d'autres villes, grandes et petites, resteraient encore des centres intellectuels, vivant de leur vie propre, et faisant rayonner autour d'eux leur pensée. Pourquoi? C'est qu'il y a là des hommes qui savent et qui pensent, qui parlent

Digitized by Google

et qui écrivent, qui sont groupés autour d'institutions sérieuses, et qui par les associations, par les livres, par les journaux, sont en rapports continuels entre eux, d'un bout de l'Allemagne à l'autre. On ne centralise pas l'intelligence quand elle trouve à vivre partout. Que demain Paris cesse d'être ce qu'il est, que restera-t-il à la France pour tenir son rang dans le monde? Où se réfugieront les intelligences pressées de vivre et de grandir, et d'arriver aux places d'honneur qu'on peut conquérir par le travail et le talent?

La province se plaint que tous ses hommes de mérite s'envolent vers Paris, sitôt qu'ils sentent les ailes leur pousser. Se demande-t-elle bien pourquoi? Quelqu'un a-t-il jamais rencontré des racoleurs envoyés par les Parisiens pour aller faire à travers les départements des razzias de leurs grands hommes? Hélas! s'ils osaient, les pauvres Parisiens, ils s'entoureraient plutôt d'un cordon sanitaire pour empêcher les autres d'entrer. Ils s'étouffent tous là dedans. Beaucoup y meurent de faim, et foulent triomphalement l'asphalte des boulevards d'un pied qui n'est pas toujours complétement chaussé. Ils ne veulent pourtant s'en aller à aucun prix; et après quelques années de cette vie de misères, où le pain de chaque jour est un problème sans cesse renaissant, c'est pour eux le chemin de l'exil que celui qui les ramène devant la nappe toujours mise dans la maison qui les a vus naître. Que voulez-vous? l'homme ne vit pas seulement de pain.

Donc, ce n'est pas Paris qui est coupable de ces désertions dont la province se dit victime. Il n'appelle personne, et son hospitalité le plus souvent n'a rien

Digitized by Google

d'engageant. Il serait même facile, bien loin d'être dépeuplé par lui, de lui enlever une bonne partie de ce personnel qui l'encombre, qu'on a l'air de lui envier, et dont on serait bien embarrassé présentement, s'il vous prenait au mot. Il suffirait de ne pas lui laisser le monopole de la vie intellectuelle.

On a beau dire, les éléments ne manquent nulle part. Ce sont les plus ardents qui vont à Paris, ce ne sont pas toujours les plus forts. Seulement ceux qui partent sont entraînés là-bas dans le tourbillon de l'activité générale, et ceux qui restent s'endorment la plupart du temps, faute d'occasion. Là est tout le secret de la prépondérance exorbitante de Paris, et si l'on veut la faire cesser, c'est là qu'il faut aller la combattre.

« Réveillez-vous, belle endormie, pourrait-on dire à la province ; parlez, agissez. Cela vous déplaît que la poste vous apporte vos opinions toutes faites. Eh bien ! faites-les vous-même, et renvoyez-les au besoin au maître d'école dont vous êtes lasse. Il faudra bien qu'il vous écoute quand vous aurez raison. »

Que la province s'affirme, et qu'elle imprime, si elle veut être lue à son tour, après avoir tant lu. Qu'elle se donne des organes à elle, ou mieux, qu'elle prenne plus au sérieux ceux qu'elle a déjà, et qu'elle les rende importants par un concours énergique et réfléchi. Qu'elle fasse aussi ses livres, et ses brochures, puisque la mode y est. Il est vrai que les auteurs n'y trouvent pas actuellement d'éditeurs, vu que des éditeurs n'y trouveraient pas d'acheteurs ; et c'est un cercle vicieux dans lequel on pourrait tourner longtemps si l'on ne prend le parti de le briser par

Digitized by Google

un commencement. Mais il faut bien se persuader que c'est seulement ainsi qu'on rétablira l'équilibre, que c'est en agissant résolûment sur le centre, et non en s'isolant de lui dans une hostilité jalouse dont il ne s'inquiétera jamais, parce qu'elle est impuissante. Pour décentraliser, en un mot, bien loin de restreindre les rapports avec le centre, il faut les multiplier au contraire, en les rendant actifs, de passifs qu'ils ont été jusqu'à présent. Paris restera toujours, — à quoi bon se le dissimuler? — le grand marché intellectuel du pays; mais il n'y a pas que des acheteurs qui aillent à un marché, il y a aussi des vendeurs. Seulement pour vendre, il faut avoir produit.

L'Alsace a sa part d'action toute tracée dans cette campagne de la province non pas contre Paris, mais sur Paris. Française par le cœur, Allemande par le reste, elle est le trait d'union indiqué entre ces deux grandes races, qui marchent aux premiers rangs de la civilisation moderne, et qui se regardent de travers par dessus leur fleuve, parce qu'elles ne se connaissent pas bien. C'est à l'Alsace, qui les voit de plus près, à faire connaître à la France les immenses progrès réalisés depuis trente ans de l'autre côté du Rhin, progrès qui nous laissent littéralement en arrière, pendant que nous continuons innocemment à nous croire les fils aînés du progrès, et que nous ferions bien d'étudier pour en tirer parti. Sur ce terrain elle peut parler avec autorité, et faire la leçon aux Parisiens, qui lui en seront reconnaissants. D'autre part sa parole fera également autorité, et plus que celle de Paris, sur ses anciens frères allemands, et il y a là aussi une cause à plaider dont elle peut, mieux

Digitized by Google

que les autres se faire l'avocat. Ils ont oublié ce qu'ils nous doivent, les ingrats, et sous le prétexte que nos révolutions ont l'air d'avorter, ils en profitent chez eux, sans nous en savoir gré. Ils se figurent à l'heure qu'il est, Dieu me pardonne, que nous sommes ici des espèces d'esclaves, marchant au son du tambour, et que nous pourrions devenir un jour les ennemis de leur liberté, nous, les pères de la liberté sur le continent. C'est aux plumes alsaciennes qu'il appartient de les détromper, et nulles ne sauraient le faire mieux qu'elles.

Et à ce sujet, il faut aborder carrément une question délicate, qui se dresse d'elle-même en avant de cette émancipation intellectuelle dont il s'agit pour la province.

« L'intelligence, dira-t-on, n'est pas libre en France; la presse est enchaînée, et à quoi bon se remuer pour ne pas avancer? »

C'est une objection de peureux, pour ne pas dire de paresseux. Il est convenu, c'est vrai, dans ce pays, et c'est le peuple lui-même qui l'a décidé par son vote, qu'on laissera le gouvernement tranquille, et qu'il aura le pouvoir de se débarrasser de toute opposition qui deviendrait inquiétante. Mais n'y a-t-il, bon Dieu! que le gouvernement dont on puisse s'occuper au monde? Ne reste-t-il pas un champ assez vaste à la pensée humaine, quand on aura cessé de taquiner M. le préfet? Je regrette moi-même, en ce moment, que les règlements actuels de la presse me forcent ici à côtoyer seulement cette face de la question, dont la pente glisse à la politique. Mais on peut respecter l'ordre établi, avec la sanction nationale,

Digitized by Google

dans son pays, sans se sentir esclave; et l'intelligence a trop de place au ciel, et sur la terre, pour qu'on puisse la dire enchaînée parce qu'il lui sera défendu de s'abattre sur le gouvernement. En fait de production intellectuelle, il reste encore, à côté de cela, une marge plus que suffisante aux esprits qui voudront travailler, et des sujets plus importants à traiter, on peut le dire hardiment, que les séances du Corps législatif. Pour ceux qui ont été eux-mêmes gouvernement, je sais qu'il est difficile de s'occuper d'autre chose, parce que l'important pour eux c'est de l'être encore une fois; mais il y a assez de gens en France qui n'ont pas passé par là, et l'on peut les appeler sans crainte à faire acte d'intelligence, même avec les lois qui nous régissent. Sans compter que même en descendant sur le terrain politique, et il touche à tout, j'en conviens, cet article même en est une preuve, je ne m'aperçois pas, à lire tout ce qui se publie, voire tout ce qui se dit en chaire depuis un an, que nous soyons tellement enchaînés, et je ne changerais pas volontiers ce régime-là pour celui de l'Inquisition.

Mais revenons au rôle international auquel l'Alsace semble prédestinée. Cet échange de relations intellectuelles entre deux pays qui ont tout à gagner à se mieux connaître mutuellement, a été commencé déjà courageusement, en grande partie par des Alsaciens, dans la *Revue germanique*. Mais ce sont des Alsaciens de Paris qui en ont pris l'initiative, parce qu'il n'y a d'initiative que là, et c'était à Strasbourg, pour bien faire, qu'il fallait fonder la *Revue germanique*. Là était sa véritable place. C'est de là qu'elle devait aller à Paris. Et cette œuvre collective ne prendra sa

Digitized by Google

valeur réelle que quand elle sera escortée de nombreux travaux individuels, témoignant de l'intérêt général qui devrait s'attacher en Alsace à la mission que ses fondateurs se sont donnée.

Ce n'est pas assez d'une *Revue*, ni même de deux, en y comprenant la *Revue d'Alsace*, pour le travail intellectuel d'une province; ce n'est pas avec cela qu'elle pourrait se vanter, si l'on veut parler décentralisation, d'avoir fourni son contingent au recrutement littéraire du pays. Nous sommes ici, entre Strasbourg et Bâle, dans le berceau même de l'imprimerie, et quand je pense qu'en Amérique, sur cette terre qui n'existait pas pour l'Europe quand Gutenberg a mis sous presse sa première Bible, quand je pense que là, les pionniers du désert ne fondent pas une bourgade, avec dix maisons en bois, sans que l'une d'elles ait son imprimerie, j'avoue que je suis un peu honteux pour l'Alsace du maigre hommage qu'elle rend dans la pratique à celui qui a sa statue en face la cathédrale de Strasbourg. Allez demander à Decker, le seul imprimeur de Colmar à moi connu, ce qui sort de ses presses en un an!

A Dieu ne plaise que je vienne prêcher ici la morale des *Précieuses Ridicules*, et dire avec Madelon :

« Je m'imagine que le plaisir est grand de se voir imprimer. »

Se voir imprimer, quand on n'avait rien à dire, c'est un sot plaisir. Mais il peut arriver qu'on ait quelque chose à dire, et cela doit arriver pour toutes les têtes qui pensent. Il faut alors mettre sa pensée dehors, si l'on veut qu'il en soit tenu compte; autre-

Digitized by Google

ment comment voulez-vous que le genre humain devine ce que vous avez pensé?

Encore une fois, je le répète, si la province veut être autre chose qu'un satellite de Paris, qu'elle s'affirme et qu'elle imprime. On n'y est pas dans des conditions plus défavorables qu'à Paris pour la production, il s'en faut : le calme d'esprit, la vue des arbres et les longs loisirs compensent, et au delà, cette excitation fébrile que l'autre donne au cerveau. Quand les maîtres veulent travailler amoureusement une idée, et qu'ils ont ce grand bonheur de pouvoir s'échapper, ils l'emportent au grand air, et vont se cacher dans un coin de cette province qui se croit stérile, quand on y a écrit, dans ce siècle-ci, plus des trois-quarts des chefs-d'œuvre de la littérature parisienne.

Ainsi donc, au lieu de crier à la décentralisation, et de la regarder venir, faites-la vous-mêmes: ce n'est pas le meilleur moyen, c'est le seul. Et n'attendez pas, pour commencer, qu'un décret vienne proclamer la liberté absolue de l'intelligence. Avant l'affranchissement par décret, n'y en a-t-il pas un autre dont vous seuls pouvez être les artisans?

Voyez les Allemands, puisque nous parlions d'eux tout à l'heure! Ils n'ont pas toujours eu cette liberté politique dont ils sont si fiers vis-à-vis de nous, maintenant que nous avons enrayé. Croyez-vous qu'ils se soient croisé les bras, et qu'ils n'aient rien dit, ne pouvant tout dire? Ils ont travaillé; ils ont produit. Dans l'art, dans la science, dans l'histoire, dans la philosophie ils ont fouillé toutes les grandes questions qui planent au dessus des coups d'épingle de la

Digitized by Google

politique. Ils ont fait descendre dans les couches inférieures de la population des flots de connaissances, qui feraient monter le rouge au front d'un Français, s'il voulait essayer la comparaison. Quand le jour est arrivé, voilà un peuple qui s'est trouvé prêt, qui avait la vie partout, et auquel il ne reste plus aujourd'hui qu'à la centraliser.

Nous autres, qui voulons décentraliser maintenant, revenons à leur commencement. Résignons-nous à ouvrir pour notre compte, chacun chez nous, le sillon qu'ils ont si laborieusement creusé, et rappelons la vie aux extrémités par le seul procédé qui soit décisif, en vivant. S'il en coûte trop à notre paresse, ayons au moins le bon esprit de nous taire. Il n'a pas le droit de réclamer contre son peu d'importance celui qui a écrit au-dessus de sa porte :

Ici l'on dort.

JEAN MACÉ.

Digitized by Google

I.

BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES[1].

(*Courrier du Bas-Rhin*, 25 avril 1862).

Le commencement indispensable de l'instruction du peuple, c'est de lui apprendre à lire, et la France aura fait un grand pas le jour où elle aura rejoint sur ce terrain des pays auxquels elle se croit bien supérieure, comme le Danemark par exemple, où sur 1000 habitants on en trouve 1 ne sachant pas lire. Mais à quoi servira au peuple de savoir lire s'il n'a rien à lire? Le complément de l'école primaire, c'est donc la Bibliothèque populaire. La première est la clef, mais l'autre est la maison. Avoir la clef sans la maison, on ne peut pas précisément appeler cela être logé.

Tendre la main aux ignorants afin de les élever à l'instruction, pour nous autres chrétiens qui sommes tenus de les regarder comme des frères devant Dieu, c'est un devoir religieux dans la plus stricte accep-

[1] L'*Organe des Bibliothèques populaires*, Revue trimestrielle publiée par L. BRETEGNIER, pasteur à Beutal, par l'Isle-sur-le-Doubs. Prix d'abonnement : 1 fr. 50 c.

Digitized by Google

tion du mot. La charité pour l'âme ne doit pas nous être moins sacrée que la charité pour le corps, et les âmes qui ne se sont pas éveillées à la vie, faute d'aliments, nous accusent aussi sévèrement là-haut que les corps qui meurent d'inanition.

Même en ramenant la question à des proportions purement humaines, c'est encore un devoir sacré.

Et d'abord, qu'on en accepte ou non le principe, la solidarité entre tous les membres d'une société est un fait qu'il n'est pas permis de nier. L'ignorance du voisin est un danger qu'on devrait conjurer, ne fût-ce que par égoïsme, comme on va au secours de sa maison quand elle brûle, car ses conséquences peuvent nous atteindre. Je crois inutile de les relever ici, ces conséquences fatales de l'ignorance, elles ne sont que trop connues. Les âmes dormantes et les eaux qui croupissent sont également du domaine de la salubrité publique.

Mais ce n'est pas ce devoir d'égoïsme qui mérite d'être nommé sacré. Il y en a un autre, il y a le devoir envers la patrie qu'il est devenu difficile de méconnaître en France depuis l'établissement du suffrage universel ; aussi bien tout le monde est-il d'accord sur ce point là. Le suffrage est à la fois un droit et une fonction. Le droit, qui prime tout, a reçu satisfaction le premier. Je ne sais pas si c'était dans l'ordre, mais c'est arrivé : tout est dit. Reste maintenant la fonction à laquelle il s'agit de pourvoir après coup, puisqu'on n'a pas eu le bon esprit de s'en occuper suffisamment d'avance, alors qu'on devait sentir approcher l'avénement du droit.

Ce n'est plus l'heure d'ouvrir une enquête *de com-*

Digitized by Google

modo et incommodo, la chose est faite. Se lamente qui voudra, il ne reste plus rien d'utile à faire, que d'élever au niveau de la fonction ceux auxquels on ne peut plus l'arracher. C'est une question de vie ou de mort pour la patrie, dont il faut s'occuper avant tout, et devant laquelle je ne vois rien qui ne pâlisse aujourd'hui. Et s'il faut dire ici le fond de ma pensée, je ne suis pas bien sûr que la fonction ait été si fort en souffrance jusqu'à présent, au point de vue de la patrie. Les choses étant ce qu'elles étaient, l'instinct du peuple l'a mieux servi peut-être que ne se le figurent beaucoup de ceux qui se croient plus forts que lui. Mais c'est triste pour un peuple d'en être réduit, pour se guider, à l'instinct. Il faut laisser aux animaux ce moteur aveugle et sourd, destructeur né de toute liberté. Ce qui doit diriger l'homme, s'il veut rester digne de son nom d'homme, c'est la libre intelligence, et ceux qui réclament à cette heure la liberté doivent bien se hâter de faire monter le peuple à l'intelligence. Nous ne pouvons plus être libres les uns sans les autres.

Je demande bien pardon à M. Bretegnier d'avoir laissé s'introduire, presque malgré moi, dans l'appréciation de son œuvre un ordre de considérations tout en dehors du but qu'il s'est posé. Le côté politique de la question des Bibliothèques populaires est grand sans doute, mais le côté religieux est plus grand encore, plus grand de toute la hauteur d'où la grande patrie plane sur la petite. Ce n'est pas ici un citoyen qui travaille pour son pays, c'est quelque chose de plus respectable encore, un pasteur qui pense à Dieu, et qui appelle à lui tous les hommes de bonne volonté.

Digitized by Google

Voici les premières lignes de cette publication sur laquelle nous appelons l'attention de toutes les âmes vraiment religieuses :

« Nous venons offrir notre concours à l'œuvre des « Bibliothèques populaires. Coopérer au développe- « ment de l'instruction parmi les masses, c'est tra- « vailler à une œuvre essentielle, à l'œuvre qui est à « la base de la réformation ; c'est mettre en œuvre un « instrument nécessaire à l'établissement du royaume « de Dieu. »

L'Alsace n'avait pas attendu cet appel pour entrer dans les voies de la charité intellectuelle. Elle peut se vanter à bon droit d'être une des contrées de la France où les classes intelligentes s'occupent avec le plus de zèle et de fruit de l'instruction des masses. Des bibliothèques populaires, dues à la généreuse initiative de simples particuliers, y existent déjà non-seulement dans les villes, mais aussi dans un certain nombre de villages. Pour en citer une seule, la Bibliothèque évangélique de Strasbourg a fourni à M. Bretegnier les éléments d'une notice très-intéressante, dont le début pourra donner à réfléchir aux gens de bien qui se croient impuissants là où ils ne s'appellent pas encore légion.

« Le 12 octobre 1838, cinq amis de l'Évangile se « réunirent à Strasbourg pour organiser une Biblio- « thèque instructive et moralisante à l'usage des classes « ouvrières. De la modeste salle d'une école primaire « on dut bientôt passer aux plus vastes salles du Gym- « nase protestant. Vingt ans après, le comité avait à « sa disposition 1900 volumes, 20 surveillants volon- « taires et plusieurs centaines de lecteurs. En 1858,

Digitized by Google

« la Bibliothèque ouvrière avait reçu 53,464 visites. »

C'est à tous ceux qui ont déjà mis la main à l'œuvre, ou qui seraient tentés de l'y mettre que s'adresse l'*Organe des Bibliothèques populaires*, et nous croyons que s'il a des chances de réussite, c'est surtout en Alsace, après le pays de Montbéliard toutefois, où l'impulsion est déjà donnée, et où une commission composée du pasteur Fallot, du docteur Muston et de M. C. Peugeot, s'occupe en ce moment de fonder à Audincourt une bibliothèque centrale pour alimenter les bibliothèques locales de toutes les paroisses de l'inspection ecclésiastique.

Voici en quelques mots le programme du nouveau journal :

« Le but que nous nous proposons dans cette mo-« deste Revue est de mettre en relation directe et cons-« tante tous les bibliothécaires ; d'offrir à tous le bé-« néfice de l'expérience de chacun, de transmettre les « bons conseils, de guider dans une bonne voie, de « prémunir contre de funestes écarts ou d'inutiles dé-« penses, de généraliser les ressources les plus effi-« caces, de faire connaître les moyens les plus expé-« ditifs, les dispositions les plus simples, les plus « économiques, les plus faciles à introduire ; *de pro-« voquer l'établissement de bibliothèques partout où il « y a école primaire, ou école du dimanche, ou union « chrétienne de jeunes gens.* »

C'est d'un petit village perdu que vient d'être lancé ce programme, qui aurait dû, pour bien faire, être rédigé à Paris, dans le cabinet du ministre de l'instruction publique ; mais nous saluons avec joie ce symptôme des choses qui se préparent. Un journal

Digitized by Google

qui se publie à Beutal, par l'Isle-sur-le-Doubs, c'est presque le commencement d'une révolution; c'est un signe de la vie qui s'éveille aux extrémités, et nous invitons tous ceux qui rêvent d'une décentralisation sérieuse et féconde à lui venir en aide, ne fût-ce que pour encourager les imitateurs. Le serpent ne fait peau neuve que quand la nouvelle peau s'est déjà formée sous l'ancienne, et tant que nous n'aurons pas fait du nouveau, chacun chez nous, il ne faut pas penser à voir se détendre les liens qui enchaînent tout au centre.

On lit dans le second numéro de l'*Organe* ce paragraphe instructif:

« Près de deux cents villes de France ont des bi-« bliothèques ouvertes au public, comme le sont celles « de la ville de Paris... Plusieurs propositions, plu-« sieurs tentatives ont cherché à généraliser l'établis-« sement des bibliothèques en l'étendant à toutes les « communes, ou au moins à tous les chefs-lieux de « canton. Des difficultés politiques, administratives, « financières ont entravé cette pensée, compromise « aussi par des combinaisons de spéculation privée » (*Dictionnaire de l'administration française*, article: BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES).

Nous tenons de bonne source que le projet n'a pas été abandonné, et que l'on continue d'y penser au ministère de l'instruction publique. Mais en attendant qu'on soit sorti des difficultés politiques, administratives, financières, et qu'on ait débrouillé là-bas les combinaisons de la spéculation privée, ne pourrions-nous pas commencer nous-mêmes, et préparer les voies à l'action centrale par l'initiative individuelle?

Digitized by Google

Quel terrain plus large, plus avouable, d'un intérêt plus pressant et plus général, saurions-nous rencontrer pour nous faire la main, si je puis m'exprimer ainsi? Là, tous les cultes, toutes les opinions, toutes les positions sociales peuvent fraterniser sans arrière-pensée dans la poursuite d'un but commun, admirablement formulé par le Suédois Siljestrœm dans ces paroles qui devraient être inscrites en lettres d'or sur le mur de toutes les bibliothèques populaires: *La question importante est celle-ci: Comment les citoyens peuvent-ils, en nombre aussi grand que possible, être rendus des êtres pensants?*

Sans doute dans ce pays, façonné comme il l'est à l'impulsion centrale, l'initiative individuelle sera pour longtemps encore impuissante à tout faire, et je n'oserais pas espérer qu'elle arrive, pour son coup d'essai, à la réalisation intégrale de cette donnée, si modeste en apparence: *L'établissement d'une bibliothèque partout où il y a école primaire.*

Elle peut commencer du moins, et ses premiers essais auront plus d'efficacité pour triompher « des difficultés politiques, administratives, financières, » que toutes les objurgations les plus acrimonieuses, parce qu'ils témoigneront d'un besoin sérieux des populations, devant lequel « les combinaisons de la spéculation privée» seront bien forcées de baisser pavillon. Un gouvernement assis sur le suffrage universel sera toujours obligé d'agir quand il sentira l'opinion remuer sous lui, et moins hostile aura été le mouvement, plus prompt sera l'accomplissement du vœu national.

JEAN MACÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

D'UNE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.

(*Courrier du Bas-Rhin*, 29 janvier 1863).

Il y a un mois environ, un homme de bonne volonté se présenta chez le maire de Beblenheim, avec une douzaine de volumes sur le plat desquels la main du relieur avait frappé en lettres d'or ces mots : BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BEBLENHEIM.

Cette bibliothèque n'existait pas encore, mais il avait pensé que c'était le meilleur moyen de la faire exister, et il ne s'était pas trompé. Séance tenante, on convint de ceux dont on pouvait de confiance réclamer le concours pour doter la commune d'une bibliothèque, et le lendemain, la lettre suivante partait pour Paris :

« *A Monsieur le président de la Société Franklin, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris.*

« Monsieur,

« Désirant établir à Beblenheim une bibliothèque communale, dont les premiers volumes viennent d'être donnés à la commune, nous avons voulu entrer en

Digitized by Google

rapport avec la Société Franklin, réclamer son concours, et lui offrir le nôtre pour aider à l'établissement de bibliothèques semblables dans les communes qui nous avoisinent.

« Nous attendons, Monsieur, les instructions de la Société, et lui envoyons les assurances de notre entier dévouement à l'œuvre patriotique dans l'intérêt de laquelle elle s'est constituée.

« *Les membres de la Commission provisoire de la bibliothèque communale de Beblenheim :*

« MM. JACQUES VOGEL, maire ;
CHARLES BŒGNER, pasteur ;
JACQUES VOGEL, instituteur ;
AUGUSTIN SCHMITT, instituteur ;
JEAN MACÉ, professeur ;
PAUL ORTLIEB, propriétaire ;
HENRI SATTLER, id. ;
DANIEL SALTZMANN, id.

La Société Franklin, dont l'existence n'est pas encore assez connue dans les campagnes, a été autorisée le 18 septembre 1862, par le ministre de l'intérieur. Elle a pour président M. Boussingault, l'illustre savant, dont le nom seul est une garantie d'amour sincère du progrès, et voici l'art. 2 de ses statuts :

« La Société a pour objet de proposer l'établissement de bibliothèques municipales dans les localités qui en manquent, d'aider de ses conseils celles qui s'organisent, de leur communiquer le catalogue des livres qui méritent d'être recommandés, de les encourager par des dons en livres ou en argent, de se charger pour

Digitized by Google

elles de leurs acquisitions, le tout sans frais, et sans aucune responsabilité à sa charge.

« *Elle ne s'immisce jamais dans les détails d'intérieur de ces bibliothèques, à moins d'y être invitée par elles.* »

Quelques jours après le départ de la lettre reproduite plus haut arriva la réponse suivante :

« *A Messieurs les membres de la bibliothèque communale de Beblenheim.*

« Messieurs,

« Nous sommes fort touchés de l'empressement que vous avez mis non-seulement à fonder une bibliothèque, mais encore à recourir à notre Société. Vous ne pouviez mieux répondre à la pensée toute d'émancipation intellectuelle et de civilisation qui nous a inspirés, et nous augurons bien du succès futur de votre œuvre pour la commune de Beblenheim.

« Établir la cotisation sur une très-faible base, intéresser à la lecture de vos livres le lecteur par la pensée qu'il en est copropriétaire avec ses compatriotes et voisins, lui donner des livres bons et utiles, au lieu de lectures mensongères et stériles, organiser surtout le prêt par la facilité pour l'emprunteur, muni d'un livret, de venir prendre et échanger le plus souvent possible, ne pas laisser les mêmes livres dans les mêmes mains, et faire cartonner tous ceux qui sont brochés, voilà avec mon rapport imprimé sur la matière, les seuls secours que nous puissions vous donner en ce moment.

« Mais vous recevrez sous très-peu de jours une circulaire qui, destinée à satisfaire aux besoins de livres

Digitized by Google

de tous les cantons de France, sans les induire en grosses dépenses, répondra plus directement et plus efficacement à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire.

« Recevez en attendant, Messieurs, l'assurance de notre sympathie pour notre œuvre, et de toute notre considération.

« MEYER, secrétaire-général. »

Au reçu de la lettre de M. Meyer, la Commission provisoire se réunit pour la première fois à la mairie, afin de délibérer sur les mesures à prendre. Dès l'abord, la cotisation qu'on lui indiquait fut écartée en principe. La cotisation est excellente au sein des grandes agglomérations ouvrières, dans les centres populeux, pourvus à peu près partout de bibliothèques ouvertes au public, mais d'un accès peu commode pour les ouvriers. Elle leur donne des bibliothèques où ils sont chez eux, qu'ils ont créées de leurs deniers, et le fait même de cette création suffit déjà à relever leur moral. Comme le dit très-bien M. Meyer dans le rapport qu'il avait envoyé, et qui a trait à la *Bibliothèque des amis de l'instruction* du 3e arrondissement de Paris : « Par l'association on se rend fort, par la cotisation on se rend digne. On devient possesseur du livre qu'on lit, et sa lecture, au lieu d'une faveur, devient un droit. »

Dans les communes rurales, où d'une part rien n'existe qui ressemble à ces grands dépôts publics de livres que possèdent les villes, où de l'autre tout se passe en famille, la cotisation irait droit contre le but qu'on doit se proposer dans la création des bibliothé-

Digitized by Google

ques communales. Il s'agit de constituer à la commune le patrimoine littéraire et scientifique, si je puis m'exprimer ainsi, qui lui a manqué jusqu'à présent. Pa la cotisation on créerait une propriété privée, restreinte aux seuls membres de l'Association. De plus, ici les convenances de l'homme qui travaille ne sauraient être subordonnées à celles de l'homme de loisir. Tout le monde travaille, j'entends du travail manuel : les heures et les jours de la bibliothèque communale sont forcément les heures et les jours du repos des bras.

Il fut donc décidé qu'on demanderait au Conseil municipal de décréter par un vote la création d'une bibliothèque communale, et de donner une existence légale à la Commission provisoire qui s'était constituée bénévolement, en lui confiant l'organisation de cette bibliothèque. Pour ne pas grever le budget de la commune d'une dépense imprévue trop forte, on convint qu'on réclamerait seulement du Conseil les fonds nécessaire à l'acquisition du cachet de la bibliothèque, et à l'établissement des rayons où les livres seraient rangés dans la maison d'école, les membres de la Commission se chargeant de pourvoir par eux-mêmes, avec l'aide de leurs concitoyens, à la réunion des premiers volumes.

Toutefois, afin de constituer une ressource permanente à la bibliothèque, et faire contribuer directement ses lecteurs à son développement, il fut dit qu'une taxe de cinq centimes serait prélevée sur chaque volume mis en lecture. Une considération, tirée des habitudes d'esprit de la campagne, militait du reste en faveur de l'établissement de cette taxe. Ce qui est entièrement gratuit y est vu d'un œil indifférent.

Digitized by Google

La Commission prit une dernière mesure avant de se séparer. Il y a à Beblenheim un pensionnat dont la directrice, Mlle Verenet, avait déja fait, il y a plus de dix ans, une tentative, impuissante il est vrai, pour créer dans la commune une bibliothèque à l'usage de tous. Son dévouement bien connu à tout ce qui est d'intérêt public la désignait à l'avance comme un des plus sûrs appuis de la bibliothèque communale. Un membre de la réunion proposa de l'inviter à faire partie de la Commission, jusqu'alors exclusivement masculine, et la proposition fut adoptée à l'unanimité, à la fois comme hommage personnel, et comme exemple à donner aux communes qui voudraient aussi créer des bibliothèques. Invoquer pour elles le concours des femmes, c'est le moyen le plus certain d'assurer leur succès.

Le Conseil municipal de Beblenheim a voté tout ce qui lui avait été demandé, plus 50 fr. pour premier fonds de caisse, et maintenant notre bibliothèque communale existe. Elle n'a pas encore de quoi remplir un seul rayon, mais elle existe. *Qui sait ce qu'elle aura dans dix ans d'ici*[1] ?

Je n'ai pas craint de me faire l'historien d'une création où mon nom se trouve mêlé à ceux des hommes de cœur qui se sont mis en avant avec moi, parce que ce n'est pas le moment de faire de la modestie quand on a voulu prêcher d'exemple, et montrer aux timides,

[1] La bibliothèque de Beblenheim possède aujourd'hui (15 janvier 1865) 1345 volumes.

Digitized by Google

aux défiants, aux irrésolus, combien l'action est facile dès qu'on agit. Assurément, le besoin d'avoir des bibliothèques publiques ne tourmente pas encore tous les habitants de la campagne : c'est dans la règle. En fait d'art et d'instruction, les besoins personnels sont précisément en sens inverse du besoin social. Il faut avoir mordu à la grappe pour en apprécier la saveur.

On s'abuserait toutefois étrangement si l'on se croyait encore au temps où La Bruyère pouvait écrire sa fameuse définition du paysan :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles « et des femelles, répandus par la campagne, noirs, « livides, et tout brûlés du soleil, etc. »

La révolution française a passé là-dessus. Aujourd'hui le paysan est propriétaire du sol. Il s'est formé une bourgeoisie des campagnes qui envoie aussi ses fils au collége, et qui gémit tout bas de l'insuffisance des ressources d'instruction qu'elle trouve près de sa glèbe, la glèbe moderne, celle à laquelle on s'enchaîne soi-même. Lui mettre en tête la création des bibliothèques communales, c'est la placer sur une voie qui la mènera plus loin qu'elle ne pense, et qui l'écartera chaque jour davantage du chemin des villes, où les jouissances intellectuelles l'attirent peut-être autant que les questions de salaire y attirent les journaliers. Pour cela il est indispensable que les hommes qui comprennent se mettent en avant. Il en est qui se plaignent de ne pouvoir rien faire d'utile en ce moment. Voici quelque chose d'utile à faire, de plus utile qu'on ne saurait le dire dans un article de journal. Et l'on ne peut se retrancher derrière une objection de difficultés à vaincre. Il n'y a nulle opposition à redou-

Digitized by Google

ter, pas même l'autorisation à demander : on se rend purement et simplement à une invitation que le gouvernement a faite de lui-même et dans les termes les plus pressants.

J'ai là sous les yeux une circulaire du 30 juin de l'année passée, avec ces mots en vedette : *très-urgent*, envoyée par le préfet du Haut-Rhin au maire de Beblenheim, et qui commence ainsi :

« Monsieur le maire,

« Par ma circulaire du 26 juin 1860, j'ai appelé particulièrement votre attention sur la nécessité d'organiser des bibliothèques communales placées dans les écoles mêmes sous la surveillance des instituteurs publics. »

Et que disait cette circulaire de 26 juin 1860 ?

« L'administration supérieure attache une importance particulière à l'établissement de bibliothèques scolaires, en raison des résultats qu'elle en espère pour l'instruction et l'éducation de la population. »

Quiconque voudra se mettre en avant est donc assuré de ne rencontrer que des encouragements et des félicitations, ainsi que nous en recevions déjà à Beblenheim, avant même d'avoir commencé. L'autorité ne saurait manquer de favoriser de tout son pouvoir ceux qui se présenteront pour aider à l'accomplissement de son vœu. Elle sait bien que ce vœu restera stérile tant que les dévouements individuels ne s mettront pas dans chaque commune à son service. Elle a déjà deux ans et demi de date, cette circulaire du 26 juin qui témoigne « de l'importance particulière, » attachée par le gouvernement à l'établissement des

Digitized by Google

bibliothèques rurales. Qu'y a-t-il encore de fait dans les communes du Haut-Rhin ?

Il ne faut pas être injuste cependant, et demander au gouvernement ce qu'il ne peut pas donner, l'action, la vie. Si l'on ne se décide pas à vivre, à agir soi-même, les gouvernements se succèderont, uniformes sous leur apparente diversité ; on les critiquera tous, les uns après les autres, et rien ne se fera.

On s'occupe très-sérieusement en ce moment au ministère de l'instruction publique de l'organisation des bibliothèques scolaires imposées, de guerre lasse, à toutes les communes de France par un arrêté de M. Rouland, qui aura un jour sa place dans l'histoire du pays, et il sortira quelque chose sans aucun doute de ce grand effort administratif. Mais M. Rouland reconnaissait lui-même dans une circulaire du 31 mai 1860 la nécessité absolue du concours des populations pour le succès définitif de l'œuvre qu'il méditait déjà :

« Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but ; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complétement. »

C'est donc de l'initiative individuelle, et d'elle seule, qu'il faut attendre la réalisation complète de cette « pensée toute d'émancipation intellectuelle et de civilisation, » qui a inspiré la Société Franklin, ainsi que le disait son secrétaire. Cette Société qui compte pour fondateurs, à côte du membre de l'Institut, son

Digitized by Google

président, un aide de camp de l'Empereur, deux membres de l'Acacémie française, un inspecteur général des études, cette Société promet à toute tentative son influence morale, ses conseils et ses démarches : cela, joint aux appels réitérés du gouvernement, doit suffir comme appui extérieur. Les dons de livres et d'argent seront les bienvenus, s'ils viennent; mais il faut apprendre à commencer sans eux.

C'est par dizaines et par centaines de millions, qu'il faudrait compter si le gouvernement était mis en demeure d'improviser, à l'heure qu'il est, des bibliothèques sérieuses à toutes les communes de France, et nous sommes encore loin du jour où les dépenses d'instruction publique feront à ce point figure au budget. Compter sur soi-même dans les affaires d'intérêt général est une habitude que nous avons trop peu dans ce pays : il est bon d'en faire l'apprentissage. Et d'ailleurs, une bibliothèque, sortie lentement du sein même de la commune, lui sera mille fois plus chère que si on la lui avait expédiée toute faite. C'est une question de maternité bien facile à comprendre.

Ai-je besoin d'ajoûter que si l'on veut maintenir ces créations nouvelles dans les conditions excellentes où elles se trouvent placées, on doit s'imposer la loi de choisir les livres avec un soin scrupuleux, de n'en admettre aucun qui puisse rien effaroucher, et d'abdiquer résolument tout intérêt de secte et de parti. Il en est un plus grand qu'il faut sauve-garder avant tout, l'intérêt du pays, qui est assez évident ici pour couper court à toute arrière-pensée.

Il reste encore assez de livres possibles, en dehors

Digitized by Google

des préoccupations religieuses ou politiques, pour qu'on ait l'embarras du choix. De livres exactement appropriés aux besoins et aux moyens d'instruction des populations actuelles de la campagne, c'est autre chose : ces livres-là sont à faire. Il n'existent pas par une raison toute commerciale : on n'en avait pas le placement. Que des bibliothèques communales s'établissent sur toute l'étendue du territoire, on verra se renouveler un fait qui se produit à chaque instant dans l'industrie. Une classe nouvelle de lecteurs provoquera l'apparition d'une librairie nouvelle.

Du reste, si dans les achats on est tenu, en bonne administration, de se régler strictement sur le niveau actuel, on peut le dépasser hardiment dans les dons. Il est destiné à se relever, et les fils liront ce que les pères n'auront pas lu. Le jour viendra, — il serait triste d'en douter, — où le cultivateur, assis le soir devant sa porte, pourra parler avec ses voisins de toutes les grandes conquêtes de l'esprit humain. Ce jour-là, ce ne sera pas sans reconnaissance qu'on prononcera dans une commune les noms des fondateurs de sa bibliothèque.

JEAN MACÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

PROJET D'ASSOCIATION.

(*Industriel alsacien*, 30 juillet 1863).

M. Léon Bretegnier, le pasteur de Beutal, qui s'est consacré avec un dévouement au-dessus de tout éloge à la cause des Bibliothèques populaires, citait dernièrement dans le journal qu'il publie, dans son village, quelques lignes très-belles de Saint-Marc Girardin.

« Quels changements doit apporter dans la civilisa-« tion cette distribution universelle de la lecture et de « l'écriture, quand il n'y aura plus en Europe de « foule ignorante et brutale, quand tout le monde « pourra penser et juger par soi-même, quand l'exer-« cice de la pensée, devenu plus facile pour tous, « aura affaibli et détruit l'empire de la passion et de « l'instinct, quand l'homme sera chaque jour davan-« tage un être qui lit au lieu d'un être qui s'émeut! « Quelle sera alors la forme des événements, quel sera « alors l'état du monde?

« Ce sont là des questions que personne ne peut « résoudre. »

S'il est assez difficile d'avoir une vue nette, à dis-

Digitized by Google

tance, de ces solutions-là, il n'est que trop facile de les entrevoir d'ici; et tout homme qui réfléchit doit comprendre suffisamment, sans qu'il soit besoin de le prêcher, de quelle importance capitale est pour un pays « cette distribution universelle de la lecture et de l'écriture » qui doit avoir dans un temps donné de si merveilleux résultats. Faire du paysan et de l'ouvrier français « un être qui lit, » c'est une tâche que beaucoup de nobles cœurs se sont donnée déjà; c'est, on peut le dire, un besoin public, en Alsace peut-être plus que partout ailleurs; et nous ne saurions douter de l'approbation de tous les bons citoyens du Haut-Rhin en leur soumettant le projet suivant :

PROJET D'ASSOCIATION

pour la formation et le développement des Bibliothèques communales dans le Haut-Rhin, sous le nom de *Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin.*

L'Association a pour but principal de propager l'idée des Bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin, et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès.

La Société recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces Bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées, et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zèle, prendra en main la cause des Bibliothèques dans les cas de legs contestés, et subsidiaire-

Digitized by Google

ment aidera à eur établissements par des dons d'argent, quand cela sera reconnu nécessaire.

Elle s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.

Un comité de douze membres sera nommé dans la première réunion de la Société, et soumis tous les ans à la réélection par tiers, tiré au sort. Les membres sortants seront rééligibles. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante.

Il y aura une réunion annuelle de la Société, le jour anniversaire de sa fondation, et une réunion mensuelle de son Comité.

Chaque membre paiera une cotisation annuelle de 5 fr. Elle sera recueillie dans chaque canton par un délégué de la Société, et versée par lui entre les mains du Comité, qui aura seul droit de disposer des fonds.

Les bibliothécaires seront de droit membres de la Société. Payant de leur personne, ils seront dispensés de la cotisation en argent.

Il sera rendu compte, en séance annuelle, de l'emploi des fonds, et de la situation financière de la Société.

La Société s'interdit toute intervention étrangère à la cause des Bibliothèques communales, dans l'intérêt exclusif desquelles elle est fondée.

Digitized by Google

Ce projet a été mis sous les yeux du préfet du Haut-Rhin qui lui a donné son assentiment. Ceux qui s'y intéresseront peuvent être assurés à l'avance du concours de l'administration, car il vient à l'appui des instances réitérées qu'elle fait depuis trois ans auprès des populations rurales. Rien ne saurait donc en empêcher la réalisation s'il se rencontre assez de citoyens dévoués pour le prendre à cœur ; et il en est un déjà que je puis citer, c'est M. Engel-Dollfus, qui fonde lui-même en ce moment une Bibliothèque communale à Dornach, et qui s'est chargé de recueillir les premières adhésions.

Nul doute, si l'Association parvient à se fonder dans le Haut-Rhin, qu'elle ne gagne rapidement de proche en proche dans les autres départements. Dans quelques années, la France aurait ainsi l'honneur de donner à des pays plus avancés qu'elle, il faut bien l'avouer, sur le terrain de l'instruction générale, l'exemple d'un progrès auquel ils n'avaient pas pensé.

C'est là un rêve qui deviendra une réalité, si on le veut, et il s'en trouvera pour le vouloir.

JEAN MACÉ.

Digitized by Google

SÉANCE D'INAUGURATION.

Dornach (Haut-Rhin), 5 décembre 1863.

A Monsieur le rédacteur de l'*Enseignement professionnel*, Paris.

Monsieur,

La Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin s'est définitivement constituée à Colmar le 29 novembre dernier.

Dans une réunion générale des signataires du projet d'association, présidée par M. le préfet du département, elle a nommé un comité de vingt-quatre membres, désigné son président et son trésorier, et finalement accepté, avec une vive gratitude, l'offre de M. Jean Macé, de remplir les fonctions de secrétaire.

Les statuts provisoires ont été adoptés avec des modifications de détail, après une courte discussion.

Nos journaux d'Alsace et quelques-uns de ceux de Paris ayant déjà rendu compte de cette réunion, je n'aurais pas à vous en entretenir si je ne croyais répondre à l'intérêt marqué que vous avez témoigné à la Société des bibliothèques, en vous donnant en quelques mots mes impressions sur la physionomie et la signification générale de la séance. Ce qui en est

Digitized by Google

ressorti, avant tout, c'est l'appui bienveillant, l'approbation hautement exprimée de l'administration supérieure : pas de tutelle, pas de conditions, rien, en en un mot, qui puisse éloigner qui que ce soit ou seulement jeter de la tiédeur parmi ceux qui sont venus spontanément se mettre à la disposition de la société. Ce que l'association aura fait un jour, elle l'aura fait de son propre chef, et je ne crains pas d'ajouter qu'elle y aura d'autant mieux réussi qu'elle l'aura fait avec le sentiment d'une responsabilité complète, exempte de tout partage. S'il n'y a dans ce fait qu'une bribe presque imperceptible de décentralisation, elle ne m'en paraît pas moins devoir être signalée et accueillie avec satisfaction.

On a tracé, avec le même sentiment de la liberté à laisser à chacun, les limites dans lesquelles doit s'exercer l'action du comité ; il stimulera, il encouragera les commissions locales partout où il aura réussi à les faire naître ; il ne créera ni commissions ni sous-comités, attendant d'un comité central des fonds et un travail tout fait.

A chaque commission locale les créations, les tâtonnements ennuyeux, mais utiles, de l'organisation la plus conforme aux besoins de chaque contrée ; à chacune d'elles, il faut l'espérer du moins, le mérite entier du succès.

La Société, cela a été bien convenu, s'attachera à faciliter les achats en demandant des remises aux libraires et en se chargeant des ports ; elle répandra les renseignements les plus utiles et cherchera surtout à faire profiter les derniers venus de l'expérience de ceux qui les auront précédés.

Digitized by Google

A ne considérer que son but apparent, la propagation des bibliothèques communales, le rôle de la Société paraît limité à une action assez restreinte; mais nous ferons remarquer que, pour être bref, on a dû substituer à l'indication du but celle du moyen, et qu'on eût été plus dans le vrai, en s'intitulant: « Société pour l'encouragement à la lecture et au développement de l'instruction *par* les bibliothèques communales. » C'est ce qu'ont parfaitement compris les 8 ou 900 personnes qui, sans sollicitation et sur la simple présentation d'une liste, ont donné leur adhésion au projet d'association.

Peut-on admettre qu'en France, dès aujourd'hui, le mot de *bibliothèque* implique d'une manière assez générale l'idée de *lecteurs?*

Il semble qu'il devrait en être ainsi, particulièrement dans un département où M. le préfet nous signalait près de 900 écoles pour 500 communes, et qui occupe l'un des premiers rangs dans les statistiques de l'instruction primaire. Où l'utilité de la lecture serait-elle mieux comprise?

La vérité est qu'ici comme ailleurs, bien des villes paraissent se préoccuper beaucoup plus de la conservation des milliers de volumes empilés sur des rayons, que de la nécessité de les faire lire.

On objectera l'indifférence, la paresse, tranchons le mot, du public! Je n'y verrais qu'un motif de plus de réaction contre de vieilles habitudes.

Pour remédier à cet état de choses, la marche est tout indiquée; elle consiste simplement à songer au lecteur ou à celui qui doit le devenir, avant de songer au livre; à se pénétrer sans cesse de cette idée qu'a-

Digitized by Google

vant tout, il faut faire lire ; à choisir avec discernement plutôt qu'à accumuler ; à multiplier ce qui est bon, plutôt qu'à collectionner, et surtout à faciliter, par tous les moyens possibles, l'échange et la circulation générale des livres (sous ce dernier rapport il y aurait beaucoup à faire !).

Sans doute, ce n'est pas dans ces conditions que se forment les bibliothèques à l'usage des savants, mais on fait mieux : on crée celles à l'usage du grand nombre ; on se met à la portée de tous ceux qui veulent cultiver leur esprit et développer leur instruction, laissant aux grandes villes le soin de pourvoir à la fois aux besoins des uns et des autres.

C'est sans doute ce but bien accusé d'utilité générale, dans la plus large acception du mot, qui explique la composition du comité de la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin : toutes les nuances, toutes les opinions y sont représentées ; et ce n'est pas un fait indigne de mention, bien qu'il soit loin d'être exceptionnel en Alsace, que ce mélange de personnes, divisées d'opinion sur tant de points, se réunissant au premier appel d'un homme dévoué, dans un but commun qui peut se résumer en quatre mots : lecture, instruction, moralité, progrès.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

ENGEL-DOLLFUS.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

DU HAUT-RHIN.

(*Revue d'Alsace*, janvier 1864).

Il faut rendre à César ce qui appartient à César. L'idée première des Bibliothèques communales a été lancée dans le pays par le gouvernement.

Déjà en 1850 une Société de bienfaisance s'était formée à Paris, sous l'impulsion de M. Jules Radu, pour fournir gratuitement des Bibliothèques, livres et meubles, à 3000 communes d'abord, puis à toutes les communes de France, au fur et à mesure des ressources réalisées. Le prospectus de l'œuvre, que j'ai entre les mains, témoigne de la part active qu'entendait y prendre le gouvernement actuel.

En tête figure comme PROTECTEUR : *Le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République.*

On y lit une circulaire, insérée au *Moniteur*, le 31 mai 1850, et signée Baroche, ministre de l'intérieur, que je copie avec tous les changements typographiques, imaginés par le rédacteur du prospectus.

Digitized by Google

« Monsieur le PRÉFET, il vient de se former une Société de bienfaisance pour la *fondation des Bibliothèques communales*. Cette Société mérite toute la sympathie du gouvernement; la généreuse pensée de DOTER d'une bibliothèque toutes les communes de France a droit à tous les encouragements de l'*autorité supérieure*. Je vous verrai donc avec plaisir, Monsieur le PRÉFET, aider, autant qu'il peut dépendre de vous, au succès de cette Société, en faisant connaître à vos administrés son existence, son organisation, la haute utilité de son but, et en invitant tous les FONCTIONNAIRES avec lesquels vous êtes en correspondance administrative, à lui prêter *le plus actif concours*. »

On y trouve la signature du nonce du Pape, Monseigneur Fornari, avec celles de cinq prélats et d'une centaine de personnages importants de toute espèce au bas de cette ligne :

La fondation des Bibliothèques communales est une œuvre de bienfaisance et d'utilité publique,

et le cardinal-évêque d'Arras, La Tour d'Auvergne Lauraguais, y écrit à la date du 29 avril 1850 :

« *Ami naturel* de tout ce qui peut contribuer à améliorer notre pauvre société, et *appui par devoir* des moyens qui paraissent propres à atteindre le but, je souscris à l'œuvre des bibliothèques communales; ma souscription ne suffit pas, il faudrait que je pusse en obtenir dans le diocèse; j'aurais besoin que vous eussiez l'obligeance de me faire remettre soixante prospectus pour les distribuer à mes curés. »

Enfin une liste imposante de dames patronesses, portant 112 noms choisis dans le plus grand monde de

Digitized by Google

Paris, y semble assurer à l'œuvre des Bibliothèques communales le concours inappréciable d'influences toutes puissantes.

Tout cela n'a pu suffire à mener à bien la *Société de bienfaisance.*

C'est une tâche un peu lourde que d'entreprendre de faire l'aumône à tout un pays. Il faut en définitive qu'il se la fasse lui-même ; et attirer à soi des millions pour les faire retomber ensuite en pluie bienfaisante, est quelque chose d'à peu près impossible chez nous, quand on n'est pas église, ou gouvernement.

D'autre part, en fouillant bien le prospectus, on y aperçoit dans un coin un directeur-entrepreneur qui se charge de fournir la menuiserie pour 60 fr. par commune, et la librairie à raison de 3 fr. par volume, tout relié, pour la première édition de 3000, et de 2 fr. 50 c. pour les éditions suivantes. Il y en a 100 de ces volumes, alignés d'avance par catégories en un tableau irréprochable, si ce n'est qu'à l'article : Littérature, sur onze volumes triés dans l'ensemble des produits de l'esprit humain, il s'en trouve un pour les *Matinées littéraires* de Mennechet, un galant homme, de beaucoup d'esprit, qui aura dû s'étonner d'avoir été choisi. Même avec la reliure, il paraît peu probable qu'on n'eût pas réservé un bénéfice sur chaque volume, et ce bénéfice multiplié une première fois par 100, multiplié nne seconde fois par le chiffre des communes de France, devait en fin de compte prendre des proportions assez raisonnables si l'entreprise avait réussi. Or rien de plus légitime que l'argent gagné dans une affaire utile à tous, quand elle s'annonce comme une affaire ; mais une œuvre de bienfaisance

Digitized by Google

qui aboutit à une fortune pour l'entrepreneur, cela n'est pas dans les règles.

Bref l'affaire avorta, avorta si bien que je n'ai encore rencontré personne en Alsace qui en eût entendu parler.

Toutefois il serait injuste de ne pas reconnaître le service rendu par les intrépides promoteurs de l'œuvre des Bibliothèques communales. En remuant les hautes régions dans tous les sens pour lui trouver des patrons, ils y ont implanté l'idée qui avait été trouvée bonne, et le mot de *Bibliothèque communale* est resté depuis un mot d'ordre dans le ministère d'où était partie la circulaire du 31 mai 1850.

L'insuccès des tentatives faites à plusieurs reprises de ce côté laisse entier le bon vouloir de l'administration, qui a dû reculer devant des difficultés plus fortes qu'elle, et le 31 mai 1860, dix ans, jour pour jour, après l'insertion au *Moniteur* de la circulaire de M. Baroche, M. Rouland qui préparait déjà, en désespoir de cause, la création des Bibliothèques scolaires, déplorait en ces termes les obstacles rencontrés jusqu'alors par tous les essais de Bibliothèques communales :

« Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de Bibliothèques communales répondrait à ce but, mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complétement. »

Ce « concours multiple de volontés et de sacrifices, » la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin s'est organisée tout exprès pour le fournir dans le dé-

Digitized by Google

partement, et l'histoire de sa formation est de nature à encourager quiconque voudra tenter ailleurs une organisation semblable.

Quand une idée porte un cachet bien évident d'utilité publique, le premier venu peut la servir, s'il n'a pas peur de se mettre en avant, et il acquiert, en la servant, l'autorité personnelle qu'il n'avait pas. Celui qui a pris sur lui de faire appel aux bons citoyens du Haut-Rhin, pour les grouper en association, était à la fois dans une position des plus modestes, et dans des conditions peu favorables à la réussite du projet. Enfant d'adoption seulement du pays dont il ne parlait pas même la vieille langue nationale, sans autres relations que quelques amitiés dans un cercle restreint, simple professeur d'un pensionnat de demoiselles, il n'avait à lui, pour venir à bout de son entreprise, que sa plume et sa volonté. Il en est venu à bout pourtant, et facilement et promptement, parce que ce qu'il attendait est arrivé. Toute le monde lui a tendu la main, et il n'a eu à jouer en quelque sorte que le rôle de la cloche qui appelle au temple les fidèles tout prêts d'avance à partir.

Le premier parrain de la Société a été M. Paul Odent, le préfet du département, sans lequel elle n'aurait pas été essayée. A côté du courage de tenir tête aux dépotaires de l'autorité quand ils sortent de la loi, il y a celui de leur rendre justice quand ils s'intéressent franchement et loyalement au bien public, et je crois me faire ici l'interprète d'un sentiment universel chez tous ceux qui ont coopéré à la fondation de notre Société, en remerciant publiquement M. Paul Odent de l'appui sympathique qu'il n'a cessé de lui accorder

Digitized by Google

depuis le jour où l'idée lui en a été présentée, jusqu'à celui où il lui a donné une sanction officielle en l'inaugurant lui-même avec une courtoisie dont nous lui restons tous reconnaissants.

Après le point d'appui est venu le levier, je veux parler de M. Engel-Dollfus qu'on pourrait à bon droit considérer comme le fondateur réel de l'association.

C'est à lui le premier qu'elle a été proposée, et saisissant sa portée d'un coup-d'œil, il a mis sur-le-champ à son service ce qui manquait à l'auteur du projet, une grande position, une autorité personnelle acceptée de tous dans le monde aussi puissant qu'intelligent de l'industrie mulhousienne, et une entente pratique de la marche à suivre pour arriver à un résultat.

Ainsi guidé et soutenu, tout devenait facile à l'initiateur, et dès lors il n'a plus eu pour ainsi dire qu'à se laisser aller au courant qui le portait.

Toute la presse d'Alsace lui a ouvert ses colonnes avec un empressement qu'on rencontrera partout, et les dévouements sur lesquels il comptait se sont produits d'eux-mêmes, comme ils se produiront à chaque fois qu'on leur en fournira l'occasion. En tête, il faut mettre M. Léon Landmann qui s'est offert le premier jour, et a recueilli en quelques semaines 102 signatures à Sainte-Croix et Sainte-Marie-aux-Mines, et M. Fritz Saltzmann qui a rallié, dès le commencement, à l'association l'élite de la population de Ribeauvillé.

Commencée au mois d'août, l'association comptait 813 membres le 29 novembre, le jour de sa première réunion.

Il est difficile de faire un choix sur la liste de ceux

Digitized by Google

qui ont accepté la tâche pénible et délicate de faire circuler les listes, et sur qui est retombé tout le poids de l'affaire. Ce sont :

A Mulhouse, après M. Engel-Dollfus qui a ouvert la souscription, MM. Klenck, Davin, Bader et Charles Thierry-Mieg.

A Colmar, MM. Kœppelin, Charles Berdot, Bavelaër, Faudel, Ignace Chauffour, de Peyerimhoff, André Kiener, Jacques Ortlieb, Brand et Standaert.

A Guebwiller, M. Jean-Jacques Bourcart.

A Giromagny, M. Boigeol.

A Belfort, MM. Clerc et Thiault.

A Altkirch, M. Gilardoni fils.

A Thann, MM. Scheurer et Rissler-Kestner.

A Cernay, M. Rissler.

A Munster, M. Fritz Hartmann.

A Wintzenheim, M. Gilliot.

A Kaysersberg, M. George Scheurer.

A Riquewihr, M. Jöranson.

A Jebsheim, M. Diehl.

A Sundhoffen, M. Kuntz.

A Ostheim, M. Ostermann.

A Hunawihr, M. Zubler.

A Beblenheim, M. Schmidt.

Qui pourrait mettre l'étiquette à chacun des noms qui remplissent cette liste des travailleurs de l'association, verrait que toutes les nuances de position et d'opinion y sont représentés, et que le millionnaire y figure à côté de l'instituteur de village, le catholique à côté du protestant, le conservateur à côté du libéral, s'il est permis de rappeler ces nuances-là à propos d'une œuvre si libéralement conservatrice.

Digitized by Google

Dans la dernière séance du Conseil général du Haut-Rhin, sur la proposition de M. Jean Dollfus, dont la cité ouvrière de Mulhouse a rendu le nom européen, tous les membres présents ont donné à l'association un témoignage irrécusable de complète sympathie, en inscrivant leurs noms sur une liste où le préfet du département a mis le sien.

Enfin la presse parisienne nous a apporté son contingent, un contingent sérieux [1], gage certain du concours qu'elle est prête à donner à une institution qui, pour être locale, n'en a pas moins, comme exemple, un caractère d'intérêt général pour le pays tout entier, et qui est appelée à faire le tour de la France.

[1] Sur une des listes de l'association figurent les noms de :
MM. Barral, directeur du *Journal d'agriculture pratique*.
Bixio, fondateur de la librairie agricole.
Wilfrid Chauvin.
Charton, directeur du *Magasin pittoresque*.
Carvalho, rédacteur de l'*Opinion nationale*.
Charles Duveyrier.
Henri Duveyrier.
Jules Duval, directeur de l'*Économiste français*.
Charles Dollfus, directeur de la *Revue germanique*.
Auguste Dumont, directeur de l'*Écho du commerce*.
Adolphe Guéroult, directeur de l'*Opinion nationale*.
Pierre Gratiolet, professeur à la Sorbonne.
Hetzel, éditeur.
Charles Lambert.
Victor Meunier, directeur du *Courrier des sciences et de l'industrie*.
Nefftzer, directeur du *Temps*.
Eugène Pelletan, député de la Seine.
Léon Plée, rédacteur du *Siècle*.
Charles Sauvestre, rédacteur de l'*Opinion nationale*.
Seinguerlet, rédacteur du *Temps*.
Edmond Texier, directeur de l'*Illustration*.
Il y aurait beaucoup d'autres noms sur cette liste, si le temps n'avait manqué au membre de la Société qui a recueilli ceux-ci.

Digitized by Google

Il y a quelques jours à peine que les journaux de Paris ont répandu dans les autres départements la nouvelle de ce qui s'était fait dans le Haut-Rhin, et déjà du Rhône, du Gers, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne l'on a écrit pour demander à la Société ses statuts. Ils avaient trouvé déjà des hommes disposés à les mettre en circulation à Marseille, à Toulon, dans Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Saint-Denis. Le jour de la première réunion de la Société, le 29 novembre, on les lui a présentés, revenant des Vosges, dans une brochure signée : Vacca, où ils sont proposés à une future *Société des Bibliothèques communales de l'arrondissement de Remiremont*, et M. Bretegnier, venu tout exprès du Doubs pour assister à la réunion, y a déclaré son intention de les faire adopter par une association qu'il veut organiser dans l'arrondissement de Montbéliard. Enfin, pour rentrer chez nous, M. Schnéegans, que le *Courrier du Bas-Rhin* avait envoyé à Colmar, pour être l'historien de la modeste solennité de notre inauguration, à peine de retour à Strasbourg a commencé à recruter des adhérents pour une association semblable à la nôtre. Là l'opinion était avertie, et l'on n'attendait qu'un signal. L'initiative de M. Schnéegans sera couronnée, on peut le prédire d'avance, d'un prompt et plein succès.

Voici ces statuts dont les dispositions principales permettent à tous les hommes de bonne volonté, quelle que soit du reste leur manière de voir sur les questions qui nous divisent, de se donner fraternellement la main pour travailler de concert à un progrès dont nous sentons tous le besoin.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES DU HAUT-RHIN.

La Société a pour but principal de propager l'idée des Bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin, et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès.

Elle recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces Bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées, et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zéle, prendra en main la cause des Bibliothèques dans les cas de contestations, et subsidiairement aidera à leur établissement par des dons d'argent, quand cela sera reconnu nécessaire.

Elle s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.

Un comité de vingt-quatre membres sera nommé dans la première réunion de la Société, et soumis tous les ans à la réélection par tiers, tiré au sort. Les membres sortants seront rééligibles. En cas de partage des voix, celle du présideut sera prépondérante.

Il y aura une réunion annuelle de la Société, dont le jour sera fixé par le comité, et une réunion mensuelle de son comité.

Chaque membre paiera une cotisation annuelle de 5 fr. Elle sera recueillie dans chaque canton par un délégué de la Société, et versée par lui entre les mains

Digitized by Google

du comité, qui aura seul droit de disposer des fonds.

Les bibliothécaires seront de droit membres de la Société, sans cotisation.

Il sera rendu compte, en séance annuelle, de l'emploi des fonds, et de la situation financière de la Société.

La Société s'interdit toute intervention étrangère à la cause des Bibliothèques communales, dans l'intérêt exclusif desquelles elle est fondée.

Nulle modification aux présents statuts ne pourra être proposée qu'en assemblée générale, après avoir été soumise au comité dans sa réunion précédente.

Tout au rebours de la Société de bienfaisance dont j'ai raconté l'essai infructueux, la Société nouvelle n'a pas de livres à elle, n'en achète même pas, et n'ayant pas de livres, elle ne se charge pas d'en donner. Ce qu'elle doit donnner, c'est l'impulsion; mais l'impulsion par en bas, par l'action personnelle de chacun de ses membres. L'impulsion par en haut a été essayée; elle n'a pas réussi. Il faut reprendre le travail en sous-œuvre, et se mettre tous à faire, chacun chez soi, ce qui est impossible au gouvernement, dont la main, si elle est assez longue, n'est pas assez large pour le faire: *stimuler l'initiative locale.* Si l'on veut que l'instruction se répande dans les campagnes, c'est dans les campagnes mêmes qu'il faut travailler, d'homme à homme, parlant à la personne de ses amis et de ses voisins. On pourrait encore à la longue, si grosse que soit l'affaire, donner à toutes les communes des bibliothèques; on ne pour-

Digitized by Google

rait pas forcer à les lire. Pour être sûr que les livres seront lus, nul moyen meilleur à employer que d'amener les communes à se les donner elles-mêmes.

C'est donc là le véritable terrain d'action des Sociétés de Bibliothèques communales, non pas créer, mais faire créer des Bibliothèques. Si nous étions en Angleterre, je dirais qu'il s'agit d'organiser une *agitation* dans le pays, agitation pacifique celle-là, et féconde, qui ne pourra rien ébranler, parce que son effet se produira partout sur place.

Il faut s'entendre pourtant. Il est bien certain que le paysan absolument illettré ne va pas se trouver d'un jour à l'autre pris d'un beau feu pour acheter des livres. Ce serait compter sur un miracle que d'aller frapper à cette porte-là. Mais il y a, au sein même de la population des campagnes, un élément accessible aux raisons à faire valoir en faveur de l'établissement des Bibliothèques communales. Notaires, médecins, instituteurs, ministres des cultes, propriétaires aisés, chefs de fabrique dans les contrées industrielles, on peut trouver partout à qui parler. Ceux-là comprennent à quoi sert le livre, et du moment qu'ils sont mis en demeure de l'aider à pénétrer plus avant dans les classes laborieuses, c'est leur devoir de citoyens et de chrétiens d'y contribuer, au moins par une attitude favorable à l'institution proposée. Une commune serait bien déshéritée qui ne posséderait pas quatre ou cinq hommes capables de se former en commission, de réunir d'abord entre eux quelques livres, de demander au Conseil municipal un vote ratifié d'avance par l'autorité supérieure, et d'administrer la Bibliothèque qu'ils auront créée.

Digitized by Google

Trouvez d'abord des hommes, et que les livres viennent ensuite : vous pourrez être tranquille sur leur compte. Autrement il pourrait bien arriver des nouvelles bibliothèques ce qui est arrivé tant de fois des envois de livres faits à droite et à gauche par les ministères, qu'on jette dans un coin des mairies et qui dorment là sous la poussière.

La commission communale doit être considérée comme la base fondamentale, l'élément actif de l'organisation. C'est elle qui doit faire la bibliothèque, et la Société départementale n'aura pas d'autre rôle à jouer que de provoquer sa formation, de l'encourager, de la soutenir et de l'aider. Ce rôle est nettement tracé dans les trois premiers articles de ses statuts et il en est un qui mérite surtout d'être mis en relief, c'est celui-ci :

« *La Société s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.* »

Cet article a été l'objet d'une polémique amicale, soulevée par un homme tout dévoué au principe des Bibliothèques communales, dévoué à ce point qu'il s'est présenté de lui-même pour faire partie du comité[1]. Le scrupule qui lui est venu pourrait venir à d'autres, et je crois utile de reproduire ici les raisons qui lui ont été opposées. Ayant à dire les mêmes

[1] Voici la liste des membres du Comité :
MM. Jean Dollfus, maire de Mulhouse, président.
Charles Thierry-Mieg fils, fabricant à Mulhouse, trésorier.
Jean Macé, professeur à Beblenheim, secrétaire.

Digitized by Google

choses, je demande la permission de me servir des mêmes termes.

« Quel progrès s'agit-il de réaliser? Il s'agit de réveiller les esprits qui dorment, d'appeler à la vie scientifique et littéraire, dans la mesure de ses forces, la population des campagnes qui n'éprouve pas encore suffisamment le besoin de vivre de cette vie-là. Lui envoyer ses listes de livres toutes faites, c'est vivre pour elle, et lui mettre d'une main un oreiller sous la tête, en la secouant de l'autre.

« Il n'y a pas que des journaliers dans les communes. Les commissions de Bibliothèque qui devront s'organiser au préalable, et sans lesquelles on ne fera rien de bon, ces commissions-là auront à se recruter dans l'élite intellectuelle de la commune, et il im-

MM. BADER, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse.
LOUIS BOIGEOL fils, fabricant à Giromagny.
EMILE BOISSIÈRE, professeur à Mulhouse.
JEAN-JACQUES BOURCART, fabricant à Guebwiller.
IGNACE CHAUFFOUR, avocat à Colmar.
FÉLIX DAVIN, instituteur à Mulhouse.
ENGEL-DOLLFUS, fabricant à Dornach.
FRANTZ, chef de division à la préfecture.
GILARDONI fils, fabricant à Altkirch.
GILLIOT, juge de paix à Wintzenheim.
JULES GROS, fabricant à Mulhouse.
FRÉDÉRIC HARTMANN, maire de Munster.
KLENCK, professeur à Mulhouse.
LÉON LANDMANN, fabricant à Sainte-Croix-aux-Mines.
NIZOLE, avocat à Belfort.
Dr PENOT, vice-président de la Société industrielle de Mulhouse.
DE PEYERIMHOFF, maire de Colmar.
RISSLER-KESTNER, fabricant à Thann.
STŒBER, professeur à Mulhouse.
ÉDOUARD WEISGERBER, fabricant à Ribeauvillé.
ERNEST ZUBER, secrétaire-adjoint de la Société industrielle.

Digitized by Google

porte plus qu'on ne pense de leur laisser la responsabilité du choix des livres. Il faudra s'inquiéter, chercher, s'entourer de catalogues, demander des conseils, feuilleter des livres et les juger entre soi. Ce sera là un premier éveil, et une étude qui profitera peut-être davantage aux fondateurs que les livres eux-mêmes ne profiteront d'abord aux lecteurs.

« J'en appelle à tous ceux qui se sont donné déjà de leur chef cette noble tâche, sans Société pour leur faire la leçon. Qu'ils disent s'ils n'ont pas eux-mêmes appris quelque chose en fouillant dans les librairies pour en extraire l'aliment convenable à leurs invités! Et quelle différence, comme intérêt pris à l'œuvre, entre cette recherche active, aussi bien contenue qu'aiguillonnée par le sentiment de la responsabilité personnelle, et le choix passif qu'il faudrait faire sur une liste imposée! On ne met réellement son cœur qu'à ce qu'on fait soi-même — tous ceux qui ont fait déjà le diront avec moi — et c'est un apprentissage auquel il serait bon pourtant de se décider dans ce pays. La direction venue d'en haut n'est pas ce qui manque à nos communes. Pourquoi, dans un détail qui échappe aux rouages établis, pourquoi créer tout exprès un état supplémentaire qui vienne s'en emparer?

« Et maintenant quel sera cet état?

« L'on nous dit que les différentes opinions seront représentées dans le comité, où les décisions se prendront au nom de la Société; et de fait c'est une condition qui devra se réaliser autant que possible si l'on veut lui laisser son caractère d'utilité exclusivement générale. On fait de cela une garantie pour les listes à dresser. S'est-on bien demandé au prix de quels

Digitized by Google

tiraillements intérieurs le comité parviendrait à dresser ces listes qu'auraient à signer vingt-quatre hommes d'opinions différentes? Il est peu de livres, même parmi les plus inoffensifs, qui n'aient pas une nuance, si faiblement accusée qu'elle soit. Tel livre repoussé ferait des mécontents; tel livre accepté en ferait d'autres. On irait aux voix, il y aurait une majorité et une minorité, et l'unité morale du comité serait compromise au premier scrutin. Ce sont les Sociétés composées d'hommes ayant tous la même opinion qui peuvent patroner des livres. Il est facile de s'entendre sur ceux qui nuisent à cette opinion et sur ceux qui la servent. Une Société qui ne veut servir aucun opinion particulière, et qui les convoque toutes au nom d'un besoin général universellement senti, ne doit pas leur donner l'occasion de recommencer leurs luttes dans son sein. Ce serait pour elle une imprudence gratuite de s'exposer à des ruptures, en laissant une porte ouverte aux discussions.

« Tel est le motif extrêmement sérieux qui a dicté cette déclaration en fait de livres, et je dois dire qu'elle a eu les suffrages de tous ceux qui se sont mis en avant pour réunir les éléments de l'association. Voici ce que m'en écrivait, après avoir lu la critique à laquelle je réponds, celui qui m'a le premier tendu la main pour m'aider à lancer ce projet qui a jusqu'à présent si bien fait son chemin.

« Pour ma part, je considère cette excellente idée « comme la condition essentielle, indispensable d'une « association étendue, marchant sans tiraillement à « son but. Dans les associations volontaires, les mino- « rités boudent et se retirent. »

Digitized by Google

« Du reste, pour rester libres dans leurs choix, les communes ne seront pas abandonnées à elles-mêmes. Les plus lettrés se trouvent fort embarrassés quand, pour la première fois, se dresse devant eux le problème d'une bibliothèque populaire à créer; et l'un des grands services que rendra l'association, ce sera sans contredit de faire profiter ceux qui commenceront, de l'expérience acquise et des découvertes faites par ceux qui ont commencé. Mais ces communications-là, faites à titre de renseignements, pourront très-bien emprunter leur autorité aux noms mêmes des initiateurs. Ce sont des noms assez honorables pour présenter une garantie suffisante, sans que l'être multiple *association* y ajoute la sienne, au risque de se diminuer.

« Il demeure au surplus, bien entendu, que les membres de la Société ne s'interdisent pas ce qu'elle s'interdit à elle-même, et rien n'empêchera celui qui aurait des conseils à donner d'aller au devant des demandes, si elles se font attendre. Les journaux du département, qui ont mis tant d'empressement à publier les communications qu'on leur a plusieurs fois adressées en faveur de nos bibliothèques, n'en mettront pas moins, c'est bien certain, à publier des listes de livres possibles pour elles. Mais ces listes, faites au gré de l'inspiration personnelle, représenteront uniquement l'avis de celui qui les aura signées, et l'on n'y mettra pas des signatures agglomérées, sous peine de rupture, de par la décision brutale d'un vote. Ce sont là des choses qui ne doivent pas se voter. Je le déclare pour mon compte, je connais plus d'un livre que je n'hésiterais pas à recommander

Digitized by Google

à qui réclamerait mon avis, et même à qui ne le réclamerait pas ; mais signer une déclaration *ex cathedra*, notifiant officiellement aux communes dn Haut-Rhin la fine fleur des livres existants, signer un catalogue modèle, dans lequel leurs choix seraient tenus de se renfermer, c'est un acte de présomption qu'on n'obtiendrait jamais de moi.

« Enfin, et c'est une considération trop grave pour ne pas être comprise du premier coup, avec des listes personnelles, s'il se produit des contestations, les signataires seuls seront en cause, et l'association restera toujours en dehors du débat[1]. »

M. Gilardoni le disait en termes excellents dans le compte rendu de notre séance d'inauguration, publié dans le *Journal de Belfort*, du 5 décembre :

« Il ne suffit pas qu'une société comme la nôtre fasse profession d'impartialité, si elle ne se met dans l'impossibilité bien avérée d'y manquer. »

Maintenant il faut tout dire. En déclinant la responsabilité du choix des livres, et la reportant tout entière sur les commissions communales, la Société ne supprime pas la difficulté. Elle la recule seulement et l'atténue il est vrai, parce qu'il y a moins d'opinions en présence dans une commune que dans un département. Mais il est indispensable que toutes les opinions s'effacent devant la question, vitale pour le pays, de l'instruction populaire. Les Bibliothèques seront encouragées, protégées par tout le monde ; mais, il serait imprudent de l'oublier, c'est à la condition qu'on n'en fasse une arme contre personne.

[1] *Industriel alsacien*, 29 octobre.

Digitized by Google

Les hommes qui dans chaque commune se mettront à la tête de l'institution devront avoir toujours présente à l'esprit cette pensée, qu'ils en tiennent le sort dans leurs mains, et qu'on aurait bientôt fait de la compromettre en s'occupant moins du peuple pour lequel elle est faite que de la satisfaction des opinions personnelles. Le choix des livres possibles est grand encore, et on le voit s'agrandir à mesure qu'on y regarde de plus près. Les catalogues[1] de quelques bibliothèques, publiés déjà ou prêts à l'être, le prouveront suffisamment, et ils seront mis à la disposition des commissions communales qui voudront s'orienter d'abord avant de dresser leurs listes.

Ce n'est pas le seul service que la Société puisse rendre aux commissions. Les livres une fois choisis, il lui est permis d'intervenir pour les faire arriver à destination. Elle en paiera le port, un détail qui est en dehors de toute discussion politique ou religieuse, et traitera avec les éditeurs pour faire servir les commandes aux conditions les plus avantageuses qu'elle

[1] Puisque j'ai prononcé le mot de *catalogue*, je mettrai à profit un commencement de pratique pour donner un conseil aux administrateurs de Bibliothèques communales. On activera très-efficacement la circulation des livres, en mettant sous les yeux de tous les habitants de la commune l'état de leurs richesses, si je puis m'exprimer ainsi. Tel qui ne songeait pas à lire sera tenté bien souvent par un titre, et les livres cachés dans les armoires auront bien plus de chances d'en sortir si leur existence est révélée par des catalogues se promenant dans la commune. On peut facilement les faire à la main dans les débuts de la Bibliothèque. Il conviendrait de les faire imprimer quand il y aura plusieurs centaines de volumes sur ses rayons, et la dépense n'est pas si grande qu'on pourrait se l'imaginer. Le catalogue d'une Bibliothèque de 4 à 500 volumes peut se tirer à 100 exemplaires pour une vingtaine de francs.

Digitized by Google

pourra obtenir. Déjà, pour en citer une, la librairie agricole, qui compte parmi les plus importantes pour les Bibliothèques communales, a consenti une remise de 30 p. % sur tous les livres qui leur seront destinés. Nul doute que toutes celles auxquelles on s'adresssera n'y mettent la même bonne volonté. Toute question de patriotisme à part, la librairie française est trop intéressée au développement des Bibliothèques communales pour ne pas y aider de tout son pouvoir. Il y a là pour elle un marché nouveau, immense, dont l'importance ne doit pas se calculer sur le chiffre des communes de France, car tout lecteur devient insensiblement un acheteur de livres, et les Bibliothèques établies dans les mairies créeront par la force des choses des bibliothèques de familles, dans le dernier fond des campagnes. Alors on pourra se rapprocher en France de ces chiffres fabuleux qui nous arrivent d'Angleterre et des États-Unis, des publications qui ont 3 et 400,000 abonnés, des livres qui se vendent à un million d'exemplaires, et notre commerce de librairie atteindra les proportions qu'il possède dans les pays où le peuple entier sait lire, et en profite.

Mais je parle ici de l'avenir. Pour le moment qu'il nous suffise d'obtenir des Conseils municipaux des votes de Bibliothèques communales, n'y eût-il, pour commencer, que 25 volumes à mettre sur leurs rayons. Elles grandiront plus vite qu'on ne croit, partout où il y aura un homme pour s'en occuper. La commune de Beblenheim a commencé avec douze volumes, il y a juste un an. Elle en a maintenant plus de 500, et sur le nombre 4 seulement jusqu'à présent

Digitized by Google

proviennent des deniers municipaux. Les autres sont venus de partout[1].

M. Jean-Jacques Bourcart, qui a su réunir lui-même plus de 2000 volumes dans la Bibliothèque qu'il a fondée à Guebwiller, me communiquait dernièrement une lettre venue du canton de Neufchâtel, et j'y ai noté le passage suivant:

« Actuellement il n'est aucun de nos villages qui n'ait sa bibliothèque *à lui*; — les personnes riches ou aisées dans chaque localité font à cet effet des dons, soit en argent, soit surtout en livres. »

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans le Haut-Rhin? Pourquoi pas dans le Bas-Rhin? Pourquoi pas dans toute la France? Que le pays se couvre d'un réseau d'associations semblables à la nôtre, et dans quelques années d'ici on comptera les villages qui n'auront pas de Bibliothèque *à eux*, comme on compte ceux qui n'ont pas d'églises, ou pas d'écoles, et nous aurons fait un pas de plus dans la voie de la civilisation. Le concours de la classe aisée ne saurait manquer chez nous à une institution au succès de laquelle elle est elle-même si directement intéressée. C'est ici une œuvre d'apaisement et de régénération. Nous y convions tous ceux qui sont las de gémir au dessert sur l'ignorance du peuple, et qui veulent travailler enfin à la faire cesser.

JEAN MACÉ.

15 décembre 1863.

[1] On me permettra de citer l'administration du *Magasin pittoresque*, qui a envoyé les 31 volumes de sa collection, le plus splendide et en même temps le plus utile cadeau qui puisse être fait à une Bibliothèque communale.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

DU HAUT-RHIN.

(3 novembre 1864).

La Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin a tenu sa première séance annuelle, le 3 novembre 1864, dans la grande salle de la Société industrielle de Mulhouse.

M. Jules Simon, vice-président de la Société Franklin, venu la veille pour assister à la séance, siégeait au bureau à la gauche du président de la Société, qui avait à sa droite M. Blanquart de Bailleul, le sous-préfet de Mulhouse. Une foule nombreuse, dans laquelle on apercevait beaucoup de dames, remplissait la salle, malgré la pluie battante qui semblait devoir y faire le vide.

La séance a été ouverte à deux heures un quart.

Digitized by Google

M. Jean Dollfus, président de la Société :

MESSIEURS,

Notre association, dont la mission est de chercher à développer dans ce département l'institution des Bibliothèques communales et populaires, se réunit aujourd'hui pour la première fois en séance annuelle. Notre œuvre, toute récente encore, a cependant pu arriver déjà à la création d'un grand nombre de Bibliothèques nouvelles. Le rapport de notre secrétaire, l'honorable professeur de Beblenheim, qui a si puissamment aidé à la création de notre Société, vous fera connaître ce que nous avons fait de progrès, et tout ce que nous sommes en droit d'attendre de l'avenir.

Avec le besoin de s'instruire, si général aujourd'hui, surtout dans notre vieille Alsace, où, mieux qu'ailleurs en France, nous pouvons apprécier les avantages de l'instruction, par ce qui se fait en Suisse et en Allemagne, nous arriverons facilement à propager le goût de la lecture, si nous persévérons tous dans les efforts que nous avons déjà faits.

Lorsque vous aurez entendu le rapport de M. Macé, et celui de notre trésorier sur la situation financière de la Société, nous décernerons les récompenses méritées par nos bibliothécaires qui se sont montrés les plus zélés.

Notre cher collègue, M. Jules Simon, le grand philanthrope, toujours là où il y a du bien à faire, des services à rendre à l'humanité, a bien voulu assister à notre réunion. Il vous dira, mieux qu'aucun de nous ne pourrait le faire, tous les bienfaits qui résultent de la propagation de l'instruction.

Digitized by Google

Nous avons par contre à regretter de ne pas voir au milieu de nous, aujourd'hui, un autre de nos collègues, le premier magistrat de notre département, l'honorable M. Ponsard. Il n'a pu quitter Paris, où il a dû se rendre, il y a peu de jours, et il m'a chargé de vous exprimer tous les regrets qu'il éprouve de n'avoir pu venir témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il prend à notre œuvre.

M. Jean Macé, secrétaire de la Société :

MESSIEURS,

Notre Société n'a pas encore tout à fait un an d'existence — elle date du 29 novembre 1863 — et les résultats qu'elle a obtenus déjà sont de nature à satisfaire pleinement tous ceux qui s'intéressent à son œuvre.

Les 813 adhésions recueillies antérieurement à la formation de la Société ne se sont pas toutes, je dois le dire en commençaut, converties en souscriptions définitives. Il paraît que dans plusieurs localités ceux qui avaient donné leur nom avaient cru s'engager en faveur d'une bibliothèque à créer dans la commune même. Cette erreur, en diminuant les ressources présumées de la Société, n'a pas nui toutefois au but qu'elle se propose, parce que l'argent promis est allé aux bibliothèques locales, et les adhésions nouvelles, recrutées plus tard par ses membres, ont compensé, et au delà, je ne dirai pas ces défections, mais ces surprises involontaires. 65 adhésions ont été recueillies

Digitized by Google

par M. Schmalzer, dans le canton de Saint-Amarin ; 33 par M. Gilardoni, dans la communauté israélite d'Altkirch ; 29 à Mulhouse, par M. Auguste Thierry-Mieg ; 7 à Beaucourt, par M. Adolphe Japy ; 7 à Wittenheim, par M. Maurer. M. Morin, avocat à Paris, M. Calament, employé à l'école de Grand-Jouan, et M. Jonas, de Berlin, ont écrit spontanément pour se faire inscrire sur notre liste. Enfin MM. Aimé Gros, de Reinach, de Heeckeren et West nous ont adressé leur adhésion par l'entremise de M. le préfet du Haut-Rhin. M. Lefébure ayant envoyé son adhésion verbale, toute la députation du département se trouve aujourd'hui ralliée à notre Société, qui compte en ce moment 930 membres. Nous avons la certitude que le nombre de ses membres ira toujours croissant, à mesure que son œuvre se fera mieux connaître en se développant.

Si ses débuts ont été modestes, nul ici, Messieurs, ne s'en étonnera. Je sais devant qui je parle, et je ne crains pas d'avancer qu'il n'est personne ici qui n'ait déjà coopéré, plus ou moins, à quelque œuvre d'utilité publique. Vous devez savoir par expérience quelles résistances de toute nature rencontre tout ce qui est nouveau, quand les intérêts personnels ne sont pas directement en jeu. Mais pour avoir été lents, nos progrès n'en ont pas moins été continus, et chacune des séances de votre Comité a été signalée par l'annonce de victoires nouvelles.

L'état suivant vous donnera une idée nette du terrain que nous avons gagné déjà. C'est la liste des Bibliothèques communales créées sous l'influence des membres de la Société, quelques-unes même avant sa constitution définitive. Elles sont rangées dans

Digitized by Google

l'ordre de date de leur création officielle par le vote du Conseil municipal, et j'y ai joint le chiffre des volumes qu'elles possèdent actuellement, pour toutes celles du moins sur lesquelles j'ai pu me procurer ce renseignement.

Beblenheim		décembre 1862	1292
Ostheim	5	mai 1863	149
Malmerspach		août	255
Riquewihr	5	novembre	176
Dornach	8	novembre	929
Sainte-Croix-aux-Mines	9	novembre	500
Sundhoffen	15	novembre	206
Hunawihr	30	novembre	165
Mittelwihr	19	décembre	95
Kingersheim	18	janvier 1864	122
Rixheim	4	février	270
Lutterbach	8	février	264
Bitschwiller	8	février	238
Wittenheim	8	février	
Riedisheim	10	février	
Cernay	12	février	601
Illzach	28	février	95
Wintzenheim		février	286
Guémar		mai	350
Tagolsheim	7	mai	136
Spechbach-le-Bas	10	mai	68
Steinbrunn-le-Bas		mai	98
Ribeauvillé	26	mai	600
Andolsheim	27	juillet	
Heidwiller	7	août	
Giromagny	10	août	
Bruebach	20	août	

A Mulhouse il existait depuis longtemps une Bibliothèque communale, riche de 5000 volumes. Par les soins de M. Jean Dollfus, le président de notre

Digitized by Google

Société, une annexe populaire y a été jointe. Elle compte déjà 614 volumes.

Deux annexes semblables, l'une à Altkirch, l'autre à Thann, sont dues à l'initiative de MM. Gilardoni et Rissler-Kestner, membres de votre Comité. La première est en voie d'organisation ; l'autre possédait, à la date du 12 août dernier, 215 volumes.

A Sainte-Marie-aux-Mines, une Bibliothèque communale créée en 1848, sous l'administration de M. Mühlenbeck, et négligée depuis, dormait dans les greniers de la mairie. Grâce aux efforts persévérants d'un autre membre de votre Comité, M. Léon Landmann, elle a été remise en activité au mois de mars de cette année. En défalquant les ouvrages aujourd'hui dépareillés, ou hors d'usage, il lui reste 268 volumes.

Enfin un membre de la Société a fait don au hameau du Grand-Trait, commune de Lapoutroie, d'un premier fonds de Bibliothèque, qu'il a mis en dépôt chez un cultivateur du pays. Ce fonds, grossi au mois de juillet, au moyen d'une subvention votée par votre Comité, se monte aujourd'hui à 87 volumes, qui sont à la disposition de toutes les fractions de la commune.

Il me reste à vous signaler une Bibliothèque communale dont notre Société n'a pas à revendiquer l'honneur, celle de Pfastadt, que le maire de la commune, M. Hæffely, a créée, de ses deniers, antérieurement au mouvement que nous représentons, et qui possède 136 volumes.

Tout cela, réuni, en négligeant la Bibliothèque de Colmar dont les 40,000 volumes ne sont pas à l'usage

Digitized by Google

du peuple, fait une liste de 33 communes, pourvues de Bibliothèques à l'heure qu'il est; et il y a 491 communes dans le département. Comme vous le voyez, Messieurs, il nous reste à travailler pour longtemps. Mais il ne faut pas nous laisser décourager par l'étendue et la durée probables de ce travail. Rien ne saurait prouver plus éloquemment l'utilité de la Société que nous avons fondée. Il ne fallait rien moins que le concours organisé de tous les dévouements qu'elle a pu rallier autour d'elle, pour entreprendre utilement une tâche évidemment trop lourde pour des efforts individuels.

Du reste, quand je parle de communes pourvues de Bibliothèques, j'entends de Bibliothèques propriétés de la commune, entretenues aux frais des habitants, et administrées par eux. C'est là en effet le caractère spécial et nouveau des fondations que nous provoquons; c'est là ce qui mérite surtout d'appeler sur elles l'intérêt de tous ceux qui ont à cœur de travailler au bien de leur pays.

Ce n'est pas nous, Messieurs, qui avons inventé les Bibliothèques populaires dans le département. A la fin de l'année dernière, M. Jean Kœchlin-Dollfus, entretenait la Société industrielle des Bibliothèques fondées depuis longtemps déjà par les chefs d'industrie de Mulhouse en faveur de leurs ouvriers, et je puis parler, pour l'avoir visitée il y a quelques jours, de celle qui existe depuis quinze ans dans l'établissement de M. Trapp, où 1200 volumes, amassés d'année en année, offrent des ressources aussi saines qu'abondantes d'instruction et de récréation à 500 lecteurs sur 700 ouvriers. Les renseignements nous manquent

Digitized by Google

sur ce qui existe en ce genre dans le reste du département; mais vous connaissez tous assurément la Bibliothèque populaire de Guebwiller, où M. Jean-Jacques Bourcart a réuni plus de 2000 volumes, et M. Adolphe Japy, un de nos sociétaires, nous a envoyé des détails pleins d'intérêt sur celle de Beaucourt, où 800 volumes ont été mis par lui à la disposition de ses ouvriers. A Colmar, à Mulhouse, à Altkirch, pour citer ce que je sais, des sociétés religieuses fournissent des milliers de livres au peuple. Enfin le zèle éclairé d'un grand nombre de pasteurs, et de plusieurs curés, a doté depuis longtemps une foule de communes de Bibliothèques paroissiales, qui sont loin d'avoir un caractère exclusivement confessionnel, et dont quelques-unes ont pris un développement très-sérieux. A Huningue, par exemple, la Bibliothèque paroissiale possède 1300 volumes; à Munster, 7 à 800; à Illzach, 400; à Riquewihr, à Horbourg, 350; à Cernay, à Massevaux, 300; à Beblenheim, à Ostheim, 250; à Mittelwihr, 200. La liste serait longue si je les connaissais toutes.

Mais quelques reconnaissance que l'on doive aux fondateurs de ces institutions, qui faisaient déjà du Haut-Rhin un département exceptionnel en France avant la formation de notre Société, bien qu'elles aient été un bienfait inestimable alors qu'elles existaient seules, et sans que rien puisse diminuer les services qu'elles sont appelées à rendre encore, elles laissent son utilité entière à la Bibliothèque communale. Il s'agit en effet de constituer à la commune une propriété d'un nouveau genre, destinée à figurer sur ses inventaires à l'article: *Besoins intellectuels*, un

Digitized by Google

article qui trop souvent n'existait pas. Il s'agit de fonder une institution nouvelle dans le pays, de façon qu'un jour il soit dit en France que la commune doit avoir sa bibliothèque, comme elle a son église, son école et sa mairie, et que c'est là une partie intégrante de son patrimoine. Telle est l'œuvre que nous avons entamée ici, et je croirais vous faire injure en m'arrêtant à vous en développer la portée.

De simples particuliers fonder une institution nationale ! Cela pourrait paraître un peu ambitieux, si je n'ajoutais, pour rester dans la vérité de notre rôle, que nous ne faisons que poursuivre la réalisation d'une pensée du gouvernement. M. Rouland, dont le passage au ministère de l'instruction publique a laissé une trace que continue si vaillamment son successeur, M. Rouland s'exprimait ainsi, en 1860, dans une circulaire qui vous a déjà été citée, et que toutes les mairies du Haut-Rhin doivent avoir encore dans leurs cartons :

« Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ou-« vrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque « jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste or-« ganisation de Bibliothèques communales répondrait « à ce but ; mais cette organisation présente des diffi-« cultés qu'un concours multiple de volontés et de « sacrifices permettrait seul de résoudre complète-« ment. »

Ce *concours multiplie de volontés et de sacrifices* dont on semblait désespérer, nous sommes venus l'offrir de nous-mêmes, et ceux d'entre vous qui assistaient l'année dernière à la séance où M. Paul Odent a voulu inaugurer lui-même notre Société à la préfecture de

Digitized by Google

Colmar, ceux-là n'auront pu oublier avec quelle bonne grâce, je dirai presque avec quelle reconnaissance notre offre a été acceptée. Si le préfet actuel, M. Ponsard, était en ce moment dans le département, sa présence au milieu de nous serait un nouveau gage de la sympathie que nos efforts inspirent à l'administration. Il faut ici le dire tout haut, sans cette approbation bienveillante de l'autorité il eût été inutile d'entreprendre une campagne dont l'objectif, pour parler comme à la guerre, est le vote des Conseils municipaux.

Nous saurons la conserver jusqu'au bout en faisant, les uns et les autres, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, la sacrifice mutuel de nos tendances personnelles, pour ne songer qu'à ce qui les domine toutes, au progrès intellectuel et moral de ces *populations laborieuses* qui, laissez-moi vous le rappeler en passant, tiennent aujourd'hui notre sort à tous entre leurs mains. Je ne voudrais pas sortir de ce qui fait l'objet unique de cette réunion; pourtant, en jetant les yeux sur les éléments si divers qui ont contribué à former notre Société, sur toutes les nuances de positions et d'opinions qui viennent s'y confondre fraternellement dans un travail commun, je ne puis m'empêcher de saluer comme un symptôme de bon augure pour un pays, tout à l'heure encore aussi profondément troublé que le nôtre, ce commencement de réconciliation en présence de l'ennemi commun, l'ignorance du peuple.

C'est là, Messieurs, ce qui fait notre force, c'est là ce qui nous permet d'espérer que nous finirons par venir à bout de la lourde tâche que nous nous sommes

Digitized by Google

donnée. Les communes déjà pourvues sont, il est vrai, pour la plupart celles qui étaient les plus faciles à gagner, et il semblerait presque, à ce point de vue, que nos meilleures chances de réussite soient épuisées maintenant. Mais pour qui a pu étudier de près l'esprit des campagnes, ce n'est pas le plus facile que nous venons de faire, c'est le plus difficile. Beaucoup auront craint de partir les premiers qui ne voudront pas rester en arrière. La frayeur du nouveau se complique d'ailleurs des incertitudes de la marche à suivre. Pour ceux-là mêmes qui ont l'habitude du livre, une Bibliothèque communale à créer, cela paraît tout un monde à soulever, et l'on recule involontairement. Les expériences faites sont suffisantes aujourd'hui pour rassurer les plus timides, et guider les plus novices. J'espère ne pas lasser votre attention en vous les détaillant ici pour les mettre au grand jour, et je vous demande la permission de faire avec vous une promenade à travers les Bibliothèques déjà créées. Nous suivrons l'ordre de leur distribution géographique, afin de vous faire connaître successivement tous les points du département où votre action s'est fait sentir, et de signaler ainsi à votre dévouement les côtés de la place qui sont restés jusqu'à présent inabordables. Pardonnez à la comparaison ; c'est un siége en règle que nous avons à faire.

Commençons par la frontière du Bas-Rhin.

Nous trouvons là, pour débuter, dans la vallée de Sainte-Marie, la Bibliothèque de Sainte-Croix-aux-Mines, une de celles qui se présentent dans les meilleures conditions. MM. Léon et Alfred Landmann, qui en ont été les promoteurs, ont donné les premiers

Digitized by Google

volumes au mois de juillet, immédiatement après la publication de nos statuts. La commune a voté 400 fr. en novembre, et pendant la période d'organisation, qui s'est prolongée jusqu'au 14 février de cette année, de nouveaux dons particuliers sont venus compléter ses 400 volumes, rangés aujourd'hui à l'aise dans une triple armoire qui occupe le coin d'une salle spacieuse de la mairie, la salle des enchères. Le bibliothécaire, M. Alphonse Jæger, greffier de la mairie, se propose d'y organiser des lectures publiques cet hiver. Le 25 septembre, 491 volumes avaient été mis en circulation, tant à Sainte-Croix que dans les hameaux voisins. Il y a un prix de location de 5 cent.; mais on prête les livres gratuitement quand il y a lieu. Le catalogue a été imprimé et distribué à tous les lecteurs, qui sont enregistrés par ordre alphabétique. Livres et registres sont tenus dans un ordre parfait par le bibliothécaire, qui a déployé le plus grand zèle depuis le commencement. Votre Comité l'a jugé digne d'une de ses récompenses, et l'a inscrit sur la liste pour une médaille de bronze et 50 fr. Il est juste de donner ici sa part d'éloges à M. Prosper Ancel, bibliothécaire-adjoint, qui a secondé son collègue avec beaucoup de dévouement.

La Bibliothèque ressuscitée de Sainte-Marie est logée provisoirement dans le cabinet de M. Floquet, le directeur de l'école professionnelle. Peu riche encore en ouvrages populaires, elle n'avait au 25 septembre fourni que 55 volumes à la circulation; mais on peut lui prédire hardiment un avenir sérieux. Les cours populaires du soir, dont M. Floquet a pris la charge avec un dévouement au-dessus de tout éloge,

Digitized by Google

et qui comptaient l'hiver dernier 135 élèves inscrits, enverront forcément de nombreux lecteurs à la Bibliothèque communale, et l'on a tout lieu d'espérer que la nouvelle administration municipale prendra à cœur de la tenir au niveau d'une commune aussi importante que Sainte-Marie.

Dans la vallée voisine, Ribeauvillé a donné un exemple qui sera très-certainement imité. Là une souscription particulière a produit une somme de 100 fr., sans parler des dons importants de livres qui se continuent encore aujourd'hui. La commune a voté 600 fr. pour payer les frais d'installation de la Bibliothèque, à laquelle on a affecté dans la mairie un local spacieux disposé pour recevoir des lecteurs, et qui sera éclairé et chauffé le soir pendant l'hiver. M. Jœranson, à qui Ribeauvillé doit son usine à gaz, s'est offert pour fournir l'éclairage gratuitement. La Bibliothèque a été ouverte au public le premier dimanche d'octobre, et 38 lecteurs et lectrices se sont présentés le jour même. Le prix de location est de 5 cent. par volume, mais on a établi des abonnements à l'année, qui sont considérés en même temps comme des souscriptions, et dont le taux varie de 5 à 2 fr., au gré du souscripteur. La liste de ces abonnements-souscriptions compte déjà 190 noms. Ces résultats inespérés sont dus surtout à l'énergie persévérante de M. Édouard Weisgerber, qui a pris l'initiative de cette fondation, retardée longtemps par des craintes mal fondées. Pour donner garantie entière contre tout essai de propagande confessionnelle aux trois cultes qui se partagent la population de Ribeauvillé, on a divisé le service entre trois bibliothécaires, MM. Hoffmann, institu-

Digitized by Google

teur catholique ; Burger, instituteur protestant ; Bloch, instituteur israélite ; et ces trois éléments se retrouvent aussi dans la composition de la commission. Comme on devait s'y attendre, ils y vivent dans la meilleure harmonie et rivalisent de zèle entre eux pour faire prospérer la Bibliothèque, qui deviendra sans aucun doute, avant peu d'années, ce que doit devenir toute Bibliothèque communale, une source de jouissances intellectuelles et un moyen d'étude pour la bourgeoisie aussi bien que pour le peuple.

Immédiatement après Ribeauvillé vient un groupe compacte de 6 communes qui se sont entraînées les uns les autres dans la voie de ce nouveau progrès. Ce sont : Hunawihr, Riquewihr, Mittelwihr, Beblenheim, Ostheim et Guémar.

La Bibliothèque de Hunawihr est due à l'initiative de l'instituteur catholique, M. Zubler, qui en a obtenu le vote le lendemain même de notre séance d'inauguration, dont il s'est fait l'historien dans le journal de Ribeauvillé. Elle est installée maintenant dans une salle spéciale de la mairie, la salle des archives et de la Bibliothèque ; mais les lenteurs des travaux de construction de la mairie ont retardé cette installation jusqu'au mois de septembre, à l'époque la moins favorable pour la lecture dans un pays de vignobles. Aussi le registre des prêts ne contenait-il que 30 inscriptions au 16 octobre. Jusqu'à présent les prêts ont été gratuits ; mais la commission de Hunawihr se propose d'adopter le système en vigueur à Ribeauvillé.

A Riquewihr, l'initiative est venue d'un des propriétaires du pays, M. Jœranson, et c'est le pharmacien, M. Artopœus, qui s'est chargé des fonctions de

Digitized by Google

bibliothécaire, dont il s'acquitte avec le plus grand zèle. La Bibliothèque n'a été ouverte que le 6 août, c'est-à-dire dans la morte-saison pour la lecture, et la faible quantité de volumes lus jusqu'à présent — il y en avait 54 le 18 octobre — n'a rien par conséquent d'inquiétant. Riquewihr, qui compte un si grand nombre d'habitants aisés et amis de l'instruction, est assurément une de nos communes dont la Bibliothèque a le plus d'avenir. Elle est installée en ce moment dans une partie des rayons de la salle des archives, à la mairie, et ouverte au public de 6 à 7 heures du soir, le mercredi et le samedi, du 1er octobre au 1er avril, le samedi seulement, du 1er avril au 1er octobre. Le prix de location est de 5 cent. par volume pour quinze jours, de 15 cent. pour les collections du *Magasin pittoresque* et du *Musée des Familles* qu'un peut garder un mois. La commission de Riquewihr a cru devoir prendre une mesure de précaution à laquelle on n'a pas pensé ailleurs jusqu'à présent : chaque lecteur doit au début déposer comme garantie une somme de 1 fr., qui lui est rendue quand il cesse de prendre des livres.

La Bibliothèque de Mittelwihr dont le pasteur, M. Kromayer, a été le promoteur, ne fonctionne pas encore. La saison des travaux de la campagne une fois venue, on a jugé préférable d'attendre les premiers jours d'hiver pour mettre les livres en circulation : ils sont rangés dans une armoire de la salle d'école. Le bibliothécaire est M. Ferber, instituteur.

La fondation de la Bibliothèque de Beblenheim a été le point de départ du mouvement dans le département. C'est peut-être celle dont les commencements

Digitized by Google

ont été le plus modestes, et dont l'histoire est le plus encourageante pour ceux qui pourront être tentés d'essayer d'une fondation du même genre. Ses 12 premiers volumes, rangés à terre sur une planche, en attendant mieux, et offerts de suite à la circulation, ont plus que centuplé en moins de deux ans, grâce aux dons qui sont arrivés de partout, et l'intérêt assez médiocre qu'elle inspirait d'abord, est allé toujours en augmentant. La commune, qui n'a acheté encore que pour 16 fr. 10 c. de livres, aura payé bientôt plus de 400 fr. pour reliure. De décembre 1862 à la fin de juillet 1863, 50 volumes seulement avaient été lus: on en compte aujourd'hui 860. Une grande armoire faite au printemps de 1863 pour recevoir les livres, et placée dans un corridor de la maison d'école pour ne rien déranger, a fini par devenir insuffisante. Il a fallu en commander une autre, et le corridor devenant trop petit à son tour, on a fait une place dans la grande salle de classe, ou la Bibliothèque a trouvé enfin un domicile sérieux. Elle finira probablement par être un jour chez elle; mais c'est un détail accessoire dont elle peut se passer impunément. Un premier catalogue avait été distribué dans la commune au mois de novembre dernier. Un second est devenu nécessaire : il vient d'être imprimé ces jours-ci. Il est question d'établir à Beblenheim le système de Ribeauvillé. Présentement on s'en tient à une taxe de 5 cent. par volume prêté, avec faculté d'emprunt gratuit pour ceux qui le réclameraient : personne ne l'a encore réclamé. Du reste, c'est là l'article unique du règlement. On vient prendre les livres quand on veut, et on les rapporte quand on les a lus. La com-

Digitized by Google

mission a voulu attendre qu'il se produisît des abus pour les réprimer par une réglementation, et comme il ne lui est venu jusqu'à présent aucune espèce de réclamation, comme il n'y a pas eu un seul volume égaré ou gâté, elle attend encore. Je dois dire que le bibliothécaire a les livres sous la main, et pour ainsi dire chez lui; mais il n'en fallait pas moins, pour qu'un tel régime demeurât possible, avec une population raisonnable, un bibliothécaire qui joignît à beaucoup d'ordre un zèle et une complaisance à toute épreuve. Beblenheim a été assez heureux pour le trouver dans la personne de M. Schmidt, l'instituteur catholique, et votre Comité, appréciant la portée exceptionnelle des services qu'il a rendus à la cause des Bibliothèques communales, l'a placé en tête de sa liste de récompenses, pour une médaille d'argent et 50 fr.

Ostheim est la première commune du département qui, grâce à l'initiative prise par son maire, M. Ostermann, ait répondu à l'appel fait par ses voisins de Beblenheim. Quand je suis allé y chercher sur place les renseignements que je voulais vous donner, j'étais accompagné de deux honorables habitants de Nîmes, MM. Paul Mourier et Ali Margarot, venus tout exprès dans le Haut-Rhin pour voir de leurs yeux ce qui s'y fait, et en rapporter l'exemple dans leur pays. J'ai été heureux de pouvoir leur montrer là avec quelle facilité s'établit et fonctionne une Bibliothèque communale, quand on ne se préoccupe que de la chose essentielle, la circulation du livre. Les 149 volumes de la Bibliothèque d'Ostheim ont trouvé l'hospitalité dans l'armoire des archives de la mairie, lesquelles ont descendu de trois rayons pour leur faire de la place. Ils y

Digitized by Google

sont un peu gênés maintenant, car l'armoire n'est pas bien grande; mais elle sera désencombrée assurément cet hiver. En dépit des faibles ressources de lecture qu'elle contenait au commencement, on est déjà venu y chercher 232 volumes, dont beaucoup empruntés depuis la reprise des travaux des champs. Deux simples cahiers de papier ordinaire suffisent au bibliothécaire, M. Meyer, instituteur, pour les écritures, qui n'en sont pas moins nettes et parfaitement en ordre. Il y aura plus tard une salle réservée à la Bibliothèque dans la maison d'école que la commune se propose de bâtir, mais combien de volumes seront lus d'ici-là qui ne l'auraient pas été, si l'on avait attendu la fin de cette construction future!

A Guémar, la Bibliothèque est l'œuvre de M. Witz, le fils du maire, qui l'a commencée en puisant dans la sienne, et qui s'en est fait le bibliothécaire. Quelques livres ont été mis déjà en circulation; mais le service régulier va commencer seulement maintenant. L'armoire, qui n'était pas encore livrée le 19 octobre, doit être placée dans la salle de la mairie, et l'excellent choix des livres nombreux déjà rassemblés ne permet pas de douter de l'empressement que mettront les habitants de la commune à en tirer parti. Quant au règlement, il n'est pas encore arrêté; mais la commission penchait pour le système de la gratuité. Peut-être se ralliera-t-on à celui de Ribeauvillé, qui a été aussi proposé.

Les six communes que nous venons de passer en revue forment, avec celle de Ribeauvillé, comme un grand cercle, au centre duquel s'élève sur sa colline Zellenberg, la seule commune des environs qui n'ait

Digitized by Google

pas encore sa Bibliothèque. En attendant une création, devenue maintenant inévitable — le Conseil municipal a déjà voté un premier fonds pour achat de livres — Beblenheim mettra ses livres à la disposition de ses voisins, et plusieurs exemplaires du catalogue de sa Bibliothèque viennent d'être distribués dans Zellenberg à cet effet.

Nos tentatives pour établir des relations sérieuses dans les Conseils municipaux de la vallée d'Orbey n'ont pas été couronnées de succès, et je ne puis vous montrer là que la Bibliothèque extra-municipale du hameau du Grand-Trait, dont je vous si déjà entretenus. Celle-là est la plus humble de toutes; ce n'est pas la moins intéressante. Les 28 volumes avec lesquels elle a été commencée, au mois de mars, ont pu se passer facilement d'armoire, car, au 7 août, ils avaient donné lieu à 165 inscriptions sur le registre, je me trompe, sur la feuille des prêts. A la suite du don de la Société, le bibliothécaire, se voyant momentanément trop riche, a débarrassé un petit buffet de ses verres et de ses assiettes, et l'installation s'est trouvée faite en un clin d'œil. Le hameau du Grand-Trait, dont les maisons, éparses sur la montagne, renferment 400 habitants, a fourni cette année des livres à des lecteurs du Bonhomme et de Lapoutroie. On viendra en chercher cet hiver de Lagoutte, de Ribeaugoutte, de Fréland et même d'Orbey. Votre comite a jugé convenable de décerner une de ses médailles au bibliothécaire, M. Jean-Baptiste Ancel, qui a pris sa tâche très à cœur. Bien que cette Bibliothèque bénévole de montagne soit en dehors de notre programme officiel, elle est trop dans l'esprit de notre

Digitized by Google

œuvre pour qu'il s'élève, je crois, aucune objection contre la récompense qu'elle a motivée.

A l'entrée de la vallée de Munster nous trouvons la Bibliothèque de Wintzenheim, dont l'initiative a été prise par M. Gilliot, le juge de paix du canton. Elle date du mois de février, mais elle avait été précédée par une Bibliothèque scolaire, qui, réduite aujourd'hui aux livres de classe proprement dits, subsiste encore à côté d'elle, dans un compartiment de la même armoire. C'est dans la salle d'école qu'est cette armoire, et l'instituteur, M. Jehl, prend soin des deux Bibliothèques en même temps. Ici la lecture a commencé presque immédiatement à la suite du vote municipal, grâce à la mesure prise par M. Gilliot de faire venir une des caisses de circulation de la maison Hachette. C'est la seule qui soit venue dans le département, et je ne puis laisser échapper cette occasion de vous donner à juger par les faits des avantages et des inconvénients du système. 61 volumes, presque tous excellents pour les lecteurs de Wintzenheim, arrivant catalogués et reliés, ont permis, passez-moi l'expression, de battre le fer pendant qu'il était chaud, et de réaliser sur-le-champ l'institution votée par le conseil municipal. D'autre part, ces 61 volumes ont coûté de février à juillet, époque où ils sont retournés à Paris, environ 49 fr. Ce n'est certainement pas trop cher pour cinq mois de gagnés ; mais il est clair que l'affaire serait devenue mauvaise à la longue pour la commune, qui n'aurait jamais rien eu pour son argent. Elle possède aujourd'hui 286 volumes, et le 20 octobre il était entré en tout dans la caisse de la Bibliothèque 11 fr. 55 c., pour 231 volumes lus ; à rai-

Digitized by Google

son de 5 c. par volume. La déception eût été grande si l'on avait compté sur le produit de la lecture pour couvrir les frais de location. On a proposé d'établir des abonnements de 3 fr. par an : il ne s'est présenté personne. Ce qui réussit dans une commune peut très-bien échouer dans une autre. Il faut dire que la Société alsacienne, dont vous avez tous entendu parler, a ouvert concurremment à Wintzenheim une souscription qui a rapporté 78 fr. Elle a déposé dernièrement 50 volumes dans la Bibliothèque de la commune. Elle en annonce d'autres, et ces ressources de passage, venant se joindre au fonds communal, permettront aux besoins de lecture de se satisfaire plus largement. Toute cette complication de Bibliothèques communale et scolaire, de caisse de circulation et de livres placés en dépôt, a notablement aggravé, comme vous pouvez le penser, la tâche du bibliothécaire, qui, de plus, a pris le soin de pourvoir la commune de catalogues écrits à la main. M. Jehl était sans contredit un de ceux qui avaient droit à une récompense. Aucun rapport n'ayant signalé au Comité ces faits, dont nous n'avons eu connaissance que trop tard, son nom ne figure pas sur notre liste ; mais je crois pouvoir lui annoncer que ce n'est qu'un ajournement.

L'exemple de Wintzenheim n'a pas encore rencontré d'imitateurs dans la vallée de Munster. Pourtant j'ai de bonnes nouvelles à vous en donner. A Munster même, où à côté de la Bibliothèque paroissiale, si considérable déjà, il s'en trouve une autre, établie dans la maison curiale, la nécessité d'une Bibliothèque communale était plus difficile à faire comprendre. Elle

Digitized by Google

va se créer néanmoins très-probablement. J'ai reçu du maire, M. Fritz Hartmann, qui a tant fait déjà pour l'instruction dans sa commune, l'assurance positive qu'il allait prendre en main l'affaire de cette création. M. Ostermann, le fils du maire d'Ostheim, qui dirige un grand établissement dans la vallée, m'a promis également d'user de toute son influence à Günsbach pour y faire voter une Bibliothèque, et nous avons vu ensemble le maire de Walbach, qui s'est engagé à demander au conseil municipal un vote du même genre dans la session qui s'ouvre en ce moment.

De l'autre côté de Colmar, à mi-chemin du Rhin, est la Bibliothèque de Sundhoffen, une de celles qui ce sont créées spontanément avant la formation de notre Société. C'est là que la circulation des livres a été la plus importante, même sans proportion gardée. Du 15 novembre au 1er mai, 122 familles y ont demandé 1303 volumes, et le bibliothécaire, assailli à de certains moments, a imaginé un mode d'inscription, aussi sûr que rapide, que j'ai retrouvé du reste ailleurs. Chaque lecteur a sa moitié, ou son tiers de page, et au-dessous du nom s'inscrivent sur une même ligne les numéros des livres demandés. Un trait de plume biffe le numéro à la rentrée du livre. Je vous ai dit tout à l'heure : 122 familles, c'est qu'en effet les lectures se sont faites en famille. On se rassemblait d'habitude chez les grands parents, et l'un des enfants, une jeune fille la plupart du temps, lisait le livre à haute voix. Au printemps, ces réunions ont cessé, et la Bibliothèque s'est fermée au 1er mai pour se rouvrir au 1er octobre. Le prêt des livres a été gratuit l'hiver dernier;

Digitized by Google

mais on va faire passer au commencement de celui-ci une liste de souscriptions, qui assurément se couvrira de noms. L'initiateur de cette œuvre si intéressante a été M. Kuntz, instituteur, qui s'est chargé du soin de la Bibliothèque, placée dans une armoire de la salle d'école. Il a été puissamment secondé par le maire, M. Schuler, et le pasteur, M. Schœll, qui a fourni les premiers livres de sa propre bibliothèque. Votre Comité a accordé sans discussion à M. Kuntz une médaille de bronze et 50 fr.

Le pasteur d'Andolsheim, M. Scherb, a suivi l'exemple de son confrère de Sundhoffen, et de plus il a pris l'initiative des premières démarches auprès du maire de la commune, M. Ritzenthaler, qui s'est empressé de demander au conseil municipal un vote, aussitôt obtenu que demandé. La Bibliothèque d'Andolsheim est de création toute récente, et son organisation n'est pas encore terminée. Tout ce que je puis vous en dire, c'est que les premiers livres ont déjà une armoire à eux dans la mairie, que l'argent pour en acheter d'autres est prêt, et qu'ils seront distribués deux fois par semaine aux lecteurs. Il est toutefois une particularité, relative à cette Bibliothèque, que je ne puis passer sous silence. A la commission ordinaire a été joint ici un comité de dames, et je crois la mesure excellente pour deux raisons qu'il me suffira d'indiquer. Les femmes lisent comme les hommes, et ils est bon d'avoir aussi leur avis. Les causes auxquelles on parvient à les interesser sont d'avance à moitié gagnées. L'on peut être sûr en tout cas qu'elles seront bien servies, et ce n'est pas à Mulhouse que je me permettrais d'insister là-dessus.

Digitized by Google

D'Andolsheim à Cernay il y a loin. Je n'ai malheureusement rien à vous signaler entre ces deux communes, bien que Guebwiller possède la plus riche à l'heure qu'il est de toutes nos Bibliothèques populaires ; mais c'est une création à part, qui n'est plus de notre ressort. Une chose pourtant doit nous rendre moins regrettable cette lacune si humiliante pour nous — il faut bien convenir de nos échecs. La Société alsacienne, qui est venue joindre ses efforts aux nôtres pour répandre les habitudes de lecture dans nos campagnes, a commencé à organiser son service de livres de circulation dans les cantons intermédiaires. Elle arrivera certainement à faire pénétrer ses livres dans les communes où notre action n'a pu encore se faire sentir, et y préparera ainsi les voies aux créations de Bibliothèques communales. Qu'elles se fassent par nous, où par d'autres, quand elles seront faites il n'y paraîtra pas. C'est un terrain neutre sur lequel toutes les polémiques doivent abdiquer.

Il y avait à Cernay une bibliothèque d'environ 200 volumes appartenant au comice agricole, et pour ainsi dire sans usage. Le comice en a fait l'abandon, sur la proposition du maire, M. Risler, qui s'est employé avec le plus grand zèle pour doter Cernay d'une Bibliothèque en rapport avec l'importance de la commune.

Il a trouvé un aide aussi dévoué qu'intelligent, M. Armbruster, instituteur, dont le rapport, retardé par les délais d'impression du catalogue, n'a pu parvenir en temps utile à votre Comité. Son nom ne figurait donc pas sur la liste de récompenses arrêtée le 12 octobre ; mais le bureau de la Société, dans sa séance

Digitized by Google

de jeudi dernier, a cru devoir prendre sur lui d'y ajouter M. Armbruster pour une médaille de bronze et 50 fr. Des mesures de ce genre demandent toujours, Messieurs, à être justifiées. Voici la justification de votre bureau.

RAPPORT

sur la situation de la Bibliothèque communale de Cernay à la fin du 1er semestre.

La Bibliothèque communale de Cernay, dont la création a été décidée par le conseil municipal dans sa séance du 12 février 1864, a été solennellement ouverte aux lecteurs le 24 avril suivant. Elle compte par conséquent jusqu'au 23 octobre, 26 semaines ou une demi-année d'existence.

Elle renferme 601 volumes inscrits au catalogue et classés ainsi qu'il suit:

Catalogue français.

Histoire. Mémoires et chroniques. Biographies . .	120 vol.
Littérature. Contes et romans moraux	139
Industrie. Agriculture. Sciences naturelles	125
Voyages. Géographie. Descriptions de mœurs . . .	49
Revues illustrées, scientifiques etc. Ouvrages divers	48
Langues et classiques.	7
TOTAL. . .	488

Catalogue allemand.

Geſchichte. Denkſchriften. Biographien.	10 vol.
Literatur. Erzählungen und moraliſche Romane. . .	65
Induſtrie. Ackerbau. Naturkunde	24
Reiſegeſchichten. Geographie.	14
TOTAL. . .	113

Digitized by Google

Le catalogue va être imprimé incessamment à 300 exemplaires par M. Risler de Mulhouse. La première épreuve en est déjà tirée et soumise actuellement à la correction du bibliothécaire.

Outre ces 601 volumes, notre Bibliothèque en renferme encore plus de 100 autres, que la commission de surveillance n'a pas jugé devoir faire figurer dans le catalogue.

Pendant le 1er semestre, du 24 avril au 23 octobre 1864, la Bibliothèque communale de Cernay a eu 88 lecteurs, dont les trois quarts au moins, c'est-à-dire 66, appartiennent à la classe ouvrière. Ces lecteurs se répartissent de la manière suivante :

Hommes	13
Femmes	9
Jeunes gens	47
Demoiselles (ou filles)	19
TOTAL. . .	88

423 volumes ont été donnés en lectures à domicile, savoir :

337 français
85 allemands.
423

Les 13 hommes ont lu	45	vol. français et	25	vol. allemands.
Les 9 femmes	47	»	4	»
Les 47 jeunes gens	146	»	48	»
Les 19 demoiselles	98	»	9	»
88	336		86	

De ces différentes données il résulte :

1° Qu'il a été lu en moyenne entre 16 et 19 volumes par semaine ;

Digitized by Google

2° Que c'est la jeunesse, et particulièrement les jeunes gens, qui montre le plus de goût pour la lecture, et qu'elle préfère, à l'exception de quelques jeunes ouvriers, les ouvrages français aux ouvrages allemands;

3° Qu'on lit en général 4 volumes français contre 1 volume allemand.

La liste ci-jointe indiquant les ouvrages qui ont été lus, le nombre de fois qu'ils ont été lus, et la catégorie des lecteurs pour chaque ouvrage, semble faire connaître le goût des lecteurs. Il n'en est pourtant pas tout à fait ainsi, car en général ils acceptent les ouvrages que le bibliothécaire leur choisit. Un très-petit nombre d'entre eux choisissent eux-mêmes. Je dois cependant faire observer que le goût des lecteurs se prononce tellement en faveur des contes, romans moraux, et voyages, que le bibliothécaire est forcé de limiter presque exclusivement ses choix à la seconde et à la quatrième série. J'ai remarqué aussi que dans ces séries-là (contes, romans moraux, voyages, descriptions de mœurs) on préfère, les demoiselles surtout, les traductions d'ouvrages anglais. Quant aux lecteurs allemands, ils aiment beaucoup les contes du chanoine Schmid. Ils commencent tous par lire ces contes, qui leur plaisent non-seulement parce qu'ils sont touchants, mais surtout parce qu'ils sont faciles à comprendre. Il serait à désirer que notre Bibliothèque, qui est très-pauvre en ouvrages allemands, pût s'augmenter bientôt en livres de ce genre simple et touchant.

En jetant un coup-d'œil sur la liste des ouvrages qui ont été lus, on remarque que quelques-uns d'entre

Digitized by Google

eux ont eu un très-grand nombre de lecteurs comparativement aux autres. Il ne faudrait pas en conclure que se sont ceux qui plaisent le plus. Cela tient uniquement à cette cause qu'il y a plusieurs exemplaires du même ouvrage, ou deux volumes au moins dans la Bibliothèque, ce qui permet d'en disposer presque tous les dimanches, et souvent en faveur de plusieurs lecteurs à la fois. Ainsi par exemple le *Fou Yégof* de M. Erckmann-Chatrian, a été lu 23 fois, tandis que leur *Madame Thérèse* n'a été lue que 5 fois, parce que du premier nous avons 4 exemplaires, et du second seulement un. *L'histoire d'une Bouchée de pain* intéresse tout autant, sinon plus, et pourtant elle n'a été lue que 7 fois. Cela vient de ce qu'on n'en a qu'un exemplaire, et que les lecteurs le gardent plus longtemps qu'un autre volume, parce qu'il doit être lu attentivement.

Voici maintenant la situation financière de notre Bibliothèque :

Recettes.

	fr.	c.
Allocation du conseil municipal	100	»
Dons en argent	196	»
Produit des lectures (à raison de 5 centimes par volume et par quinzaine)	22	80
TOTAL. . .	318	80

Dépenses.

	fr.	c.
Frais de premier établissement : armoire, rideau, timbre, registres, annonces et affiches	50	25
Achat de livres	84	»
Frais de reliure	71	40
TOTAL. . .	196	05
A reporter. . . .	196	05

Digitized by Google

	fr.	c.
Report. . . .	196	05

Balance.

A la caisse d'épargne (destinés à payer l'impression du catalogue)	100	»
En caisse	22	75
TOTAL. . .	318	80

La commission d'administration de la Bibliothèque, composée de M. Risler, maire, président, et de 5 membres choisis par le conseil municipal dans sa séance du 12 février, s'est réunie sept fois. Les procès-verbaux de ses séances sont inscrits dans un registre spécial, que le bibliothécaire tient avec le plus grand soin.

La Bibliothèque qui se tronve encore dans la grande salle de la mairie, doit être transférée bientôt dans un local spécial, que l'administration va approprier à cet effet. En attendant, la grande salle de la mairie est ouverte gratuitement, les dimanches et jours de fête, de 1 heure à 7 heures du soir, aux amateurs de la lecture.

Fait à Cernay, le 24 octobre 1864.

Le bibliothécaire,

ARMBRUSTER, instituteur.

Je crois inutile de rien ajouter à ce rapport si instructif et si complet, et je prends la liberté de le proposer comme un modèle à MM. les bibliothécaires du département pour ceux qu'ils voudraient bien nous adresser l'année prochaine.

Digitized by Google

La Bibliothèque populaire fondée à Thann, grâce à l'impulsion donnée par un des membres les plus sincèrement dévoués de votre Comité, M. Risler-Kestner, est logée provisoirement au collége, dans le local de la Bibliothèque publique par abonnements, dont elle partage les rayons. Présentement elle est la propriété de la Société des Cours populaires de Thann, qui a réuni par souscription 2700 fr. destinés à la fois à l'établissement des Cours et à celui de la Bibliothèque; mais il y a tout lieu d'espérer qu'elle prendra plus tard un caractère communal. On prépare à la mairie un projet de construction de maison d'école, avec salles spéciales pour la Bibliothèque et les Cours populaires, et l'on peut compter pour cette œuvre d'instruction publique sur le concours empressé du maire de Thann, M. Henriet, qui, dès l'origine de notre Société, s'est mis à sa disposition pour lui recueillir des adhésions, et dont le nom figure sur notre liste. Votre Comité a cru qu'il pouvait considérer comme sien ce germe de Bibliothèque communale, et il a accordé une mention honorable au bibliothécaire, M. Müller, receveur municipal, qui a eu tout le soin du travail d'organisation, et dont le dévouement lui était signalé de plusieurs côtés en même temps.

Derrière Thann, la vallée de Saint-Amarin nous offre deux Bibliothèques communales en plein exercice, celles de Bitschwiller et de Malmerspach.

La première est l'œuvre du maire, M. Godefroy Schlumberger, qui s'en est occupé avec un zèle et une activité dont les cartons de votre secrétaire peuvent témoigner. Au mois de février 1863, le conseil municipal avait voté une Bibliothèque scolaire, et l'ar-

Digitized by Google

moire officielle de 60 fr., qui avait reçu une dizaine de volumes, venus de la préfecture. Dans la session de février 1864, le conseil, sur la proposition de M. Schlumberger, a nommé une commission chargée de gérer cette bibliothèque, qui est devenue communale. Elle compte aujourd'hui 238 volumes. Le rapport du bibliothécaire, M. Gasser, instituteur, porte qu'à la date de 27 septembre, 128 ouvrages avaient été demandés en lecture, savoir : 16 de sciences, 24 d'histoire et de géographie, et 88 de récréation. Les livres sont installés dans l'armoire primitive, qui occupe un coin de la salle des délibérations à la mairie ; mais les dons qui continuent à affluer, ne tarderont pas à la rendre insuffisante.

La Bibliothèque de Malmerspach est celle de toutes dont les origines sont les plus reculées, sans aller loin pourtant : elle a débuté en avril 1862. Le maire de la commune, M. Schmalzer, aujourd'hui notre délégué pour le canton de Saint-Amarin, imagina alors de consacrer l'argent destiné tous les ans aux livres de prix à des achats de livres qui serviraient à tous, et les enfants de l'école acceptèrent de grand cœur la proposition. Quelques volumes furent achetés d'abord, et mis en circulation sans beaucoup de succès : 48 prêts seulement furent faits en 1862. Au mois d'août de l'année suivante, quelques jours après la première publication de nos statuts, M. Schmalzer obtint du conseil le vote d'une Bibliothèque communale sur les bases qui s'y trouvaient proposées. Une commission fut nommée, une souscription de 109 fr. recueillie dans la commune, et l'œuvre prit un rapide développement : le chiffre des prêts s'éleva à 289 cette

Digitized by Google

année-là. Aujourd'hui la Bibliothèque de Malmerspach possède 255 volumes, et 290 prêts avaient déjà été faits le 11 août dernier. On demandait d'abord au lecteur 5 c. par volume; le prêt est gratuit depuis le 1er avril. Nous retrouvons ici les lectures en commun, mais dans d'autres conditions qu'à Sundhoffen. Il se forme des groupes de 12 à 15 personnes, et le livre est confié au plus lettré de la société. Cela s'est d'ailleurs établi tout seul, sans que la commission s'en soit mêlée. Votre Comité a décerné une médaille de bronze et 50 fr. au bibliothécaire de Malmerspach, M. Prévot, instituteur, le doyen de nos bibliothécaires, si l'on veut remonter aux commencements de son entrée en fonctions.

Avant de quitter la vallée de Saint-Amarin, je vous signalerai une Bibliothèque à moitié faite déjà, à laquelle il ne manque plus que le vote municipal. C'est à Hüsseren-Wesserling, où une quarantaine de volumes sont déjà rassemblés dans une armoire de la mairie, attendant le moment d'être mis en circulation. Ce moment ne peut tarder du reste, et le maire de Hüsseren, M. Roman, a donné un gage de ses intentions à cet égard en promettant 150 fr. pour la future Bibliothèque de sa commune.

Nous arrivons enfin à Mulhouse, le centre principal du mouvement. Autour de la ville se groupent déjà 12 Bibliothèques communales, dont 10 créées cette année, grâce au zèle infatigable de deux membres de votre Comité, MM. Charles Thierry-Mieg et Ernest Zuber, qui se sont partagé les environs de la ville. Ces 12 Bibliothèques sont celles de Dornach, Rixheim, Kingersheim, Lutterbach, Wittenheim, Illzach, Riedis-

Digitized by Google

heim, Tagolsheim, Heidwiller, Bruebach, Niedersteinbrunn et Spechbach-le-Bas, plus Pfastadt dont je vous ai parlé en commençant. La plupart sont encore en voie d'organisation, ou fonctionnent depuis peu de temps, et pour ne pas soumettre votre attention à une trop rude épreuve, je ne vous entretiendrai que des quatre premières, dont votre Comité a récompensé les bibliothécaires.

La première, celle de Dornach, mérite à juste titre une mention toute spéciale. Celle-là ne procède pas de notre Société; c'est notre Société au contraire qui en procède. C'est dans les pourparlers auxquels ont donné lieu sa création que nos statuts ont été conçus, et la résolution prise de faire appel à vos dévouements. En avant de tous les noms que je viens de vous citer, M. Engel-Dollfus me permettra bien de mettre celui du fondateur spontané de la Bibliothèque de Dornach, celui sous lequel notre œuvre s'est abritée en naissant. A part ce souvenir, que je ne pouvais négliger sans ingratitude, la Bibliothèque de Dornach reste encore la plus importante de toutes jusqu'à présent par les résultats obtenus. Ouverte le 8 novembre de l'année dernière avec 800 volumes, installés dans une vaste armoire de la mairie, et dont le catalogue était déjà imprimé, elle en comptera près de 1000 à son premier anniversaire, ainsi que l'annonce le bibliothécaire, M. Audran, fabricant, dans son rapport trimestriel à la date du 13 octobre. Mais ce n'est pas seulement au nombre des volumes que doit se mesurer l'importance d'une Bibliothèque : le nombre des lecteurs, les sacrifices qu'ils s'imposent, et l'organisation du service sont autant d'éléments qui méritent d'entrer en ligne

Digitized by Google

de compte. 186 prêts ont été faits à Dornach dans le seul mois de septembre; la liste des cartes d'abonnement à 3 fr. par an était arrivée le 13 octobre au n° 127, et les registres tenus par le bibliothécaire et son aide, avec un luxe de détails qui fait le plus grand honneur à leur dévouement, permettent à M. Audran d'adresser tous les trois mois à la commission des rapports qui ne le cèdent en rien à celui de M. Armbruster. Votre comité a décerné une médaille de bronze à M. Audran, et 50 fr. au sous-bibliothécaire, M. Diehly, instituteur.

La Bibliothèque de Rixheim fonctionne depuis le 10 juillet. Ses 270 volumes proviennent surtout de dons particuliers, et d'une souscription qui s'est montée à 359 fr. 60 c. Ils sont installés dans une salle de la mairie consacrée à cet usage, et le catalogue doit être imprimé maintenant: des exemplaires écrits à la main circulaient dans la commune le 17 août. Du 10 juillet au 20 septembre, 241 volumes ont été mis en circulation, et je dois vous signaler un fait que je tiens du bibliothécaire, c'est l'intérêt tout particulier pris à la Bibliothèque par la population israélite de Rixheim. Elle lui fournit ses lecteurs les plus assidus. Voici la combinaison imaginée par la commission pour le service des livres. Il y a un registre de demandes ouvert à tous ceux qui désirent un livre pour le moment en circulation. Le prix de location est de 5 c. pour la première quinzaine, de 10 c. pour les autres. Au bout d'un mois, le lecteur est tenu de représenter le volume, et si celui-ci n'est pas inscrit sur le registre des demandes, il peut le remporter. On peut dire que la Bibliothèque de Rix-

Digitized by Google

heim est l'œuvre de la famille Zuber. M. Ernest Zuber en a été le promoteur, et M. Ivan Zuber, maire de Rixheim, est le président de la commission, dont M. Emile Zuber est le secrétaire. C'est sur le rapport fait par lui le 27 septembre que votre Comité a décerné une mention honorable et 25 fr. au bibliothécaire, M. Schuhmacher, instituteur, dont on lui attestait le zèle.

La Bibliothèque de Kingersheim a été fondée aux frais de M. Gaspard Weiss, fabricant, le président de la commission, dont il est aussi le secrétaire, car le rapport adressé à votre Comité est écrit de sa main. Il constate que du 1er mars au 1er septembre il avait été lu à Kingersheim 160 volumes, dont 140 allemands et 20 français, et rappelle qu'il faut attendre l'hiver, la saison des lectures à la campagne, pour apprécier la marche de la Bibliothèque. « Quoique les « six mois écoulés n'aient pas encore donné un grand « résultat, dit M. Gaspard Weiss, il est cependant « certain que le goût de la lecture a commencé à pren- « dre racine dans notre petit village, principalement « parmi la classe ouvrière. Nous comptons 25 lecteurs « assidus qui, donnant le bon exemple aux autres ha- « bitants, finiront peu à peu par propager parmi eux « le goût de la lecture. » Sur le bon témoignage rendu par un homme qui a pris son œuvre si à cœur, votre Comité a décerné une mention honorable et 25 fr., à M. Ott, instituteur, le bibliothécaire de Kingersheim.

Le curé de Lutterbach, M. Bœhler, pour veiller de plus près sur la composition et le fonctionnement régulier de la Bibliothèque, a demandé qu'elle fût placée à la cure, et son vicaire, M. Arnold, s'est chargé des

Digitized by Google

fonctions de bibliothécaire, auxquelles il s'intéresse vivement. J'ai vu moi-même ses registres, sur lesquels sont inscrits 110 lecteurs ayant chacun leur page. La lecture est gratuite, et la circulation active déjà, bien qu'elle ait commencé depuis peu; mais la préférence donnée partout aux livres de récréation se montre ici exclusive. « D'après mes observations et les questions « que je me suis quelquefois permises, m'écrivait der- « nièrement M. l'abbé Arnold, je puis conclure que la « plupart des lecteurs et lectrices de la localité, cher- « chant dans la lecture un délassement aux travaux de « fabrique, préfèrent les contes, ou, si l'on veut, les « romans honnêtes. Les livres qui ont trait à l'agricul- « ture, à l'industrie, aux arts, sont quasi-abandonnés. « Si j'ai placé l'un ou l'autre de cette dernière caté- « gorie, je les ai presque imposés; on n'en a jamais « demandé aucun, malgré le soin que j'avais pris de « les annoncer pompeusement, et de les recommander « pour leur utilité pratique. » C'est sur ma proposititon que votre Comité a décerné une mention honorable à M. l'abbé Arnold.

A Mulhouse même, l'annexe populaire à la Bibliothèque de la ville, établie par M. Jean Dollfus dans le bâtiment de l'administration de la cité ouvrière, s'annonce comme devant prendre, avant qu'il soit peu, le rang qui lui revient de droit. Ouverte le 1er septembre avec 614 volumes, dont 396 allemands et 218 français, elle avait délivré le 9 octobre 803 volumes, et jeudi dernier, le bibliothécaire appelait au secours: il ne lui restait plus un seul volume français entre les mains pour satisfaire aux demandes toujours croissantes. Une nouvelle commande de livres a été faite; mais il se

Digitized by Google

sont fait attendre, et il est probable que ce renfort ne suffira pas longtemps : les personnes de Mulhouse ici présentes m'excuseront si je profite de cette réunion pour faire appel à leur concours. Les lecteurs appartiennent à toutes les conditions, mais la proportion des ouvriers et enfants d'ouvriers est d'environ les deux tiers. Un fait à relever, c'est que la population de la cité ouvrière a fourni la majorité des lecteurs, dont la moitié se compose de jeunes gens de 16 à 25 ans. J'ai puisé ces détails dans le rapport de M. Hœlling, un vétéran de l'œuvre des lectures populaires, qui dessert depuis bientôt quinze ans la Bibliothèque de la fabrique de M. Trapp. L'embarras où il s'est vu, au bout d'un certain temps, pour retrouver dans sa mémoire les livres déjà donnés à chacun des 500 lecteurs de la fabrique, lui a fait imaginer un système d'inscription extrêmement ingénieux, qui permet d'embrasser d'un coup d'œil tous les livres de la Bibliothèque qui ont passé déjà par les mains du lecteur. Son premier soin a été de l'appliquer à la Bibliothèque de la cité ouvrière, où les efforts de mémoire nécessaires n'auraient pas tardé à devenir extrêmes. Notre collègue, M. Bader, nous a lu dans la dernière séance du Comité une note très-claire et très-détaillée sur ce système d'inscription, note dont l'impression a été votée. Je la recommande aux bibliothécaires qui sont menacés de se trouver l'un après l'autre en présence des mêmes perplexités que M. Hœlling. Une récompense avait été réclamée pour le bibliothécaire de Mulhouse, si recommable d'autre part en raison de ces anciens services. Le Comité a jugé que les nouveaux, les seuls que nous soyons appelés à récompenser, sont encore

Digitized by Google

de date trop récente. C'est une raison qui n'existera plus l'année prochaine.

Au delà de Mulhouse et de ses environs, presque tout reste à faire. Je n'ai à constater dans toute cette partie du département qu'une seule création de Bibliothèque communale, à Giromagny, où le maire, M. Louis Boigeol, s'en est fait le promoteur. Une salle disponible à la mairie lui a été affectée dès le premier jour, et une souscription qui se prépare en sa faveur va grossir l'allocation municipale. Elle ne tardera pas assurément à fonctionner, et nous pouvons compter, pour faire profiter les communes voisines de l'exemple du chef lieu, sur les efforts de M. le docteur Benoît, qui a bien voulu accepter les fonctions de délégué de la Société dans le canton.

M. Adolphe Japy, le maire de Beaucourt, a mis également au service de notre œuvre, son influence dans le canton de Delle. A le bien prendre, la Bibliothèque organisée chez lui peut être considérée comme une sorte de Bibliothèque communale, car elle est à la disposition de tous les habitants de la commune.

Nous avons pu croire un moment qu'une Bibliothèque communale s'était créée à notre insu à Dannemarie. Une note insérée dans les journaux du départment annonçait que le maire, M. Krœll, venait de faire cadeau de 300 volumes à la Bibliothèque communale de Dannemarie. Les journaux avait été induits en erreur, ainsi que l'établit une lettre envoyée en réponse à notre demande de renseignements. Les 300 volumes ont été donnés à la Société alsacienne. Cela ne leur fait rien perdre de leur utilité ; mais c'est selon toute probabilité une Bibliothèque de plus à conquérir.

Digitized by Google

Altkirch possédait depuis quarante ans une Bibliothèque communale, qui reçoit une allocation annuelle de 200 fr. sur les fonds municipaux. Elle compte aujourd'hui 813 volumes, très-bien choisis d'ailleurs, mais à l'adresse des lettrés, et de nul usage pour le peuple. Grâce à notre collègue du Comité, M. Gilardoni, une annexe populaire, qui partagera désormais avec l'autre Bibliothèque l'allocation municipale, va s'établir dans une salle spéciale de la mairie, et pour couper court à toute raison financière qui aurait pu faire obstacle à cette création, M. Gilardoni y a consacré une somme de 500 fr. Vous penserez avec moi que je ne pouvais clore par un meilleur exemple cette revue du *concours multiple de volontés et de sacrifices* que l'organisation des Bibliothèques communales a rencontré dans le Haut-Rhin.

Cette revue, Messieurs, vous aura paru peut-être un peu longue, et je pressentais l'écueil en la commençant; mais je n'ai pas voulu reculer, car il y avait là à la fois un enseignement pour ceux qui se préparent à faire, et un bien juste remercîment pour ceux qui ont fait. Encore a-t-elle été trop courte, car je n'ai pas tout dit, et j'ai omis plus d'un nom qui méritait aussi d'être cité, ne seraient-ce que ceux des nombreux donateurs de livres et d'argent, tant aux bibliothèques particulières qu'à la Société. Dans l'impossibilité de faire un choix, j'ai dû les laisser tous : ils sont trop. Je réclame votre indulgence pour avoir été si long; je réclame celle des autres pour avoir été si court.

Digitized by Google

Il faut maintenant que je vous rende les comptes de votre Comité, et que je vous expose quelle a été sa part dans le mouvement imprimé par la Société. Son rôle lui était tout tracé par nos statuts : il a été l'homme d'affaires des commissions communales. Il s'est réuni dix fois dans la salle de séances disposée tout exprès dans sa maison par M. Jean Dollfus, notre président, chez qui la Société a fait élection de domicile, et certes elle ne pouvait nulle part ailleurs en trouver un plus sûr et plus honorable. Les journaux du département ont publié, de mois en mois, les comptes-rendus de nos séances : vous avez pu juger tous si elles ont été bien remplies.

Un des premiers soins du Comité a été d'organiser le service des commandes de livres faites par les communes, et je dois dire que sa tâche lui a été rendue facile par l'empressement que l'on a mis à le seconder dans son œuvre.

Pour les livres français, la chose était déjà faite à vrai dire. M. Hetzel, un des noms qui honorent la librairie française, s'était mis déjà depuis un an à la disposition des communes qui étaient parties les premières, et servait leurs commandes, en leur faisant l'abandon complet de sa remise de librairie. Il a continué jusqu'à présent, sans songer à se plaindre d'une tâche qui s'alourdit tous les jours, et c'est assurément parmi les membres de la Société un de ceux qui lui ont été le plus utiles.

Pour les livres allemands, la question se compliquait de la dispersion des éditeurs sur toute l'étendue du territoire germanique. M. Hachette, de regrettable mémoire, le premier peut-être qui ait bien compris

Digitized by Google

l'avenir réservé aux Bibliothèques de campagne, M. Hachette avait proposé à M. Charles Thierry-Mieg, notre trésorier, de mettre la Société en rapport avec son correspondant de Leipzig, qui aurait fourni les livres commandés avec une remise de 25 0/0, les frais de port et d'entrée demeurant à la charge des destinataires. Si avantageuse que pût paraître cette proposition, comme elle renfermait un inconnu, on a préféré s'en tenir à celle de M. Schmidt, libraire à Strasbourg, qui s'est chargé de la commission des livres demandés en Allemagne, avec une remise de 10 0/0 sur les prix de catalogue.

Il avait été décidé, le jour même de notre séance d'inauguration, que la Société rembourserait aux communes le port des livres commandés, sur présentation du bulletin d'expédition. M. Charles Thierry-Mieg a simplifié dernièrement ce détail du service en s'entendant avec les expéditeurs. Ils envoient franco, et ajoutent le prix du port aux factures, qu'il s'est chargé dès le commencement de régler, les communes n'ayant d'autre souci à prendre que de faire parvenir leurs commandes, avec le montant, au président de la Société.

Le Comité avait également à s'occuper de la répartition de la prime de livres offerte par 17 d'abord, aujourd'hui par 42 souscripteurs aux 26 communes qui auraient les premières, à partir du 29 novembre 1863, établi des Bibliothèques communales[1]. Il a été décidé

[1] Voici l'historique de cette prime.

A la séance d'inauguration du 29 novembre les souscripteurs étaient :

Mlle Verenet, *Un souvenir de Solferino.*

M. Jean Macé, *Histoire d'une bouchée de pain.*

Digitized by Google

qu'elle ne serait délivrée qu'aux commissions communales chargées de l'administration des Bibliothèques, sur le vu d'un extrait du registre des délibérations, faisant foi du vote municipal, et que le droit de priorité des communes serait déterminé par la date même du vote.

Il ne reste aujourd'hui que cinq primes disponibles, et je ne crains pas de vous faire un second appel à l'effet de renouveler ce fonds d'encouragement, qui a

MM. Hetzel, *Le Fou Yégof*
Engel-Dollfus, *Contes populaires* (allemand).
Davin, *Les Bluets.*
Charles Thierry-Mieg, *Six semaines en Algérie* (100 ex.).
La librairie agricole, *L'Éleveur de bêtes à cornes* (Bibliothèque du cultivateur).
Jean-Jacques Bourcart, *Manuel de l'agriculteur commençant* (idem).
Ambroise Bœhler, *Choix des vaches laitières* (idem).
Léon Landmann, *Achat du cheval* (idem).
Alfred Landmann, *Engrais et amendements* (idem).
Société de la Bibliothèque nationale, *Voyage autour de ma chambre.*
X., *Économie domestique* (Bibliothèque du cultivateur).
» *Voyages de Gulliver*, 2 vol. (Bibliothèque nationale).
» *Histoire de Charles XII*, 2 vol. (idem).

Plus 52 volumes, à répartir entre les communes, offerts par M. Émile Boissière.

De nouvelles souscriptions ont été annoncées aux séances du Comité, savoir :

Le 16 décembre.

MM. Jean-Jacques Bourcart, *Instruction élémentaire* (50 ex.).
Émile Perrin, *Les Bluets.*
Ernest Bourdin, *Atlas primaire du Haut-Rhin.*
Léon Baumgartner, *Travaux des champs* (Bibliothèque du cultivateur).
Charles Krœber, *Culture générale* (idem).
J. J. Blech, *Fermage* (idem).
Jules Degermann, *Sol et engrais* (idem).
Émile Degermann, *Métayage* (idem).

Digitized by Google

été d'un grand secours pour déterminer les communes rurales à se donner des Bibliothèques. Cette preuve de dévouement effectif donnée à l'institution par tant d'hommes honorables, dont beaucoup sont bien connus dans le département, a contribué peut-être autant que l'appât des livres, à faire cesser les dernières hésitations.

La Société, qui n'achète pas de livres, ne pourrait pas renouveler ce fonds elle-même. Pourtant, à son défaut, il lui reste un encouragement possible auquel

MM. Gustave Dietsch, *Fumiers de ferme et composts* (Bibliothèque du cultivateur).
Fritz Hartmann, *Animaux domestiques* (idem).
Gilardoni, *Basse-cour, pigeons et lapins* (idem).
Risler-Kestner, *Comptabilité et géométrie agricoles* (idem).
Jung, *Le Vétérinaire des campagnes.*
Mathias Risler, *Cours d'agriculture* (30 ex.).
Plus 52 volumes offerts par M. Liblin.

Le 13 janvier.

MM. Jules Gros, *Madame Thérèse.*
Jean Macé, *Un chapitre du catéchisme de l'ouvrier allemand* (Schulze-Delitsch).
La loge de Mulhouse, *Races bovines* (Bibliothèque du cultivateur).
Idem *Construction et mécanique agricoles* (idem).

Le 10 février.

M. Auguste Dollfus, *Mémoires d'Antoine.*

Le 9 mars.

MM. Frantz, *Poésies allemaniques de Hebel.*
Zürcher, *Phénomènes de l'atmosphère.*
Margollé, *Phénomènes de la mer.*

Le 13 avril.

M. Scheurer-Kestner, *Les classes ouvrières* (Schulze-Delitsch).

Le 13 juillet.

M. Charles Kestner, *La case de l'oncle Tom.*

Digitized by Google

elle a eu recours pour les communes qui se sont distinguées en donnant l'exemple aux autres, et qui avaient déjà des Bibliothèques avant le 29 novembre 1863. Il a été ouvert à chacune un crédit de 50 fr., qu'elles ont utilisé à leur convenance en adressant au président une commande de livres pour somme égale.

Ces communes sont au nombre de 7 : elles n'ont pas fait une grande brèche au budget de la Société. Le rapport dont M. Charles Thierry-Mieg va vous donner lecture tout à l'heure vous fera voir combien le Comité a été ménager des fonds dont la gestion lui avait été confiée. Il a tenu en premier lieu, et je n'ai pas à l'en justifier dans une assemblée d'hommes aussi rompus aux affaires, il a tenu à tâter d'abord le terrain, à ne pas s'engager à la légère dans une voie de dépenses où l'on pouvait courir le hasard d'être obligé de s'arrêter, au risque d'exciter des jalousies et des mécontentements. Ensuite, et c'était là sa grande raison, il importait, au début d'une œuvre toute nouvelle, de ne pas l'improviser l'argent à la main, et de ne pas semer trop largement sur un terrain non encore préparé. Le Comité était l'homme d'affaires des communes. Il n'était pas, et ne voulait pas être leur Providence. *Aide-toi et le ciel t'aidera* est une divise qu'on devrait graver sur la porte de toutes les mairies. Aujourd'hui que l'épreuve est faite, et que les résultats obtenus sont suffisants pour donner confiance à l'initiative individuelle, nous pouvons être plus larges avec ceux qui se sont aidés, et qui s'aideront, et nous ne serons jamais embarrassés, croyez-le bien, pour employer utilement les fonds de la Société. Nous comptons d'ailleurs donner une publicité

Digitized by Google

plus grande aux comptes rendus de nos séances, maintenant que notre œuvre a pris corps et qu'elle devient plus intéressante. A partir du mois prochain, ils seront envoyés régulièrement à tous les membres de la Société. Nous voulons aussi les adresser aux hommes que notre exemple a piqués d'honneur, et qui se remuent déjà sur vingt points de la France pour faire chez eux ce que nous avons fait chez nous.

C'est là, en effet, Messieurs, et je ne saurais mieux terminer cet exposé de situation de la Société, c'est là ce qui lui donne une importance véritablement sérieuse. Les résultats obtenus sur place par votre initiative suffiraient déjà à constater sa portée; mais l'effet moral qu'elle a produit au-dehors est d'une portée bien plus grande encore. Vous avez posé devant le pays la question des Bibliothèques communales, posé de la seule manière qui compte, en vous mettant à l'œuvre. Votre Société est devenue un centre auquel on s'adresse de tous les côtés pour se renseigner et s'inspirer. M. Klenck qui, avec le titre modeste de secrétaire-adjoint, porte à la fois le poids du service du département et celui de la correspondance extérieure, M. Klenck pourrait vous dire combien de lettres arrivent à votre président de gens qui demandent à vous imiter.

Cette ville que tant d'institutions déjà plaçaient sur l'itinéraire des touristes de l'économie sociale, compte aujourd'hui une institution de plus à leur montrer; elle peut inscrire une ligne de plus sur la liste des services qu'elle a rendus déjà à sa patrie d'adoption. Le plus grand de tous sans contredit c'est de lui donner l'exemple de la virilité, et de la marche en avant calme et raisonnée, sans autre point d'appui que ses

Digitized by Google

propres jambes. Il appartenait à Mulhouse, l'ancienne ville libre, qui, en devenant française de cœur, a gardé religieusement les traditions de sa vie d'autrefois, de rendre à la France, en sage et mâle exemple, ce qu'elle en a reçu en prospérité, et de lui enseigner comment on arrive loyalement et sûrement aux progrès sociaux, non pas en les demandant, soit aux gouvernements, soit aux révolutions, mais en les faisant soi-même — non pas par l'aumône, mais par le travail.

M. Charles Thierry-Mieg, secrétaire de la Société :

MESSIEURS,

Comme vous le savez, sans doute, nous ne disposons que de faibles moyens pécuniaires, eu égard à la grandeur de l'entreprise que nous avons commencée pour l'instruction du peuple.

Nous n'avons guère d'autres ressources que la faible cotisation de 5 fr. qui est versée par chaque membre de la Société, et les dons en livres ou en argent qu'on veut bien nous faire.

Aussi avons-nous dû administrer nos finances avec la plus sévère économie, afin de ne pas être pris trop au dépourvu par les développements futurs que nos travaux pourront prendre. Dans une œuvre de ce genre, aussi nouvelle dans la sympathie publique que dans son cercle d'activité, il faut, tout en veillant au présent, songer à l'avenir, se mettre en garde contre les illusions, prévoir que le concours du public et les recettes pourraient diminuer, tandis que les dépenses ten-

Digitized by Google

dront toujours à augmenter, surtout si la création des Bibliothèques prenait un certain accroissement, comme tout nous porte à l'espérer.

Aussi avons-nous dû nous ménager un excédant de recette, et fort heureusement nous sommes parvenus, sur un budget d'environ 6,000 fr., à en conserver en caisse plus de 2,000, qui nous permettront de commencer avec courage l'année 1865, sans craindre d'être arrêtés dès le début par le manque de ressources.

Nous espérons d'ailleurs que les résultats obtenus par notre Société, quoique encore bien au-dessous de nos désirs, témoigneront cependant qu'il y a quelque chose à faire dans le champ de travail que nous exploitons ; et nous comptons sur votre sympathie et sur vos souscriptions annuelles pour donner à notre Société un appui solide, et une extension en rapport avec la grandeur de la tâche qu'elle a entrepris d'accomplir.

Nos dépenses ont été de 3,630 fr., dont 422 fr. 80 c. pour frais de bureau, impression de comptes rendus, frais divers ; et 37 fr. 70 c. pour ports de livres bonifiés par nous aux communes.

Nous avons fourni à ces dernières des livres pour une somme de 2,403 fr. 65 c., dont 1,732 fr. 50 c. ont été donnés par les communes elles-mêmes ; 59 fr. 20 c. par des particuliers généreux, et 611 fr. 95 c. par notre Société comme primes d'encouragement aux Bibliothèques les plus méritantes. 400 fr. sont distribués en primes aux bibliothécaires couronnés aujourd'hui, avec les médailles, dont le prix s'est élevé à 265 fr. 85 c.

Enfin 100 fr. ont été donnés à la Société Franklin comme témoignage de sympathie envers une société

Digitized by Google

qui, travaillant au même but que nous, pourra par sa situation centrale à Paris, et par la haute position de ceux qui la dirigent, faire un grand bien en France, et contribuer à la création dans les départements de sociétés semblables à la nôtre.

Nos recettes se sont élevées à 6,289 fr. 5 c. Les cotisations ont produit 4,315 fr.; nous avons reçu 140 fr. de dons en argent, destinés en partie à être donnés en primes à des Bibliothèques; les communes intéressées nous ont versé 1,658 fr. 5 c., et nous en doivent encore 74 fr. 45 c. Enfin les sommes placées par nous ont rapporté un intérêt de 101 fr. 55 c.

Ajoutons que si notre Société n'a dépensé par elle-même que 2,403 fr. 65 c. en livres, la somme dépensée réellement, depuis un an qu'elle existe, a été bien plus considérable; car outre les dons en argent mentionnés ci-dessus, nous avons reçu en nature et distribué comme primes aux 26 premières Bibliothèques créées des livres (près de 50 ouvrages chaque fois par 26 exemplaires) valant une somme de plus de 1000 fr.

Enfin plusieurs Bibliothèques ont fait leurs achats directement, sans passer par notre intermédiaire, et beaucoup de dons de livres ont aussi été faits de la même manière.

Nous pouvons donc estimer que depuis l'existence de notre Société, les Bibliothèques créées dans le Haut-Rhin ont absorbé des livres pour une somme qui dépasse au moins 6,000 fr., et comme preuve que la fondation d'une Bibliothèque communale n'est pas une chose bien coûteuse, nous ferons remarquer que pour la grande majorité des Bibliothèques créées, la dépense n'a pas excédé une centaine de francs, dont en géné-

Digitized by Google

ral une moitié a été fournie par la commune, et l'autre soit directement par notre Société, soit par des donateurs à qui nous avons servi d'intermédiaires.

Recettes.

	fr.	c.
Cotisations de 5 fr. payées par 863 souscripteurs .	4,315	»
Dons	140	»
Sommes versées par les communes pour achat de livres par l'intermédiaire de la Société	1,658	05
Sommes encore dues par les communes pour le même objet	74	45
Intérêts des capitaux échus au 31 octobre 1864 . .	101	55
TOTAL. . .	6,289	05

Dépenses.

	fr.	c.	fr.	c.
Frais de bureau, impression de comptes rendus, frais divers			422	80
Achats de livres par l'intermédiaire de la Société au nom des communes . . .	1,732	50		
Achats par la Société elle-même à titre de primes pour les Bibliothèques les plus méritantes	611	95		
Achats par l'intermédiaire de la Société au nom de plusieurs donateurs . . .	59	20	2,403	65
Témoignage de sympathie accordé à la société Franklin			100	»
7 primes de 50 fr. et 2 de 25 fr. aux bibliothécaires couronnés			400	»
Frais de médailles.			265	85
Ports de livres payés par la Société et bonifiés aux communes.			37	70
TOTAL. . .			3,630	»
Reste en caisse.			2,659	05

Digitized by Google

Aux termes des statuts de la Société, le Comité devait se renouveler à la séance annuelle par tiers, tiré au sort.

Le sort, consulté dans la séance du 12 octobre, y avait mis de la malice. Les membres sortants étaient :

MM. Jean Dollfus,
Charles Thierry-Mieg,
Klenck,
Jean-Jacques Bourcart,
Bader,
Fritz Hartmann,
Jules Gros,
De Peyerimhoff.

Aucun de ces Messieurs n'ayant manifesté l'intention de profiter de sa libération, ils ont été réélus tous ensemble par un seul vote unanime.

M. Jean Dollfus a proclamé ensuite les noms des Bibliothécaires jugés dignes des récompenses de la Société.

En voici la liste :

MÉDAILLE D'ARGENT.

Beblenheim, M. Schmidt, instituteur.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Dornach, M. Audran, négociant.
Sundhoffen, M. Kuntz, instituteur.
Sainte-Croix-aux-Mines, M. Jæger, secrétaire de la mairie.
Malmerspach, M. Prévot, instituteur.

Digitized by Google

Hameau du Grand-Trait, M. Jean-Baptiste Ancel, cultivateur.
Cernay, M. Armbruster, instituteur.

MENTIONS HONORABLES.

Rixheim, M. Schumacher, instituteur.
Kingersheim, M. Ott, instituteur.
Thann, M. Müller, receveur municipal.
Lutterbach, M. l'abbé Arnold, vicaire.

Une prime de 50 fr. était jointe à chaque médaille, sauf pour la commune de Dornach, où elle a été allouée au sous-bibliothécaire, M. Diehly, instituteur.

La mention honorable accordée aux instituteurs de Rixheim et de Kingersheim était accompagnée d'une prime de 25 fr.

De longs et sympathiques applaudissements ont salué chacun des noms de ces courageux travailleurs de l'œuvre de la Société, dont le succès dépend surtout du dévouement des bibliothécaires.

L'agitation produite par cette distribution de récompenses si bien méritées s'étant calmée peu à peu, M. Jules Simon a pris la parole.

C'est un regret universel parmi ceux qui ont entendu son éloquente improvisation qu'un sténographe ne se soit pas trouvé là pour la fixer sur le papier. Ne pouvant la reproduire ici, nous empruntons au *Courrier du Bas-Rhin* du 5 novembre les lignes suivantes, écrites au sortir même de la séance :

« Je prends la plume encore tout ému des paroles éloquentes prononcées par M. Jules Simon, venu tout exprès de Paris pour rehausser, par l'éclat de son

Digitized by Google

talent et l'autorité de son caractère, la fête anniversaire de la fondation de notre Société des Bibliothèques communales. La grande salle de la Bourse, où s'est tenue la réunion, suffisait à peine à contenir l'affluence des auditeurs, attirés sans doute par l'intérêt qu'ils portent à cette œuvre, mais grandement aussi, il est permis de le penser, par l'attrait si rare en province d'un beau talent oratoire mis au service d'une noble cause. Vous pensez bien que pour entendre l'auteur de l'*Ouvrière*, les dames mêmes avaient bravé la pluie qui n'a pas cessé de toute la journée....

« Mais j'arrive à l'événement de la séance, au beau discours de M. Jules Simon. Combien je voudrais vous en envoyer le texte, même dépourvu de ce charme de la parole émue, vivante, qui des lèvres de l'orateur va faire vibrer les cordes les plus intimes dans tous les cœurs. Mais ce qui fait la grâce et la puissance de l'improvisation fait aussi le désespoir de ceux qui ont le goût passionné de l'éloquence. Tant de belles choses, tant d'aperçus ingénieux, tant d'expressions heureuses pour de nobles pensées, tant de sentiments exquis et profonds tirés tout palpitants du cœur qui les a conçus, tout cela se perd et s'évanouit à mesure que la parole de l'orateur cesse de retentir aux oreilles ravies de l'auditoire. Je me trompe toutefois. D'un discours tel que celui de M. Jules Simon, s'il est perdu pour ceux qui n'ont pas eu le bonheur de l'entendre, il reste du moins, pour tous ceux qui ont été sous le charme de sa parole honnête et convaincue, une impression profonde et salutaire. Quand après avoir parlé en termes magnifiques de cette révolution dans les conditions du travail qui s'est, pour une part

Digitized by Google

importante, accomplie sous nos yeux, dans ce centre industriel, et de cette autre révolution qui a rendu au pays ses droits et qui durant l'épopée impériale a promené les idées et la gloire de la France dans toute l'Europe, l'éloquent académicien a tracé le programme de cette troisième révolution, qui nous reste à accomplir, celle des mœurs, de la réforme des âmes, quand il a convié toute l'assistance à prendre rang dans la grande armée du dévouement, à laquelle sont réservées des conquêtes plus glorieuses encore que celles du premier empire, qui donc n'était prêt à s'écrier comme les héros d'un autre âge : — Marchons ! Dieu le veut ! — Cette semence n'aura pas été jetée en vain. Elle germera dans bien des cœurs, et la grande cause du progrès intellectuel des masses populaires aura fait aujourd'hui un pas en avant.

« Après le discours de M. Jules Simon, la séance était levée de fait. M. Jean Dollfus le remercia en quelques paroles émues, et l'éloquent orateur reçut de tous côtés de chaleureuses félicitations, auxquelles, nous aimons à le constater, se sont jointes celles des autorités administratives. »

Le Secrétaire de la Société,
JEAN MACÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSTRUCTION

POUR L'ÉTABLISSEMENT

DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES.

Il faudra réunir d'abord quelques-uns des habitants les plus éclairés de la commune, et former une commission bénévole qui commencera par recueillir, si la chose est possible, un premier fonds de livres ou d'argent.

C'est au maire de la commune que revient de droit l'initiative. A son défaut, tout citoyen de bonne volonté peut la prendre.

La commission s'adressera au Conseil municipal et lui demandera de voter la création d'une Bibliothèque communale qu'elle se chargera d'administrer sous la surveillance du Conseil.

Les livres étant destinés surtout à être emportés, une salle spéciale n'est pas indispensable pour commencer. On trouvera toujours à la mairie, ou dans la maison d'école, l'emplacement nécessaire pour loger les livres, soit dans le corps de Bibliothèque dont on fera l'acquisition, soit même dans une des armoires déjà existantes.

Digitized by Google

Trois registres devront être établis :

1° Un catalogue portant l'indication des livres, leur numéro d'ordre, leur date d'entrée et leur provenance.

2° Un registre de prêts portant les noms des emprunteurs, le numéro d'ordre du livre, la date de la sortie et celle de la rentrée.

3° Un carnet de caisse portant en regard les recettes et les dépenses, dont le compte devra être arrêté à chaque page.

De simples cahiers de papier-écolier, tracés à la plume et au crayon, suffiront pour établir ces registres.

On recommande d'apposer sur tous les livres, à la première page, le cachet de la bibliothèque, et d'inscrire à côté de la marque du cachet le prix de revient du livre, reliure comprise, pour prévenir toute contestation s'il y a lieu de le faire payer.

Il sera bon, dès le commencement, de faire circuler dans la commune des copies manuscrites du catalogue. On pourra le faire imprimer, à peu de frais, quand il aura pris une certaine importance.

A Dornach on a établi des abonnements de 3 fr. par an. A Beblenheim on demande 5 c. par volume prêté. A Sundhoffen, le prêt est gratuit. Chaque commission devra décider ce qui convient le mieux à sa commune.

Les commissions auront avantage à transmettre leurs commandes de livres au président de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin. La Société se charge de les servir, en faisant bénéficier les communes des remises de librairie qu'elle aura ob-

Digitized by Google

tenues. Elle paiera le port des livres venus par son entremise aussi longtemps que ses ressources le lui permettront. Les commandes devront être accompagnées du montant de la somme à payer.

Il importe d'écarter des Bibliothèques communales ce qui pourrait éveiller des susceptibilités politiques ou religieuses. Il ne doit y entrer que des livres d'instruction ou de récréation, étrangers à toute polémique.

On pourra sans inconvénient, au début, faire la part plus large aux livres de récréation.

Le Comité de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Extrait du *Glaneur du Haut-Rhin* (1er janvier 1864).

On nous communique le catalogue de la Bibliothèque populaire, annexée dernièrement à l'ancienne Bibliothèque communale d'Altkirch, grâce au généreux dévouement de M. Gilardoni, qui s'est chargé de tous les frais de premier établissement. Il a mis en tête deux pages ayant pour titre *Observations et Éclaircissements* que nous croyons devoir reproduire. Nulle part encore jusqu'à présent le caractère spécial des nouvelles Bibliothèques communales n'a été aussi nettement exposé et défini.

C. Decker.

La création dans notre ville d'une Bibliothèque populaire a éveillé certaines susceptibilités qui n'ont pas attendu pour naître le seul fait qui pût les justifier, la publication du catalogue. Le meilleur moyen de dissiper ces préventions est assurément de leur opposer la liste des livres choisis par la commission. En tout autre temps il eût été superflu d'entrer dans d'autres explications sur les intentions des fondateurs; mais à notre époque inquiète, où tout ce qui sert à la propagation des idées est vu avec une défiance souvent si légitime, on ne s'arrête pas aux apparences; on cherche partout des sous-entendus, des

Digitized by Google

arrière-pensées. Il est donc nécessaire d'indiquer en peu de mots les principes qui ont guidé la commission dans ses choix. Comme d'ailleurs tous les dons de livres qu'on sollicite de la générosité du public doivent se conformer à ces mêmes principes, il importe que chacun s'en fasse une idée bien nette.

Il y a différentes sortes de Bibliothèques publiques. Il en est qui s'adressent principalement à la classe lettrée : les livres y sont recueillis comme objets de curiosité et d'étude, comme productions de l'intelligence humaine. On en fait collection comme on fait collection d'objets d'art dans un musée, sans se préoccuper de leur valeur morale ou philosophique, de leur influence bonne ou mauvaise. Il est d'autres Bibliothèques plus spéciales encore : celles qu'on appelle paroissiales, parce qu'elles ne s'adressent qu'aux fidèles d'un même culte; les Bibliothèques scolaires, qui ne s'adressent qu'à la jeunesse ; les Bibliothèques savantes qui ont pour but de faciliter les recherches des érudits. Quelle que soit pour toutes les classes de la société l'importance de ces institutions, comme elles n'ont les unes et les autres qu'une destination particulière, les principes qui les régissent n'intéressent pas la masse des citoyens, et leur direction échappe au contrôle public. Il n'en est pas de même des bibliothèques communales. S'adressant à tous indistinctement, elles ont éminemment le caractère d'institutions publiques, et comme telles elles sont soumises à des obligations plus rigoureuses. Chaque membre de la commune a sur la bibliothèque locale un droit d'examen. Il peut exiger que les livres qui la composent ne heurtent ni ses intérêts, ni ses opinions, ni

Digitized by Google

surtout son culte, et que sous le prétexte de l'utilité publique tout ce qu'il est habitué à respecter ne soit pas livré aux hasards d'une controverse s'adressant aux classes de lecteurs les plus faciles à passionner. Mais là s'arrête son droit. Il ne peut exiger que cette Bibliothèque se consacre soit à l'apologie, soit à la défense de ses opinions particulières, des doctrines de son parti ou de sa religion. Il ne peut exiger qu'au milieu du conflit des opinions humaines, une institution appartenant à tous, fournisse des armes aux uns contre les autres et se fasse un instrument de discorde et de haine. En un mot, une Bibliothèque de ce genre n'est ni politique, ni religieuse; elle n'est ni catholique, ni protestante, ni israélite, ni philosophique; elle est municipale.

Mais cette abstention systématique, indispensable dans toutes les questions qui divisent les hommes, n'a plus de raison d'être dans celles qui les unissent. Dès qu'une doctrine est commune à tout le monde et que tous lui accordent la même importance, elle devient d'intérêt public. Le respect, la neutralité bienveillante ne suffisent plus à son égard; il faut que toute institutiou publique l'adopte, s'en inspire et prenne vigoureusement sa défense. Telle doit être la manière d'agir à l'égard des doctrines morales. Il y a plusieurs partis en politique; il y en a plusieurs en religion; il y en a mille en philosophie; en morale il n'y en a qu'un : il n'y a qu'une manière de l'entendre et de la pratiquer. Il faut donc qu'une Bibliothèque populaire, non-seulement écarte tout ce qui est d'une moralité douteuse, mais encore qu'elle recherche les ouvrages qui ont pour but d'inspirer le goût des

Digitized by Google

bonnes mœurs et d'en répandre la pratique. Autant l'on montrera de réserve pour toute autre propagande, autant l'on montrera de parti pris pour cette propagande morale, et l'on mettra toujours au premier rang parmi les connaissances utiles la connaissance des devoirs.

Quelle devra être, d'après ces principes qui paraissent évidents, la composition d'une Bibliothèque populaire? A part les grands orateurs sacrés qui forment le fond de la littérature française et que doit lire non-seulement tout catholique, mais tout homme civilisé à quelque religion qu'il appartienne, on n'y trouvera pas d'ouvrages spécialement religieux. A plus forte raison seront écartés tous les ouvrages de polémique, soit politique, soit religieuse, soit philosophique. Les écrivains préférés seront ceux qui n'ont eu d'autre préoccupation qué d'instruire, de moraliser, de rapprocher les hommes. On admettra tous les livres d'agrément, pourvu qu'ils procurent un amusement honnête. On accueillera surtout avec faveur toute cette littérature encore peu cultivée en France, qui cherche à mettre les connaissances utiles à la portée de tout le monde, en les revêtant d'une forme attrayante. En se tenant dans les limites de ce programme, il est possible d'offrir au public un choix de livres varié, intéressant, et grâce aux ressources réunies des deux littératures, française et allemande pouvant s'augmenter presque jusqu'à l'infini.

Est-il nécessaire après cela de protester contre toute idée de concurrence à l'égard des Bibliothèques existantes, et surtout des Bibliothèques paroissiales? Les besoins d'édification auxquels ces institutions s'adres-

Digitized by Google

sent sont des besoins tout particuliers. Le clergé seul est compétent pour les satisfaire; lui seul peut faire un choix de livres qui y soit complétement approprié et où l'on trouve dans toute sa pureté la véritable doctrine. Le zèle et le talent avec lequel cet office est généralement rempli rend superflue toute coopération des administrations communales. Ces administrations doivent rester dans leur rôle, assez difficile déjà, sans qu'elles s'imposent la mission ardue de convertir les hommes. Elles doivent encourager, protéger toutes les Bibliothèques religieuses, comme toutes les bonnes œuvres particulières, mais ne se reposer sur personne du soin de veiller aux besoins généraux.

Il reste une dernière observation à faire : la Bibliothèque populaire d'Altkirch se fonde sous le patronage de la société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin, dont le siége est à Mulhouse. Cette circonstance a contribué auprès de quelques personnes à jeter de la défaveur sur cette fondation. On ne peut croire qu'une inspiration venue du dehors soit complétement désintéressée. On veut y voir des influences dogmatiques et exclusives. Il serait difficile de se défendre contre des accusations aussi vagues, si la société de Mulhouse n'avait à sa tête l'honorable M. Jean Dollfus, le fondateur des cités ouvrières et de tant d'autres institutions, dont le principal caractère est précisément la bienfaisance la plus large, la plus tolérante, la plus éloignée de tout esprit de secte. Autour de ce nom respecté et significatif se sont groupés des hommes de tous les partis, oubliant ce qui les sépare, pour s'occuper en commun d'une œuvre de conciliation et de concorde qui leur est également

Digitized by Google

chère. Cette alliance dans un même but des opinions les plus opposées, que quelques-uns voient avec ombrage, rassurera au contraire et réjouira tous les esprits non prévenus. Ils y verront la preuve que l'instruction populaire cesse d'être une arme que tous les partis se disputent, un moyen de domination que chacun d'eux exploite à son profit. Ils y verront la preuve que cette instruction est enfin propagée pour elle-même, sans autre but que de faire participer la masse des hommes à ces nobles jouissances intellectuelles réservées jusqu'ici à de trop rares élus.

J. GILARDONI,

membre du Comité de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin.

Digitized by Google

II.

COURS POPULAIRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE ET COURS POPULAIRES

DE GUEBWILLER.

(*Opinion nationale*, 28 juillet 1863).

Il se fait en ce moment à Guebwiller, dans le Haut-Rhin, une chose qui mérite d'être signalée à tous les amis de l'instruction populaire.

Guebwiller est une petite ville d'une dizaine de mille âmes, assise au milieu d'une des plus fraîches vallées des Vosges, et siége d'une industrie puissante qu'y a fondée dans le commencement du siècle cette forte race de Mulhouse, qui est présentement à la tête du progrès pratique en France, progrès industriel et progrès social.

Tandis que l'industrie anglo-normande, vaincue par la crise cotonnière, a remis depuis longtemps ses travailleurs entre les mains de l'assistance publique, rien n'a bougé dans le rayon de Mulhouse, et encore aujourd'hui, grâce à la solidité des fortunes, à la supériorité de l'outillage, à l'énergique dévouement des chefs, le travail s'y maintient au prix de sacrifices que l'avenir soldera. Nulle part ailleurs la solidarité forcée qui relie le fabricant à l'ouvrier n'a été aussi

Digitized by Google

bien comprise, aussi largement acceptée que dans ce pays, qui aura la gloire d'avoir le premier abordé franchement, et d'en haut, le problème de la transformation des classes ouvrières, en créant une nouvelle couche de propriétaires dans ces cités ouvrières, si célèbres maintenant, qu'on imitera bientôt partout.

Comme Mulhouse, Guebwiller a sa cité, je devrais dire ses cités ouvrières, qui s'alignent coquettement aux deux bouts de la ville, avec leurs petits jardins et les longues échappées de verdure qui s'ouvrent entre leurs maisons. Il a de plus que Mulhouse une institution qui ne tardera pas à s'établir aussi, sans aucun doute, dans la capitale des vallées vosgiennes, institution unique, à ma connaissance, dans son organisation, et dont les statuts que j'ai sous les yeux commencent par ces ligues :

« Il a été fondé depuis quelque temps, à Gueb-« willer, une bibliothèque et des cours profession-« nels, théoriques et pratiques, destinés à fournir à « tout jeune homme, et principalement à l'ouvrier « laborieux et désireux de s'instruire, les moyens de « développer son intelligence et son cœur, et de trouver « des loisirs dignes de lui. »

M. Duruy donnait ces jours-ci pour consigne au corps enseignant qui vient d'être placé sous sa direction de faire avant tout *des hommes*. C'est, on le voit, la consigne que se sont donnée à eux-mêmes les fondateurs de l'œuvre de Guebwiller, et pour atteindre plus sûrement leur but, ils ne se sont pas contentés de les convoquer à des cours gratuits et de mettre des livres à leur disposition; ils ont imaginé une combinaison excellente pour éveiller en eux les idées

Digitized by Google

de responsabilité personnelle et les dresser à la pratique des devoirs sociaux.

Les élèves de chaque cours sont organisés en sociétés distinctes, dont chacune s'administre elle-même, a son comité, sa caisse, ses règlements particuliers, et devient en même temps une sorte de société de secours mutuels, ses membres se garantissant assistance mutuelle, « principalement en cas de maladie, » disent les statuts, ce qui veut dire que la mutualité ne doit pas s'arrêter là.

Il s'établit ainsi sur les bancs de cette école modèle un lien de confraternité, non plus instinctive comme dans nos colléges, mais raisonnée et consentie, qui réunit les membres de la société dans des fêtes et des excursions payées par la caisse commune, comme elle les appelle au convoi du sociétaire décédé. C'est aussi, par le fait, une école de savoir-vivre. Par un article spécial des statuts, les élèves des cours populaires de Guebwiller prennent l'engagement « d'avoir constamment une tenue convenable et décente, d'éviter toute parole, tout propos blessant sur le compte d'un confrère. »

Il faut dire que ce sont de grands élèves, l'âge d'admission commençant à seize ans, sans limite au-dessus, et dans l'hiver dernier il n'y a pas eu moins de cent quatre-vingts de ces grands élèves suivant assidûment les cours. « L'ouvrier laborieux et désireux de s'instruire, » pour lequel ils ont été fondés, pourra, du reste, en quelques années, y acquérir une instruction assurément supérieure en fait à celle qu'emportent des colléges la plupart de nos bacheliers. Histoire, géographie, physique, chimie, mécanique, géomé-

Digitized by Google

trie, tenue de livres, anglais; dessin de machines, dessin d'art, sont enseignées là à qui veut les apprendre, à côté des leçons plus modestes de calligraphie, de lecture, de français, de calcul et de chant, qui sont comme la base primaire de ce vaste enseignement professionnel.

Tout cela a commencé, il y a sept ou huit ans, par un cours de chant et quelques leçons de français que M. Greiner, l'instituteur protestant de Guebwiller, donnait bénévolement aux jeunes ouvriers qu'il réunissait chez lui, après ses heures de classe. L'intervention des chefs d'industrie de la ville développa rapidement ce premier germe. Une Bibliothèque fut formée et placée dans un logement loué en ville, où devaient se donner les premiers cours professionnels. Le 18 novembre 1858, un arrêté du préfet du Haut-Rhin autorisait l'ouverture de ce lieu de réunion, et l'institution allant toujours grandissant, le local se trouva bientôt insuffisant. Alors fut décidée, grâce à une généreuse initiative, la construction d'un bâtiment spécial, qui s'élève aujourd'hui sur un des côtés de la ville, au milieu d'un grand terrain clos, et dans lequel se trouve installé, avec une sorte de luxe, ce qu'on pourrait appeler l'Académie ouvrière de Guebwiller.

J'avais fait le voyage tout exprès pour voir de mes yeux ce qu'on m'avait raconté, et, je l'avouerai, c'est avec un sentiment de respect profond que j'ai franchi le seuil de ce petit palais de l'instruction populaire. Tous les détails de la construction témoignent de l'importance qu'y attachait celui qui en a dressé le plan, et qui a fait les choses, comme on dit, avec

Digitized by Google

amour, sans regarder à la dépense. Si j'insiste sur ce détail, qui peut paraître futile, c'est que l'ouvrier doit être amené tout naturellement à prendre au sérieux l'instruction qui lui est offerte, quand il la voit prise ainsi au sérieux par celui qui l'offre.

Aux portes des salles consacrées aux cours sont affichés les arrêtés des comités, et la propreté minutieuse qui règne du haut en bas de la maison est un sûr garant de l'ordre et de la tenue des grands écoliers. J'aurais été curieux d'assister à l'un de ces cours; mais l'Académie était en vacances, par ces grands jours d'été; je ne pus que parcourir les salles vides, où les tableaux noirs portaient encore les figures de géométrie et les lignes d'x et de chiffres de la dernière leçon. Dans une des salles je trouvai, accroché au mur, un dessin d'exemple au fusain, tracé à main levée avec une hardiesse et une vigueur d'artiste. Quand plus tard je me dirigeai vers le haut de la ville, pour aller voir la cité ouvrière, on me montra sur une petite éminence un château, un véritable château, une maison princière : c'était la demeure du professeur de dessin.

La salle de la Bibliothèque a, dans toute sa longueur, une grande table en bois verni, autour de laquelle une quarantaine de lecteurs peuvent prendre place à la fois. Je parcourus du regard les titres des volumes rangés sur les rayons. C'étaient : L'*Histoire des ducs de Bourgogne*, le *Magasin pittoresque*, le *Tour du Monde*, les *Découvertes anciennes et modernes* de Louis Figuier, les grands Classiques français, Walter Scott, Shakespeare en anglais, beaucoup de livres allemands, — Guebwiller n'est encore français qu'à moitié — par

Digitized by Google

la langue s'entend, — et les meilleurs de ces livres de lecture courante que la librairie parisienne a produits en si grande abondance dans ces dernières années. Il était facile de juger la pensée qui avait présidé au choix des livres. On avait visé surtout à relever le niveau intellectuel des lecteurs, et la Bibliothèque était là le complément des cours.

Dans la salle voisine étaient empilés sur une table les envois de deux libraires du pays, attendant l'examen de la commission des livres. Des achats nouveaux ont lieu tous les mois : une souscription spéciale fournit les fonds.

— Ici, me disait l'ami qui m'accompagnait, ici tout est facile. Quand il faut de l'argent, il en vient.

C'est une grande chose que l'argent ; c'est, en dynamique sociale, une force précieuse qui permet de réaliser rapidement bien des conceptions utiles, d'avoir raison facilement de bien des obstacles. Mais il y a une chose plus grande encore, une force bien plus puissante : c'est l'amour intelligent de ses semblables et la volonté de faire le bien. Celle-là peut se passer quelquefois de l'argent pour agir ; l'argent ne peut jamais se passer d'elle ; et quand des hommes de bien mettent leur fortune au service de leur cœur, c'est la première qui réalise, mais c'est l'autre qui a tout le mérite.

J'aurais voulu ne citer aucun nom propre, pour ne pas choisir parmi tous les dévouements qui ont coopéré à l'œuvre de Guebwiller. Il en est un pourtant que je me reprocherais de tenir caché, celui de M. Jean-Jacques Bourcart, le frère du professeur de dessin. C'est lui qui a été l'âme de toute cette géné-

Digitized by Google

reuse entreprise; c'est lui qui l'a le plus largement soutenue de ses deniers; c'est lui qui la dirige, et dont la signature est au bas de ses statuts, qu'on devrait envoyer dans tous les centres de populations ouvrières.

Ceux qui donnent de pareils exemples n'ont pas besoin, en général, de la reconnaissance publique, et se tiennent volontiers à l'écart du bruit qu'elle fait, mais il est bon que la reconnaissance publique vienne les chercher, sinon pour les récompenser, du moins pour leur susciter des imitateurs.

JEAN MACÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉPOSITION

DE

M. JEAN-JACQUES BOURCART

DEVANT LA COMMISSION
DE L'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

(Séance du 18 janvier 1864).

M. J. J. BOURCART est introduit.

M. BOURCART. L'instruction que j'ai fondée à Guebwiller n'est pas un établissement professionnel proprement dit. C'est une fondation dans le genre des *Mechanical institutions* d'Angleterre, dont l'objet n'est pas d'enseigner aux ouvriers les secrets du métier, mais de faire des hommes plus instruits, plus heureux et meilleurs.

Digitized by Google

Trois considérations m'ont inspiré.

Par une loi d'économie industrielle qui s'impose d'elle-même, la rétribution de l'ouvrier est en rapport forcé avec la qualité du travail qu'il exécute, et celle-ci est toujours en raison de son degré d'intelligence. Faire travailler l'intelligence de l'ouvrier, c'est, par une voie indirecte, mais sûre, élever le titre et partant la valeur de son travail manuel, c'est donc donner à son salaire une chance certaine d'augmentation, et lui rendre la vie plus facile.

A l'intérêt de l'ouvrier se joint ici celui du fabricant. Depuis surtout que le traité de commerce a mis notre industrie en lutte directe avec l'Angleterre, le perfectionnement du travail est devenu pour nous une question de vie ou de mort, et la première condition à remplir pour perfectionner le travail, c'est de perfectionner l'ouvrier.

Et à côté de la question d'intérêt j'en voyais une d'un ordre plus relevé. En remplissant par l'étude d'une façon utile et honorable les heures de liberté de l'ouvrier, on l'arrache aux occasions de dépenses et de débauches. On le moralise en l'instruisant.

Voici ce que j'ai cherché à organiser à Guebwiller pour atteindre ce triple résultat.

Feu mon père et d'autres industriels de la localité avaient essayé de donner un enseignement du soir et du dimanche aux ouvriers, et avaient organisé à cet effet différents cours publics. La tentative avait échoué. Pour quelle raison les ouvriers qui sentaient eux-mêmes leur défaut général d'instruction et semblaient en souffrir, n'avaient-ils pas mieux accueilli les efforts faits à leur profit? Telle fut la première question

Digitized by Google

que je cherchai à comprendre, et je ne tardai pas à arriver à cette conclusion : c'est que l'enseignement n'y avait pas été assez direct.

Il y a dans un enseignement purement oral un inconvénient, c'est de faire passer devant l'esprit des auditeurs des idées générales qu'ils écoutent avec un certain intérêt, mais qui ne sont pas appropriées aux besoins particuliers de leur intelligence, et qui ne laissent que peu de tracés. J'ai donc pensé qu'il convenait de remplacer les cours oraux par un enseignement direct, particulier à tous ceux qui y prendraient part, et dans lequel ils auraient la situation non pas d'auditeurs, mais d'élèves recevant des travaux à faire et des devoirs à rapporter. Ici se trouvait une difficulté nouvelle. L'ouvrier, dont l'amour propre est facilement éveillé, ne se soucie pas d'aller à l'école comme un enfant. Déjà dans un cours précédemment organisé, le mélange entre les ouvriers et les apprentis avait, sous ce rapport, blessé la susceptibilité de plusieurs, et avait ainsi été une seconde cause d'échec. Il fallait éviter par la distinction des âges, et même par celle en classes différentes des divers degrés d'instruction, le retour de sentiments de ce genre.

Enfin le troisième obstacle et le plus sérieux, bien que peut-être l'ouvrier n'en eût pas conscience, résidait dans le besoin d'indépendance qu'il éprouve au sortir des douze heures de contrainte nécessaire à laquelle il est soumis à l'atelier. De là, ce me semble, la nécessité de lui organiser un milieu où il se sente libre dans les travaux d'un nouveau genre auxquels on le convie, où il ne trouve du moins d'autre sujé-

Digitized by Google

tion que celle de la discipline volontaire qu'il s'est imposée à lui-même, et qui lui laisse un rôle actif et personnel dans la marche de l'institution.

Je proposai donc aux ouvriers de s'associer sous ma direction amicale, en cercle d'étude. Je mis, dans un local loué à cet effet, une bibliothèque à la disposition de tous ceux qui, prenant pour règle des statuts déterminés, me demanderaient, pour une étude de leur choix, un professeur et les moyens d'enseignement nécessaires. Le premier groupe qui se forma commença par l'étude du chant. Ce n'était pas un résultat très-important au point de vue industriel, mais il y avait là, néanmoins, un commencemont utile et une promesse de développement. Bientôt après, les commis se formèrent en cercle pour apprendre l'anglais; puis des ouvriers pour se perfectionner dans la langue française, qui dans notre Alsace est imparfaitement connue; d'autres pour étudier l'arithmétique; d'autres enfin pour apprendre le dessin linéaire. Le mouvement se développait ainsi de lui-même au fur et à mesure que l'intérêt grandissait et que le désir de connaître se répandait dans la population, et j'évitais de la sorte ces offres prématurées, qui conduisent souvent à des échecs et au découragement, par le seul fait qu'elles ont devancé les besoins.

Dans ce système, le professeur devenait non pas un maître étranger aux élèves, mais un membre actif de la petite société. Les nouveaux admis ne pouvaient être reçus que sur l'avis favorable des anciens membres; ceux-ci, ménagés dans leur dignité, se faisaient plutôt un honneur qu'une humiliation de s'asseoir autour de la table d'étude.

Digitized by Google

Bientôt le nombre des cercles se multipliant, il fallut songer à les coordonner dans une organisation générale. Je laissai pourtant à chacun son existence propre ; j'aurais craint, en faisant de ces sections diverses des branches unies entre elles par des liens trop intimes, de donner à l'ensemble un caractère d'associatien générale, et de former un corps trop considérable, plus facile à détourner des études et plus difficile à diriger.

Les sections restaient donc isolées, chacune suivait sa voie propre; mais la marche commune était dirigée par un comité qui disposait de beaucoup de pouvoirs, et dans lequel je m'étais réservé une autorité absolue, pour dire le mot.

Cependant le nombre des sociétaires s'était rapidement accru ; les cours commencés, en 1858, avec trente élèves, étaient arrivés, en 1862, à en compter environ cent; il fallait chercher un local plus vaste que celui que j'avais loué, et n'en trouvant pas de convenable, je me décidai enfin à en construire un. Avec une somme relativement modique, puisqu'elle ne dépassse pas, en ce qui concerne le bâtiment des cours, le chiffre de 14,000 fr., je fis bâtir une école comprenant trois salles, dont deux peuvent contenir cent cinquante élèves, un laboratoire, un cabinet pour la direction, et une salle pour la bibliothèque, qui était pour les élèves un auxiliaire des plus utiles.

C'est à l'occasion de l'ouverture de ce local que surgirent des difficultés dont je crois devoir dire un mot, parce qu'elles pourraient apporter ailleurs quelque obstacle au développement de l'enseignement professionnel; je veux parler de l'autorisation que l'Aca-

Digitized by Google

démie vint me demander, et des conditions qu'elle crut devoir m'imposer.

Les statuts de l'association avaient été, dès le principe, autorisés par le préfet, M. Paul Odent, qui n'a pas cessé de prêter à mes efforts le plus bienveillant appui. Ils furent ensuite approuvés par M. le ministre de l'intérieur. Je croyais donc ma situation tout à fait régulière, mais le recteur ne me reconnaissant aucun grade universitaire, et jugeant qu'une déclaration d'ouverture d'une école d'adultes aurait dû être faite, m'obligea, après divers pourparlers, à chercher un directeur de l'enseignement muni d'un grade, et au nom duquel une déclaration fût faite. J'ajouterai que les lenteurs administratives ne m'ont pas permis, jusqu'à ce jour, de recevoir l'autorisation académique, et que les cours se continuent sous un simple régime de tolérance.

Le local actuel ayant été ouvert dans ces conditions, il m'a bientôt fallu faire de nouveaux changements d'organisation.

Le nombre des élèves croissait tous les jours, et avec lui s'élevaient les frais d'entretien. J'avais déjà dépensé une somme assez considérable, autant pour le terrain et la construction que pour le mobilier du nouveau bâtiment, sans compter les frais d'entretien des cours pendant six ans. Les charges commençaient à dépasser les sacrifices que peut s'imposer un jeune homme, et je ne pouvais plus continuer à les supporter seul; je m'adressai donc au public de Guebwiller. Mais personne ne voulut d'abord souscrire, sauf le maire, M. Henri Schlumberger, qui me donna 5000 fr. Chacun disait, à juste titre: «Si je donne

Digitized by Google

mon argent, je veux avoir le droit de m'occuper de l'œuvre, et, au besoin, de la réglementer à ma façon.» Cela n'était pas possible. Si chacun avait voulu dire son mot, l'entreprise serait tombée au bout de peu de temps. Il fallut trouver un moyen de satisfaire les bailleurs de fonds sans entraver les progrès de l'institution. C'est à cet effet que j'ai créé une association entre les fondateurs et les donateurs, dont on trouvera les règlements dans un compte rendu que je laisse entre les mains de la Commission. Cette association nomme un représentant, qui prend le titre de patron, et qui est investi d'une autorité souveraine dans l'institution. Ce patron rend compte de sa gestion à la fin de chaque année scolaire, et peut être changé par les fondateurs et donateurs en réunion générale, s'ils croient devoir lui retirer leur confiance. Par suite de cette organisation j'ai pu obtenir une souscription de 25,000 fr., tout en maintenant le caractère que l'institution avait acquis et dont elle se trouvait si bien. Cette organisation est une cause de prospérité et de stabilité pour les cours, car, entre les divers avantages qu'elle offre, il y en a un qui vaut tous les autres, c'est que l'autorité que s'est donnée le patron fondateur peut être transmise à son successeur.

M. LE MINISTRE. Quelle est actuellement, d'une manière précise; votre organisation?

M. BOURCART. Il y a quatre éléments à considérer:

Les sections (cercles) avec leurs commissaires;

L'enseignement avec son directeur;

Le comité directeur avec le patron;

Et enfin les ressources, le matériel avec les fondateurs et donateurs.

Digitized by Google

J'ai déjà parlé de la forme de *cercle d'étude* donnée à chaque section, j'ai encore à faire connaître le régime actuel de ces petites sociétés.

L'ordre intérieur y est maintenu au moyen d'un règlement spécial à chacune d'elles (à chaque cours), il est approuvé par le comité directeur et formulé par des commissaires délégués par les élèves. Ces derniers, au nombre de quatre, joints au professeur, commissaire de droit, ont trois fonctions :

Celle de déclarer l'admissibilité d'un nouvel élève, celle de collecter les cotisations, et celle de surveiller l'ordre pendant les réunions.

A côté de ces fonctions ils sont directement responsables de leurs sections, soit vis-à-vis les autorités, soit vis-à-vis les directeurs et le patron.

M. LE MINISTRE. Quel est le chiffre de la cotisation payée par chacun des ouvriers ?

M. BOURCART. L'enseignement est donné gratuitement, et si les élèves paient une cotisation, eux-mêmes aussi la dépensent sans qu'elle contribue à l'entretien général de l'œuvre. Cette cotisation était primitivement de 5 c. par mois, mais les élèves l'ont volontairement élevée à 10 c. En outre, les élèves paient 20 c. pour chaque absence non motivée.

M. LE MINISTRE. S'imposent-ils sans répulsion cette servitude ?

M. BOURCART. Ce sont eux-mêmes qui se sont soumis à cette charge. Les ouvriers ne peuvent avoir aucune répugnance à la solder puisque leurs commissaires la dépensent sous leurs yeux en payant les plumes, les crayons, les compas, l'encre et le papier dont ils ont besoin, en donnant des secours aux ca-

Digitized by Google

marades nécessiteux, ou en payant les frais de petites excursions dans les montagnes.

M. LE MINISTRE. Ce sont sans doute les patrons qui retiennent les amendes?

M. BOURCART. Ce sont les commissaires qui perçoivent les cotisations ainsi que les amendes; s'il y a récidive, la somme à payer est doublée. Un refus peut être suivi de l'exclusion du récalcitrant.

M. GERVAIS (de Caen). Éprouve-t-on quelque résistance pour le versement de ces amendes?

M. BOURCART. Je ne me rappelle pas de cas où la résistance ait persisté, si ce n'est lorsque des élèves étaient démissionnaires.

M. DE BOUREUILLE. Par qui sont nommés les commissaires?

M. BOURCART. Par les élèves du cours; ils sont obligés de tenir un registre de toutes les cotisations, de toutes les amendes, ainsi que de toutes les dépenses, et d'en rendre compte à leur section tous les trois mois. Ce registre est sous la surveillance du comité directeur, et l'argent est mis en dépôt dans une caisse générale sous la surveillance du caissier de la direction.

M. MICHEL CHEVALIER. Quel est le chiffre de ces amendes dans le cours d'une année.

M. BOURCART. Environ 80 fr. par chaque section, et il y en a vingt.

M. LE MINISTRE. Quelle est, par rapport à la population ouvrière de Guebwiller, la proportion d'ouvriers fréquentant votre école?

M. BOURCART. Il y a à peu près six mille ouvriers à Guebwiller, les environs compris, et nous avons près

Digitized by Google

de cinq cents élèves affiliés; notre population est de douze mille âmes.

M. Michel Chevalier. Maintenant que l'école est montée et qu'elle fonctionne régulièrement; pourriez-vous spécifier ce que coûte l'enseignement?

M. Bourcart. Je crois qu'à partir d'aujourd'hui on n'aura jamais à dépenser plus de 10 fr. par élève et par an; d'après les données que j'ai sur les dépenses faites dans le courant de cette année scolaire, il semble que nous pourrons arriver à ne dépenser que 6 fr. par élève, c'est-à-dire 3000 fr. Cette somme pourrait à la rigueur être exigée des élèves si la nécessité s'en faisait un jour sentir.

M. le ministre. Vos professeurs sont-ils rétribués?

M. Bourcart. Il y en a qui sont rétribués; ils reçoivent alors 5 fr. par leçon. Nous en avons six qui donnent leurs cours gratuitement, trois qui donnent gratuitement un cours et qui sont payés pour d'autres, et enfin six qui sont rétribués pour tous les cours qu'ils donnent.

M. Michel Chevalier. A quelle position sociale appartiennent les professeurs?

M. Bourcart. Cinq des professeurs enseignent au collége communal, trois sont instituteurs dans des écoles de fabrique, et les autres sont, soit fabricants, soit médecins, soit employés supérieurs, pour la plus grande partie hommes spéciaux, sachant comment il faut parler à des ouvriers déjà hommes, et connaissant les besoins de l'industrie.

Notre corps enseignant se compose ainsi de quinze professeurs; chacun est libre de suivre la méthode qui lui semble la meilleure, quoique sous la surveil-

Digitized by Google

lance du directeur de l'enseignement; celui-ci se borne à s'assurer que chaque maître suit le programme qui a été déposé entre les mains du recteur, sans s'occuper de la forme sous laquelle l'enseignement est mis à la portée des élèves. En outre de cette surveillance et de la responsabilité qu'il accepte vis-à-vis de l'Université, le directeur de l'enseignement est chargé de stimuler l'ardeur des élèves en établissant des concours et en distribuant les récompenses et les certificats qui auraient été offerts, soit par la direction, soit par des amis de l'institution. C'est M. Greiner qui remplit ces fonctions.

Le corps enseignant est en relation avec les élèves, avec la direction et avec le patron;

Avec les élèves en ce que le professeur d'un cours est le cinquième commissaire de droit;

Avec la direction, d'abord parce qu'il contribue au choix de ses membres comme commissaire, puis parce que le directeur de l'enseignement est désigné par la direction;

Avec le patron, par la simple raison que tout professeur faisant un cours gratuit est considéré comme donateur ou même comme fondateur et que, par cela même, il a le droit de contribuer au choix du patron, et, s'il y a lieu, à sa destitution.

M. LE MINISTRE. Vous avez dit qu'il y avait un comité composé d'associés, un conseil?

M. BOURCART. Il n'y a pas de conseil proprement dit. La direction générale de l'établissement est confiée à un comité de direction, et la surveillance générale est donnée à un patron qui a, du reste, un droit de *veto* absolu. Le comité directeur est composé de

Digitized by Google

cinq membres, qui sont élus par les commissaires des cours. J'ai déjà dit que les commissaires des cours sont élus par les élèves, et que les professeurs sont commissaires de droit. Les cinq membres éligibles sont choisis sur une liste de candidats agréés par le patron. Cette liste est du double au moins du nombre des membres à élire, et doit avoir été affichée quinze jours avant le ballottage. Le bibliothécaire est de droit membre du comité directeur.

M. Michel Chevalier. Les cinq directeurs peuvent-ils être choisis parmi les manufacturiers de la ville?

M. Bourcart. N'importe qui peut être membre du comité directeur, pourvu qu'il soit agréé par le patron et élu par les commissaires.

Le comité directeur se renouvelle par tiers tous les ans, les membres sortants sont rééligibles. Chaque fois que le comité est renouvelé, il élit un caissier, un secrétaire et un président.

Les membres de cette direction, dont le concours a été des plus efficaces dans la création de nos cours, sont:

MM. Frauger, manufacturier;
Ficher, employé;
Abt, entrepreneur;
Karcher, contre-maître;
Kiefer, contre-maître;
Diebold, bibliothécaire.

M. Perdonnet. Le patron n'est-il pas de droit président du comité directeur?

Digitized by Google

M. Bourcart. Il ne l'est pas; seulement le comité est obligé de le convoquer pour chaque réunion; il y assiste s'il le veut, et le secrétaire est obligé de soumettre le procès-verbal à son approbation.

Les fonctions du comité directeur sont d'abord de veiller à ce que les commissaires des cours remplissent convenablement leur tâche, puis il s'occupe du choix des professeurs proposés par le directeur de l'enseignement, de la répartition des dépenses, des procès-verbaux, en un mot de tout ce qui regarde la surveillance et l'administration de l'institution.

M. Bayle-Mouillard. Vous avez dit, je crois, que ce sont les ouvriers qui choisissent les professeurs?

M. Bourcart. C'est le comité de direction qui choisit les professeurs; mais, comme ce sont les commissaires des cours élus par les ouvriers qui nomment les membres du comité directeur, ce sont en réalité les ouvriers qui choisissent leurs professeurs, par une élection à trois degrés.

M. Perdonnet. Les ouvriers ne gênent-ils pas ce comité? ne font-ils pas d'opposition à ses décisions?

M. Bourcart. Ils n'ont jamais dit un mot contre les actes de la direction.

M. Gervais (de Caen). Y a-t-il eu, de la part des ouvriers, des tentatives d'envahissement dans l'administration générale, dans la direction?

M. Bourcart. Au contraire, c'est le patron qui est obligé d'aller les trouver pour leur demander s'ils ne veulent pas se porter pour la direction. C'est même un fait assez remarquable à signaler: du moment où les ouvriers ont la faculté de devenir soit commissaires d'un cours, soit membres de la direction, ils

Digitized by Google

ne tiennent plus à ces charges et ne se présentent pour être élus qui si on les engage à le faire.

M. LE MINISTRE. Vous avez dit que l'organisation de l'école repose surtout sur le principe de l'autorité absolue du patron. Qui est-il?

M. BOURCART. C'est moi. Je représente les fondateurs et donateurs, et chaque année je dois leur faire un rapport, pour qu'ils puissent se rendre compte de ce qui a été fait, ainsi que des résultats qui ont été obtenus. La fonction que je remplis est le trait d'union entre l'institution et ceux qui la soutiennent. Elle est d'une création toute nouvelle; car jusqu'en octobre 1863 j'ai supporté seul les frais de l'établissement.

M. LE MINISTRE. Pourriez-vous nous dire ce que vous avez dépensé en faveur de cette institution?

M. BOURCART. Je n'ai pas inscrit toutes les dépenses que j'ai faites jusqu'ici. En négligeant les menus frais, qui ne sauraient s'estimer, la dépense est à peu près celle-ci:

Bâtiment d'école	14,000f
Maison du bibliothécaire	4,500
Terrain, jardin, clôture	17,000
Gaz, chauffage, mobilier, ustensiles . . .	8,000
Bibliothèque	6,000
Frais d'entretien de six ans	10,000
Imprévu, divers	»
TOTAL. . .	59,500

sans compter les voyages et les dépenses inutiles.

Les fondateurs sont ceux qui ont fait un don ou un prêt de plus de 3000 fr., et les donateurs sont ceux dont la souscription est inférieure à ce chiffre. Les

Digitized by Google

personnes qui font des cours gratuits, ou qui ont rendu de grands services à l'œuvre, sont aussi considérées soit comme fondateurs, soit comme donateurs. Le patron ou directeur général, dont je remplis les fonctions, est nommé et peut être destitué par les fondateurs et donateurs. Pour couvrir sa responsabilité, il jouit d'une autorité absolue dans l'institution.

Un point très-important de notre organisation, c'est qu'elle est très-libérale pour les élèves et en même temps très-absolue quant à la direction; je veux dire que si d'un côté les élèves ont indirectement à donner leur avis pour ce qui touche les dépenses et le choix des professeurs, le patron a une autorité absolue en ce qui touche l'ordre et la discipline. Les élèves sont chargés de l'admission de leurs camarades, et, quand il y a quelque désordre, ce sont ordinairement eux-mêmes qui ont mission de renvoyer les tapageurs; cependant le patron peut, en cas d'urgence, soit renvoyer un élève, soit destituer des commissaires, et, de plus, la direction peut dissoudre toute une section.

M. Denière. Pensez-vous, d'une manière générale, que des associations du genre de la vôtre puissent arriver à de bons résultats en dehors du contrôle des patrons? Pensez-vous qu'elles puissent s'administrer elles-mêmes et donner des résultats profitables, sans l'intervention d'une autorité quelconque qui les dirige?

M. Bourcart. Non Monsieur, pas encore. Je crois, il est vrai; qu'il est tout à fait essentiel que l'ouvrier prenne l'initiative de ce qui doit se faire en sa faveur. Pour tout ce qui touche à l'enseignement, qu'on le laisse s'organiser tranquillement, mais je ne juge pas

Digitized by Google

opportun de le charger d'une responsabilité plus grande que celle qu'il peut porter.

Je parle du moins de l'ouvirer de nos contrées : il n'a pas d'expérience et n'a pas non plus l'habitude de gérer. Pour éviter toute espèce de désordre, il est bon, je crois, que l'ouvrier se laisse guider dans l'organisation de ces sortes d'associations par ceux qui les soutiennent, et qu'il leur permette de se constituer ses garants envers l'autorité. C'est ce que j'ai fait. J'ai provoqué l'initiative des ouvriers; je leur ai dit de s'associer entre eux et je leur ai promis de les aider; j'ai réclamé d'eux une autorité absolue pour pouvoir offrir moi-même toutes les garanties d'ordre qui pourraient être exigées. Cependant je n'ai pas été jusqu'à former une association générale entre tous les ouvriers qui suivent les cours. Ils sont associés solidaires pour un cours, et non pas pour un autre. Comme je l'ai dit, chaque section a ses commissaires indépendants, qui s'occupent de ses intérêts particuliers, mais qui n'ont pas à s'occuper de ce qui se passe dans les autres cours, ni de l'administration de l'institution prise dans son ensemble.

De cette façon, les élèves sont solidaires pour ce qui regarde l'intérêt particulier de la section dont ils font partie, sans être solidaires pour l'intérêt général de l'établissement. En un mot, les ouvriers ont pris l'initiative; mais ce ne sont pas eux qui gouvernent. Cette organisation, que j'ai adoptée avec le consentement de l'administration et avec l'assentiment des ouvriers eux-mêmes, répond aux besoins d'indépendance que ressentent ces derniers, sans pourtant leur laisser les moyens de se désorganiser eux-mêmes. Je

Digitized by Google

crois que c'est à ce régime qu'il faut attribuer le succès des cours de Guebwiller ainsi que l'assentiment définitif de tous ceux qui désapprouvaient l'œuvre à son début.

Du reste, pour confirmer ce que j'avance, je prendrai la liberté de dire à la Commission ce qui se passe en ce moment à Mulhouse, à la suite d'un appel fait à l'initiative des ouvriers. J'ai invité quelques ouvriers intelligents à venir voir ce que j'avais fait à Guebwiller. Je les ai bien reçus, et je leur ai expliqué le but de l'établissement, son organisation et les avantages qu'il pourrait procurer à notre classe ouvrière. Trois semaines après, il y avait à Mulhouse 860 signatures d'ouvriers qui offraient de s'associer pour différents cours, qui étaient prêts à accepter un patron et un directeur de l'enseignement, et qui ne demandaient qu'à donner toutes les garanties d'ordre qui pourraient être réclamées.

Je crois qu'on ne saurait montrer trop d'empressement à profiter de ces heureuses tendances qui se manifestent au sein des classes ouvrières, et qu'on ne devrait reculer devant aucun sacrifice pour leur donner satisfaction. L'âge de l'école est malheureusement celui où l'on comprend mal encore la nécessité de l'instruction, et quand l'expérience et la raison finissent enfin par en faire sentir l'importance à l'ouvrier, il est trop tard pour lui. Le jour où dans tout le pays, à tout âge, dans toute position, les moyens d'instruction seront placés à la portée de quiconque éprouvera le besoin de les mettre à profit, un progrès immense sera réalisé pour le présent, un plus grand encore se préparera pour l'avenir. L'ouvrier qui ira lui-même à l'école n'aura pas besoin qu'on le menace d'une loi sur l'ins-

Digitized by Google

truction obligatoire pour y faire aller ses enfants, et les idées d'ordre, de moralité, de dignité personnelle descendront rapidement bien plus avant dans les masses avec la culture intellectuelle, qui jusqu'à présent est demeurée chez nous le privilége en quelque sorte des classes aisées. Or ces classes-là sont directement intéressées à l'élévation du niveau intellectuel et moral dans les masses, et c'est pour elles-mêmes qu'elles travaillent en aidant le peuple à s'instruire.

En lisant les statuts de la bibliothèque et des cours populaires dont je viens de vous entretenir, et qui sont contenus dans le compte rendu que j'ai l'honneur de vous offrir, vous les trouverez peut-être compliqués. Mais je me permets d'affirmer qu'ils ne le sont qu'en apparence. Ce genre d'institution étant d'une organisation nouvelle, j'ai été obligé d'entrer dans beaucoup de détails. D'ailleurs, dans une institution qui s'adresse spécialement aux ouvriers, il importe particulièrement de préciser toute chose. En Angleterre, en Allemagne, où il y a des institutions analogues, on n'a pas besoin de déterminer ainsi chaque détail ; on se borne à des termes généraux : là on est habitué à un ensemble analogue de rouages. Ce qui est entré dans les usages, dans les mœurs, n'a pas besoin d'être écrit. Chez nous, tout cela est inconnu pour l'ouvrier, à tel point qu'il ne savait pas même ce qu'il fallait faire pour élire un commissaire, pour prononcer l'admission d'un nouveau confrère. Il a donc fallu lui faciliter la besogne en écrivant les plus simples détails dans un règlement qui fît loi, et c'est pour cela que les statuts de notre école paraissent compliqués ; mais lorsqu'on les regarde de près, on peut se convaincre qu'ils sont

Digitized by Google

très-simples au fond, et qu'ils rendent la direction facile.

Permettez-moi de dire un mot sur notre bibliothèque, car je crois son importance dans l'éducation populaire aussi grande que celle des cours eux-mêmes, et je pense qu'un établissement d'instruction ne saurait produire tout ce que l'on est en droit d'attendre de lui s'il n'a pas une bibliothèque à offrir à ses élèves.

C'est par la bibliothèque qu'ont commencé les cours. Elle était bien petite à son début; elle comprenait peut-être une centaine de volumes; mais depuis lors elle s'est successivement accrue, et possède près de 2000 volumes, lus cette année par 2300 lecteurs, contre un lecteur qu'il y avait au commencement. J'ai vu avec bonheur s'organiser l'année dernière dans le département, grâce à l'impulsion donnée par M. Jean Macé, une association qui fonctionne activement à l'heure qu'il est, et qui s'est donné pour mission de faire établir des bibliothèques communales dans toutes les communes du Haut-Rhin. C'est le vrai moyen d'arriver plus tard à multiplier sur toute la surface du pays les cours populaires, de même que partout où s'ouvrira un cours on peut être assuré de voir s'établir une bibliothèque. Le livre et le professeur s'appellent mutuellement.

M. Perdonnet. Autorisez-vous les élèves à emporter chez eux les livres de la bibliothèque?

M. Bourcart. Voici à cet égard un extrait du règlement de la bibliothèque :

Tous les élèves ont le droit d'emporter des livres pour les lire chez eux, à la seule condition de s'inscrire dans le registre. La section dont ils font partie

Digitized by Google

est responsable des dégâts ou des pertes qui seraient faits. La bibliothèque est publique, et ceux qui veulent y lire peuvent le faire gratuitement dans la salle de lecture, mais les lecteurs qui ne sont pas élèves ne peuvent emporter les livres chez eux sans un versement préalable, aucun recours n'existant contre eux, et la bibliothèque devant être garantie contre les pertes et les détournements qui pourraient être faits. Aussi exige-t-on d'eux qu'ils prennent au moins un abonnement d'un an, moyennant 3 fr., petite somme qui couvre pourtant à peu près les risques.

Il y a une commission chargée du choix des livres, et un bibliothécaire chargé de surveiller la salle de lecture et le prêt des livres.

M. LE MINISTRE. L'enseignement que vous donnez à la population ouvrière a-t-il eu sur elle une heureuse influence, soit au point de vue matériel, soit au point de vue moral?

M. BOURGART. Une très-heureuse influence. Les ouvriers qui suivent nos cours sont l'élite de la classe ouvrière. Quelques-uns d'entre eux fréquentaient les brasseries et y perdaient leur temps, leur santé et leur argent; ils font maintenant des économies et améliorent leur position en obtenant de meilleurs salaires. Plusieurs des plus anciens élèves sont devenus contremaîtres, et, en général, le seul fait d'être membre des cours populaires est une bonne recommandation auprès de tous les industriels de notre localité. En été on voit des jeunes gens faire des promenades, l'album sous le bras, pour passer leur temps à dessiner, d'autres commencent à herboriser. En hiver,

Digitized by Google

s'ils ne sont pas à l'école, ils passent les heures de loisir dans leurs familles, où ils lisent à leurs sœurs, à leurs frères et à leurs amis les histoires instructives et intéressantes qu'ils trouvent dans les livres de notre bibliothèque. Je suis assuré que, dans peu d'années, les résultats seront encore plus visibles, lorsque nos jeunes gens seront devenus pères de famille et qu'ils sauront pourquoi il faut envoyer les enfants à l'école.

La plupart des élèves ont entre seize et vingt et un ans, mais il y en a pourtant près de 50 qui ont au-dessus de vingt-cinq ans, et qui suivent des cours spéciaux. La majeure partie sont des ouvriers, mais il y a beaucoup de commis, d'artisans et d'employés. Nous avons même des élèves très-distingués, comme, par exemple, d'anciens élèves de l'École professionnelle de Mulhouse, de l'École polytechnique de Stuttgart, comme des instituteurs de bonnes familles et de jeunes directeurs d'usines, qui viennent suivre quelques-uns de nos cours, notamment nos cours d'arbitrage, de dessin, d'anglais, d'hygiène etc., faits par des professeurs très-intelligents. Nous avons en ce moment entre 400 et 500 élèves inscrits, parmi lesquels on compte des jeunes gens et des hommes qui habitent les villes et les villages voisins. Ces élèves viennent suivre nos cours par groupes de 10 et 20 personnes plusieurs fois par semaine. Il y a même deux jeunes gens qui font une lieue et demie pour s'instruire dans notre établissement.

Voici le tableau des cours que nous donnons actuellement, le nombre des élèves qui les suivent, le nom des professeurs qui les font et la profession de ces derniers.

Digitized by Google

Tableau de l'enseignement.

BRANCHES D'ENSEIGNEMENT.	NOMBRE D'ÉLÈVES.	NOMS DES PROFESSEURS.	PROFESSION DES PROFESSEURS.
Chimie et physique.	52	Ed. Frauger.	Manufacturier, ancien élève de l'École centrale
Algèbre.	15	Delunsch.	Instituteur de fabrique.
Géométrie	26	Lecocq.	Principal du collége.
Arithmétique pour hommes de plus de 25 ans.	39	Dock.	Régent du collége.
Arithmétique, 1re division de jeunes gens.	49	Delunsch.	Instituteur de fabrique.
Arithmétique, 2e division de jeunes gens	47	Id.	Id.
Comptabilité	31	Rieder.	Caissier chez MM. Bourcart fils et Cie.
Arbitrage	11	Id.	Id.
Langue française pour hommes de plus de 25 ans	49	Bader.	Professeur au collége.
Langue française, 1re division de jeunes gens.	59	Gasser.	Instituteur de fabrique.
Langue française, 2e division de jeunes gens.	48	Greiner.	Directeur de l'enseignement.
Anglais, 1re division.	10	Rieder.	
— 2e division	30	Marx.	Instituteur libre.
Littérature	11	With.	Régent du collége.
Calligraphie	59	Dock et Bader.	
Dessin à main levée	47	Ch. Bourcart.	Manufacturier.
Dessin linéaire	68	Ulmer.	Chef dessinateur.
Histoire et géographie	10	Dock.	
Hygiène	31	Dürwell.	Docteur en médecine.
Jardinage	11	Bichler.	Jardinier.

Digitized by Google

Il y aura en été un cours de botanique et un cours de minéralogie et de géologie, faits par M. Mæder et M. de Bary.

L'année prochaine, je compte établir un cours de filature et tissage, et faire moi-même, si j'en obtiens l'autorisation, un cours élémentaire d'économie industrielle.

M. LE MINISTRE. En dehors de l'enseignement de votre école, vous n'avez pas cherché à donner aux ouvriers un enseignement technique?

M. BOURCART. Non, M. le ministre. L'enseignement spécial du métier ne peut, à mon avis, bien se donner qu'à l'atelier. Je parle ici de l'ouvrier. L'école doit être consacrée avec lui à l'enseignement général, et quand il a passé douze heures de sa journée à l'atelier, je crois qu'il a assez de travail manuel. Il ne faut pas qu'il le retrouve à l'école.

Puisque vous m'avez interrogé sur ce qui pourrait se faire en dehors de nos cours, permettez-moi de vous parler d'une œuvre de la plus haute importance dont l'initiative vient d'être prise à Guebwiller.

Les enfants qui fréquentent les écoles primaires de notre contrée les quittent souvent à dix et douze ans, mais en moyenne ils ne les quittent qu'à treize ans. Cependant notre population ne parle qu'un patois allemand, et les enfants, restés dans leurs familles après avoir appris un peu de français et d'arithmétique, l'oublient bientôt, autant par le manque d'exercice que par l'habitude qu'ils prennent de parler exclusivement notre allemand.

Il est impossible de supposer qu'on puisse donner à l'enfant de treize ans des connaissances assez éten-

Digitized by Google

dues et surtout assez solides pour qu'elles puissent lui suffire pendant toute la vie. Si, de plus, on prend en considération que l'enseignement a été donné à l'enfant dans une langue qui lui est étrangère, et dont il ne s'occupe plus après l'école, on ne sera pas surpris si je dis qu'au bout de deux ans la majorité des enfants ne sait plus rien. Comme dans les écoles primaires on ne leur enseigne pas le véritable allemand, il se trouve qu'en réalité ils ne savent aucune langue. Ajoutons que, même dans le cas où les enfants indigents sont reçus gratuitement à l'école communale, comme cela a lieu à Guebwiller, la paie qu'ils peuvent gagner dans les fabriques est trop engageante pour que les parents ne les envoient pas de bonne heure aux fabriques et ne les privent pas ainsi d'une instruction qui leur serait pourtant si nécessaire. Il n'y a donc d'autre parti à prendre, en dehors de l'enseignement obligatoire, pour propager l'instruction, que de la donner sans empêcher le travail. M. Lecocq, principal du collége, convaincu, comme moi, des faits que je viens d'énoncer, a ouvert à Guebwiller une école primaire du soir, dans laquelle les enfants de treize à seize ans peuvent continuer les études qu'ils avaient commencées à l'école primaire du jour, et qu'ils auraient été obligés d'interrompre si cette occasion ne leur avait pas été offerte en dehors des heures où ils sont obligés de travailler. La ville fournit le local, et j'ai pris sur moi les frais divers qui n'étaient pas encore couverts par une subvention de la ville. M. Lecocq et tous les professeurs du collége, aidés par les instituteurs de l'école communale, ont donné gratuitement et avec un dévouement digne de tous les éloges

Digitized by Google

leur temps et leur savoir pour l'instruction de 200 élèves, qui seraient en plus grand nombre si la place le permettait.

Convaincu que c'est bien là le moyen de rendre efficace tout ce que le gouvernement fait et fera pour propager l'instruction primaire, j'ai provoqué, partout où je le pouvais, et spécialement dans les villages du canton de Guebwiller, l'installation de cours du soir pour ceux qui n'ont pas d'autre occasion de s'instruire. A cet effet, j'ai circulé dans les villages de notre canton, j'ai engagé les maires à donner un local chauffé et éclairé, et j'ai promis aux instituteurs de les subventionner jusqu'à ce que leur commune le fasse elle-même. J'ai rencontré les meilleures dispositions dans toutes les localités que j'ai visitées, et j'espère que sous peu toutes nos communes seront dotées d'écoles primaires du soir, si d'ailleurs aucune influence étrangère ne vient contrecarrer ces projets.

Il y a six ans, on a essayé d'encourager la création de cours du soir par des circulaires ministérielles. Il est bien fâcheux que ces encouragements n'aient pas eu de succès ; mais ils ont rencontré des oppositions qui n'avaient pas de raison d'être, et qui ont trouvé un certain appui par le fait qu'un instituteur fonctionnaire public ne pouvait pas ouvrir d'école d'adultes sans en avoir l'autorisation préalable, autorisation qu'il ne lui était pas toujours facile d'obtenir. A mon avis, on aurait fait un grand pas ici depuis six ans s'il y avait eu dans tous les villages et dans toutes les villes, surtout dans les contrées industrielles, un enseignement primaire gratuit, autant que possible à la portée de tous les enfants qui n'auraient pu pendant

Digitized by Google

le jour suivre l'enseignement primaire à cause de leur travail.

Du reste, cette mesure pourrait être facilement adoptée comme mesure générale, sans aucuns frais nouveaux pour l'État, si on s'y prenait à peu près comme je vais avoir l'honneur de l'indiquer.

Les enfants de huit à dix ans ne travaillent pas assez assidûment et n'apprennent pas assez à cet âge à l'école primaire pour qu'on ne puisse, facilement et sans danger, leur enlever deux ou trois heures de classe par semaine. Ces deux ou trois heures seraient utilement consacrées à faire répéter l'enseignement primaire à ceux qui l'auraient déjà suivi. De cette manière, les enfants n'oublieraient pas ce qu'ils ont appris, et posséderaient à vingt ans les trois connaissances indispensables, la lecture, l'écriture et le calcul, ce qui n'a malheureusement pas lieu aujourd'hui.

Permettez-moi, Messieurs, de me joindre encore au vœu formé par la Chambre de commerce de Mulhouse, sur la proposition de M. Jean Dollfus, en faveur de la classe ouvrière. Il a sa place ici parce qu'il porte sur un fait qui faciliterait singulièrement l'éducation des ouvriers.

S'il est fait une nouvelle loi sur le travail des enfants dans les manufactures, il serait à désirer que les patrons ne pussent faire travailler les enfants de huit à douze ans que pendant six heures par jour. De cette manière il y aurait des enfants qui seraient à l'atelier le matin, d'autres qui les remplaceraient l'après-midi; et tous auraient largement le temps nécessaire pour suivre les leçons de l'école primaire avec un profit véritable. Dans l'état actuel des choses il arrive souvent

Digitized by Google

que les industriels commettent des infractions à la loi qui existe. Moi-même, qui tiens beaucoup à l'enseignement, je suis forcé d'avouer qu'il m'arrive aussi, dans certains moments de presse, d'enfreindre la loi comme les autres. Si une loi nouvelle contenait des dispositions telles qu'il fût impossible que les enfants restassent plus d'une demi-journée dans les ateliers, ce serait un grand bienfait pour eux, et les industriels eux-mêmes seraient les premiers à y applaudir, comme le prouve l'accueil fait à cette proposition par la Chambre de commerce de Mulhouse. Dans ces conditions, rien ne serait plus facile que de surveiller l'exécution de la loi et d'y tenir la main. Quand les enfants auraient atteint l'âge de douze ans, ils passeraient la journée entière à l'atelier, et le soir, comme je l'ai dit, on leur ferait des cours. A côté de cette mesure, excellente déjà, je voudrais en voir prendre une autre à laquelle les Anglais se sont résignés depuis longtemps, celle de réduire les heures de travail pour les femmes et pour les enfants. L'état chétif de notre population ouvrière, que les conseils de recrutement n'ont malheureusement que trop d'occasions de constater, cet état est un fait grave, qui mérite d'appeler toute l'attention du législateur. Il provient d'un travail excessif, dont l'effet porte principalement sur la femme et sur l'enfant. L'homme lui-même en souffre. Douze heures chaque jour devant un métier, c'est trop; il n'y a guère, chez nous, que les hommes employés dans les ateliers de construction qui puissent supporter impunément d'aussi longues séances.

L'homme, d'ailleurs, n'est pas fait pour travailler, manger et dormir, sans avoir un moment à lui qu'il

Digitized by Google

puisse donner aux joies domestiques, et je fais des vœux pour que sous peu une loi défende, aux femmes surtout, de travailler plus de dix ou onze heures par jour au maximum.

M. LE MINISTRE. Avez-vous fait quelque chose pour l'instruction des femmes?

M. BOURCART. En établissant la bibliothèque et les cours populaires, j'ai en même temps commencé à faire donner, par Mme Greiner, un enseignement aux jeunes filles. Le local que j'avais loué pour les cours servait trois fois par semaine pour des réunions de jeunes filles, et ces soirs-là les jeunes gens étaient exclus de l'établissement. On donnait aux jeunes filles des leçons de couture, et pendant qu'elles travaillaient, on leur faisait des lectures intéressantes, ou bien on leur donnait un enseignement élémentaire. Ces cours ont duré pendant deux ans, mais au bout de ce temps il a fallu cesser. Une jeune fille court toujours des risques à sortir de chez elle le soir sans être accompagnée, et les parents ne peuvent pas toujours conduire leurs filles et revenir les chercher. Cependant il serait bien désirable que les filles pussent aussi acquérir quelques connaissances de plus que celles qu'elles rapportent des écoles. Pour y arriver, il serait utile que l'on réduisît les heures de travail, et surtout que l'on ne travaillât pas le samedi après midi. Je puis conseiller l'adoption de cette mesure, quoiqu'elle paraisse onéreuse à première vue : nous l'avons expérimentée dans nos établissements industriels, où depuis quatre ans l'ouvrier ne travaille plus toute l'après midi du samedi, et nous nous en trouvons bien. Nos ouvriers gagnent aujourd'hui autant qu'il y

Digitized by Google

a quatre ans, et la production moyenne des établissements, loin d'avoir diminué, a au contraire augmenté.

Cette suppression du travail le samedi après midi est universelle en Angleterre. Chez nous elle permet, comme en Angleterre, aux femmes de vaquer aux soins du ménage et de sanctifier le dimanche; aux jeunes filles, d'apprendre ce qui est nécessaire à leur profession et à leur avenir de mère de famille. Dans nos localités, les ouvrières sont obligées d'aller au travail même avant leur première communion. Elles deviennent sans doute d'excellentes ouvrières, mais, quand elles quittent la fabrique pour rentrer chez elles, elles se montrent souvent de très-mauvaises ménagères et quelquefois de fort mauvaises mères. Généralement elles n'apprennent guère que des choses fâcheuses dans les ateliers, et s'il y a progrès dans notre population féminine, il est très-faible et presque insensible..

On a essayé, au moyen d'ouvroirs, de donner une certaine éducation aux ouvrières et de les initier aux travaux du ménage, mais, je ne sais pourquoi, ils ont cessé au bout d'un certain temps et n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait. Peut-être trouvera-t-on un jour le moyen de rendre aussi populaire l'enseignement qui s'adresse aux femmes que celui qui s'adresse aux hommes. Alors notre population, dont la moralité relativement aux autres contrées industrielles est satisfaisante, deviendra ce qu'elle devrait être pour la prospérité et le bien-être de tous. La vie en commun d'hommes et de femmes non mariés est à peu près inconnue dans notre ville, et si un

Digitized by Google

cas se présente, les ouvriers eux-mêmes font en sorte que les coupables ne puissent continuer leur mauvaise vie sans être mis au ban de toute société; mais la jeune fille est légère, et il y en a bon nombre qui ne savent pas résister à la séduction, et qui deviennent mères avant le mariage, lorsque toutefois elles trouvent encore à se marier.

Il y a en Amérique, je ne sais où, une école professionnelle pour les ouvrières. Ce qu'on m'en a raconté me fait penser que se serait peut-être une œuvre à imiter en France, c'est une sorte de pensionnat de jeunes filles, où les parents ouvriers envoient leurs enfants pour compléter leur éducation. C'est en même temps une fabrique, où ces jeunes personnes peuvent gagner leur vie, sans occasionner de sacrifices trop lourds à leurs parents. Elles y apprennent un métier, et tout ce qui leur est nécessaire pour devenir bonnes ménagères. Elles y sont chargées, à tour de rôle, des soins de la maison et du ménage. Elles sont payées de leur travail, et une partie de leur salaire est retenue pour payer leur pension, une autre pour payer leur instruction; ce qui reste leur est restitué à leur sortie de l'établissement et leur sert de dot quand elles se marient.

M. LE MINISTRE. Avez-vous quelque chose à ajouter aux renseignements que vous venez de nous donner?

M. BOURCART. Il y a une institution très-modeste à Sainte-Marie-aux-Mines dans le Haut-Rhin dont je désirerais dire deux mots, si vous le permettez.

C'est une école professionnelle pour les jeunes filles de la vallée de Sainte-Marie. M. Dieterlen, manufacturier à Rothau, dans le Ban-de-la-Roche, mais natif

Digitized by Google

de Sainte-Marie, a fondé et entretient cet établissement. Il l'a mis sous la direction de M. Oetli, fabricant de peignes de tissage dans cette ville. C'est un petit tissage où l'on reçoit de jeunes filles pour leur apprendre le métier ; elles y sont internes.

A Sainte-Marie, comme à Tarare, le tissage est une industrie de chaumière ; de sorte que dans ces localités les femmes, tout en travaillant pour gagner leur vie, peuvent donner des soins complets à leurs ménages. C'est donc un travail industriel très-bon et très-moral.

Dans l'établissement dont je parle, on apprend aux jeunes filles ce qu'il faut pour devenir de bonnes ouvrières, et en même temps de bonnes mères de famille. On leur enseigne aussi certaines cultures faciles.

Pour être admises dans l'établissement de Sainte-Marie, les jeunes filles doivent savoir lire et écrire, et produire le consentement de leurs parents.

On les accepte ordinairement à l'âge de quinze ans, à l'âge où elles pourraient subir les influences pernicieuses d'une mauvaise société et peut-être se perdre.

M. Gervais (de Caen). Les jeunes filles paient-elles une pension à Sainte-Marie?

M. Bourcart. Elles n'y paient rien ; elles y gagnent leur vie.

M. Gervais (de Caen). Et leur travail suffit pour couvrir tous les frais de l'établissement?

M. Bourcart. M. Dieterlen supplée à ce qui manque ; il donne, je crois, environ 2,000 fr. chaque année pour combler le déficit.

Les jeunes filles sont chargées des soins du ménage à tour de rôle ; après le travail de l'atelier on déve-

Digitized by Google

loppe encore leurs connaissances, par un enseignement pratique de tout ce qui peut leur être utile dans une vie simple et laborieuse.

Cet établissement a sur les autres du même genre ce grand avantage de ne pas déclasser les élèves, et ne pas leur donner des besoins qu'elles ne trouveraient pas à satisfaire dans la position modeste qui les attend. Il a en outre pour résultat de développer une réaction salutaire contre l'immoralité à laquelle se laissent trop souvent entraîner les filles employées dans les bureaux.

M. LE GÉNÉRAL MORIN. N'avez-vous pas connaissance de deux ou trois établissements analogues qui existent en Alsace, notamment à Ribeauvillé? Ces établissements prospèrent-ils?

M. BOURCART. Je ne connais en Alsace que des refuges pénitentiaires et des établissements où l'on élève des jeunes filles pour en faire des domestiques. Quant à celui de Ribeauvillé, je le connais pour en avoir entendu parler, mais j'ai un reproche à faire à cette institution : on y donne un enseignement qui ne convient pas assez à des filles de ferme. En effet, on y enseigne à repasser des broderies, des dentelles; on y fait exécuter des ouvrages d'art en fait de couture, et l'on pousse les notions culinaires jusqu'à un point très-avancé, ce qui est parfaitement inutile à de simples ouvrières de campagne. En somme il peut en sortir de bonnes domestiques de maisons bourgeoises, mais fort peu d'ouvrières pour l'industrie.

Digitized by Google

COURS POPULAIRES DE MULHOUSE.

Dornach (Haut-Rhin), 11 novembre 1864.

A Monsieur le rédacteur de l'*Enseignement professionnel.*

Cher Monsieur,

Une bonne nouvelle ne circule jamais trop vite !

Veuillez bien réserver quelques lignes de votre revue au fait suivant, qui donne une idée de ce que peut produire la contagion du bien sur un terrain bien préparé ; les comptes rendus officiels viendront plus tard.

Sous l'impulsion de M. J. J. Bourcart, Mulhouse se décidait, il y a peu de mois, à ouvrir des cours du soir à l'usage des adultes ; vous les avez, je crois, annoncés à vos lecteurs.

Quinze jours se sont écoulés depuis l'ouverture des cours, et voici les résultats obtenus :

	Sociétaires inscrits.	Présents.
Lecture et écriture.	240	230
Calcul élémentaire	165	131
Dessin linéaire	95	55
Calcul appliqué.	49	38
Langue française	61	46
Langue anglaise.	71	47

Digitized by Google

Quelle est la véritable signification de ces chiffres ? C'est qu'il y a dès à présent autour de nous de 6 à 700 ouvriers ou artisans qui, au sortir de l'atelier où ils ont travaillé douze heures, divisées par une heure de repos, s'en vont chaque soir, après avoir pris à la hâte leur repas, volontairement et sans autre mobile que le désir de s'instruire, prendre place sur les bancs de l'école !

Et notez que dans le nombre se trouvent des ouvriers des villages voisins !

En quittant le cours à 9 heures du soir, ils ont à faire, par tous les temps, 4 ou 5 kilomètres pour rentrer chez eux, et la même course les attend le lendemain matin pour retourner à l'atelier.

Il y a là, en apparence, une chose fort simple.

Mais qu'on y réfléchisse un peu attentivement et surtout que par la pensée on se mette un instant à la place de ceux dont nous ne craignons pas de faire ouvertement et hautement l'éloge, et l'on reconnaîtra que l'on est au contraire en présence d'un fait d'une immense portée !

Ce n'est certes pas sans une certaine fierté que Mulhouse montre ses cités ouvrières, ses écoles et ses nombreuses institutions en faveur des classes ouvrières ; mais je me tromperais grandement si désormais, parmi les créations qui lui font le plus d'honneur, ne se trouvaient ces cours du soir où, réunis, organisés en groupes de 40 à 50 personnes, des artisans, des ouvriers, des apprentis, des employés de dix-huit à quarante ans viennent de leur seul gré clore par l'étude une journée déjà bien remplie !

Il faut avoir vu ces physionomies, la plupart si

Digitized by Google

intelligentes, ne portant aucune trace de fatigue, suivre avec une attention toujours soutenue les développements du professeur; il faut avoir constaté ce que cette absence de toute contrainte à exercer sur un auditoire qui s'administre et se dirige lui-même donne de force au maître, pour se faire une idée de l'avenir réservé à nos cours populaires.

Une souscription d'une dizaine de mille francs est, vous le savez, destinée à faire face aux premières dépenses; certains cours ont pu toutefois être installés à bien peu de frais. Ainsi pour le cours d'anglais, qui compte 47 sociétaires présents, il a simplement fallu que l'administration municipale donnât le local, l'éclairage et le chauffage.

Le produit des cotisations couvre les frais de cet enseignement.

Je crois vous en avoir dit assez pour vous montrer que nous assistons à un élan digne des plus grands encouragements et plein de promesses pour l'avenir; notre Société industrielle et notre administration municipale l'ont parfaitement compris et prennent ces cours très à cœur.

Se reposer des fatigues du corps par l'étude comblée par le travail du soir ou par une heure enlevée au dimanche, c'est, en effet, s'imposer un noble labeur, c'est s'ouvrir des perspectives sans nombre.

Qu'on l'essaie donc ailleurs, qu'on s'entende, qu'on se réunisse! Qu'on commence surtout avec confiance, avec conviction, et les résultats remarquables qui viennent de se manifester si heureusement à Guebwiller, à Mulhouse et — puis-je le dire sans regret?

Digitized by Google

— il y a vingt-cinq ans déjà en Angleterre, ne manqueront pas de se réaliser partout où ils seront tentés.

Je termine par une dernière remarque.

On travaille en commun pendant des années, patrons et ouvriers, maîtres et artisans ; on se juge réciproquement d'après certaines dispositions que fait ressortir la nature des points de contact ; on croit se connaître....

Erreur !

Une initiative partie d'un cœur excellent et dévoué produit des occasions de contact, des rapports nouveaux, et subitement viennent se révéler de grandes qualités jusque-là ignorées ; des besoins intellectuels que l'on soupçonnait à peine ou que l'on croyait complétement étouffés sous les charges de la vie matérielle !

C'est ce qui m'a frappé le plus vivement dans cette manifestation si éclatante de ce besoin d'instruction, devenu si impérieux dans toutes les classes de la société.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération bien distinguée.

ENGEL-DOLLFUS.

Digitized by Google

III.

SOCIÉTÉS CHORALES.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FÊTE DE ROUFFACH.

(*Échos du Rhin*, 1er janvier 1863).

A Paris, les Sociétés populaires de chant sont protégées, encouragées, propagées de toutes les façons. Les premiers personnages de l'État ne dédaignent pas d'assister à leurs solennités, et les colonnes de tous les grands journaux sont ouvertes à deux battants pour en rendre compte.

Après Paris, c'est, je crois bien, l'Alsace qui occupe en France le premier rang sur l'échelle d'importance accordée à la propagation de l'enseignement musical dans les masses, et sur ce point nous avons lieu d'être fiers si nous nous comparons à nos voisins de France, comme on dit encore dans le pays. Nous serons moins fiers, si nous regardons du côté de l'Allemagne, encore bien moins si nous comparons ce qui a été fait avec ce qui reste à faire.

Nous comptons en tout 36 Sociétés chorales dans le Haut-Rhin, 13 dans le Bas-Rhin. C'est beaucoup en comparaison des départements qui n'en ont pas une seule. C'est peu si l'on prend la liste de nos communes.

Digitized by Google

Il ne devrait pas y avoir une commune qui n'eût la sienne.

Cette petite feuille, si modeste qu'elle soit, s'est donné une mission plus sérieuse qu'il n'a paru d'abord à quelques-uns, celle de représenter en Alsace le grand mouvement d'associations de tout genre qui emporte en ce moment l'Allemagne vers une fusion générale de tous les éléments dont se compose la grande patrie. Sociétés de chant, sociétés de tir, sociétés de gymnastique, tout ce qui peut relier ensemble les habitants d'un même pays, leur apprendre à se voir, à se connaître, réunir leurs mains et leurs cœurs, tout cela trouvera ici aide, encouragement, nous dirions presque protection, si l'on pouvait parler de protéger ce qui est en soi un bienfait.

Ce mouvement, qui se confond, à vrai dire, avec le progrès même de la civilisation, ce mouvement a pour but réel le perfectionnement individuel de chaque citoyen, pour conséquence obligée, un commencement de fusion entre toutes les classes, tous les cultes, tous les partis. C'est pour cela qu'il nous paraît digne de fixer l'attention, et que nous invoquons pour lui le concours de tous ceux qui ont au cœur l'amour du bien public.

Pour aujourd'hui, c'est seulement des Sociétés de chant que nous voulons parler.

L'action moralisante de la musique n'a plus besoin qu'on argumente en sa faveur. Sans vouloir médire des campagnes d'Alsace, je ne crois pas aller trop loin en affirmant que les mœurs ont encore besoin d'y être adoucies, et qu'on doit accueillir à bras ouverts tout ce qui peut y aider. Qu'on leur apprenne,

Digitized by Google

ou non, à chanter, les jeunes gens y chanteront toujours, c'est bien certain; et ils ne pourront que gagner à échanger leur répertoire actuel contre celui des Sociétés chorales, comme ils gagneront aussi bien positivement à discipliner leurs gestes et leur voix dans des réunions paisibles, au lieu d'aller faire leurs exercices musicaux, par bandes désordonnées, dans les rues. L'expérience a prouvé du reste que la population de nos campagnes est loin d'être hostile à l'enseignement musical. Elle l'accepte avec empressement partout où il lui est offert; et il suffirait d'un homme de bonne volonté qui se mît en avant dans chaque commune, pour y déterminer en peu de temps la création d'une société chorale.

J'assistais cette année à la grande réunion des Orphéonistes d'Alsace qui a eu lieu à Rouffach, et je ne puis m'empêcher, en parlant du développement à donner à l'Association chorale, de me reporter aux impressions de cette journée. Cette ville pavoisée de fleurs et de guirlandes, devenue presque grande ville pour un jour; cette population joyeuse et calme, pleine de dignité dans sa joie; ce cortége aux mille bannières, où les quatre gendarmes du canton ne figuraient que comme ornement; cette complaisance des uns et des autres, ce respect mutuel et je ne sais quel air de fraternité universelle qu'on respirait partout: tout cela témoignait d'un grand progrès accompli, et, je l'avouerai, je rêvais malgré moi pour toute la France des fêtes comme celle-là, de ces fêtes qu'un peuple se donne à lui-même, où les joûtes pacifiques de l'art descendu dans les masses viennent remplacer ces puérils ou féroces amusements, derniers restes

Digitized by Google

de la vieille barbarie, dont il remplit trop souvent les fêtes de commande qu'on lui donne à certains jours.

J'ai vu là des membres de deux des premières maisons de l'Alsace assis amicalement à la même table que leurs modestes collègues de chant, parler avec eux, non plus en protecteurs, mais en compagnons, des combats d'harmonie où avait figuré la Société, et des trophées qu'elle portait à son drapeau. L'égalité naturelle qu'établit une action commune entre tous ceux qui combattent côte à côte n'ôtait rien de la déférence que les hommes accordent involontairement à qui est plus fort qu'eux, de quelque nature que soit la force. Seulement cette déférence était sans arrière-pensée de peur, ni de haine, mélangée d'une affectueuse reconnaissance; et je me disais que c'était là peut-être encore le meilleur moyen de réconcilier le riche et le pauvre : les faire chanter ensemble.

JEAN MACÉ.

Digitized by Google

LE CONCERT D'OSTHEIM.

(*Échos du Rhin*, 10 janvier 1865).

Au directeur des *Échos du Rhin*.

Dimanche soir, 4 décembre.

Mon cher Standaert,

Je reviens d'une petite fête bien modeste, mais qui a fait sur moi une vive impression, car j'y vois un des germes du nouvel ordre de choses qui se prépare pour notre pays.

Les membres de la Société de chant d'Ostheim donnaient tout à l'heure un concert à leurs concitoyens dans la grande salle de la mairie, trop étroite pour contenir la foule des auditeurs, dont une partie stationnait dans la rue, malgré le froid qui commence à devenir piquant. Je ne vous donne pas le détail du programme, et je suis trop peu musicien pour vous dire autre chose de l'exécution, sinon que j'y ai pris ma part du plaisir qu'elle a fait à tout l'auditoire. Je suis bien sûr, pourtant, que le critique le plus sévère et le plus compétent aurait été émerveillé comme moi

Digitized by Google

du résultat obtenu en si peu de temps; — il y a un an à peine que la Société a été fondée par M. Meyer, l'instituteur d'Ostheim, qui s'est consacré, il est vrai, avec un entier dévouement à l'instruction musicale de ses membres.

Le grand, le vrai résultat des efforts de M. Meyer, ce n'est pas par les oreilles, c'est par les yeux que j'ai pu en juger. La tenue excellente de ce groupe de jeunes gens, qui se produisaient en public avec une convenance parfaite et sans le moindre embarras, cette foule attentive et recueillie, tout, jusqu'à l'élégante décoration de la salle, improvisée gratis avec les mousses et les lierres de la forêt, témoignait du progrès social que l'art amène avec lui partout où il pénètre.

La Société de chant de Beblenheim, qui compte à peine quelques semaines d'existence, était venue applaudir aux succès de son aînée, et l'on s'est donné rendez-vous à l'été prochain pour chanter ensemble les morceaux étudiés à part dans chaque commune. Il a même été question de se réunir avec la Société de Riquewihr pour donner des concerts en commun. J'entendais évoquer près de moi, à ce propos, les souvenirs des anciennes fêtes du pays, il y a une trentaine d'années, alors qu'il n'y avait pas de belle fête sans tête cassée, et que d'une commune à l'autre les garçons allaient s'attendre en embuscade pour se livrer de glorieux combats. On aura beau dire que nous tombons en décadence, il me semble qu'on a fait du chemin chez nous depuis ce temps-là, et qu'on est en route pour en faire encore.

A la fin de la séance, le maire d'Ostheim, M. Oster-

Digitized by Google

mann, à déclaré son intention d'organiser des lectures publiques le soir, un nouveau progrès qui commence à prendre pied dans le département.

En se multipliant, ces réunions destinées, d'une part, à éveiller la vie intellectuelle dans les campagnes, à faire de l'autre au cabaret la seule concurrence sérieuse qui soit possible, ces réunions doivent déterminer, dans un temps donné, la construction de salles spéciales assez grandes pour recevoir la population les jours de concerts et de cours publics. Là se resserreront les liens de la famille communale, et s'établiront des rapports de bon voisinage de commune à commune. On y installera la Bibliothèque, et qui sait? peut-être bientôt un commencement de musée. Les besoins intellectuels s'y développeront par l'exercice; les habitudes de vie publique s'y prendront petit à petit, et l'on pourra y assister un jour au spectacle que donnent en ce moment quelques communes rurales de la Suisse, où, à défaut de professeurs de Facultés, les habitants eux-mêmes ont imaginé de se faire professeurs à tour de rôle, professeurs chacun de ce qu'il savait, et se sont aperçus en peu de temps qu'ils ne s'en tiraient pas plus mal que d'autres.

Voilà, mon cher Standaert, les idées qui me passaient tout à l'heure par la tête, pendant que, auditeur indigne, je promenais mes regards des chanteurs d'Ostheim, si calmes sur leur estrade, à l'assistance ravie qui les écoutait. Le correctif de ces rêves-là, c'est qu'on s'expose à se faire moquer de soi quand on les raconte trop naïvement. C'est un désagrément que je ne redoute pas avec vous. Vous avez fondé les

Digitized by Google

Échos du Rhin tout exprès pour aider au développement de la vie artistique et intellectuelle, et je sais que j'y serai le bienvenu en y parlant de son avenir possible, si éloigné qu'il puisse paraître encore. Pour le rapprocher, du reste, il suffit de vouloir. Ce qui est impossible, c'est ce qu'on ne veut pas. Ce qu'on veut est toujours possible, et c'est assez pour cela d'un homme dans une commune.

A vous, JEAN MACÉ.

UNE SOCIÉTÉ CHORALE DE DAMES.

La commune de Beblenheim vient de donner un exemple qui devrait être imité partout. A coté de la Société chorale d'hommes s'y est constituée une autre société de chant sous le nom de : *Union des dames de Beblenheim.* La nouvelle Société compte déjà 52 membres.

Les deux Sociétés ont chacune leur existence à part, complétement indépendante; mais il a été convenu qu'elles s'entendraient ensemble pour étudier à l'occasion les mêmes morceaux, de façon à pouvoir se réunir pour l'exécution, soit les jours de fêtes à l'église, soit dans les concerts qui pourraient être donnés à Beblenheim au profit d'une bonne œuvre. Nous ne saurions qu'applaudir à une aussi heureuse innovation, et nous espérons que d'autres communes en feront leur profit. L. S.

(*Échos du Rhin*, 31 janvier 1865).

Digitized by Google

APPENDICE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES DU COMITÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

DU HAUT-RHIN.

PREMIÈRE SÉANCE.

(16 décembre 1863).

Le Comité de la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin a tenu sa première séance, le mercredi, 16 décembre, chez son président, M. Jean Dollfus, maire de Mulhouse.

Il a été d'abord rendu compte au Comité des progrès de la souscription particulière ouverte en faveur des 26 communes qui, à partir du 29 décembre, auront établi les premières Bibliothèques communales.

M. Jean-Jacques Bourcart offre 50 exemplaires du livre de M. Radu : *Instruction élémentaire.*

M. Matthias Rissler, de Cernay, 30 exemplaires de son *Cours d'Agriculture, de Viticulture et de Jardinage.*

M. Jung, libraire à Guebwiller, le *Vétérinaire des campagnes.*

M. Perrin, libraire à Mulhouse, un second exemplaire des *Bluets* de M. Davin.

M. Ernest Bourdin, libraire à Paris, celui de ses *Atlas primaires de Géographie*, qui est destiné au département du Haut-Rhin.

M. Léon Landmann a recueilli à Sainte-Marie 6 souscriptions pour les volumes suivants de la Bibliothèque agricole :

Digitized by Google

1° *Travaux des champs*, 2° *Culture générale et instruments aratoires*, 3° *Fermage*, 4° *Sol et engrais*, 5° *Métayage*, 6° *Fumiers de ferme et composts.*

MM. Fritz Hartmann, Gilardoni et Rissler-Kestner s'inscrivent séance tenante pour les trois volumes suivants : 1° *Animaux domestiques*, 2° *Basse-cour, pigeons et lapins*, 3° *Comptabilité et géométrie agricoles.*

M. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*, s'est inscrit dans le *Glaneur du Haut-Rhin* pour 52 volumes à répartir entre les 26 communes, ce qui porte à 35 le nombre de volumes offerts jusqu'à présent à chacune d'elles.

Les membres du Comité s'engagent à provoquer personnellement de nouvelles souscriptions, en livres allemands de préférence, la prime actuelle se composant exclusivement de livres français.

On décide que le droit de priorité des communes sera déterminé par la date du vote des Conseils municipaux.

Le Comité ne traitera qu'avec les commissions communales chargées de l'administration des bibliothèques.

Il est donné lecture de deux lettres des maires de Bitschwiller et de Wintzenheim, qui demandent à la Société de faire participer à la distribution des livres offerts leurs communes, où des Bibliothèques communales ont été votées depuis les mois de février et mai de l'année courante.

Un membre fait observer que la prime offerte a été affectée expressément aux communes qui établiront des Bibliothèques à partir du 29 novembre, qu'elle provient d'une souscription *particulière*, et que la Société, qui s'est interdit d'ailleurs par ses statuts les dons directs de livres, ne peut rien changer aux conditions posées par les souscripteurs, n'étant qu'intermédiaire entre eux et les communes.

Il propose comme premier emploi des fonds de la Société de voter des primes d'encouragement aux communes qui s'étaient donné des Bibliothèques communales avant le 29 novembre.

Sur l'observation qu'il conviendrait auparavant de savoir combien il existe de ces bibliothèques et dans quelles conditions elles se trouvent, il est arrêté qu'on dressera une statistique de toutes les bibliothèques publiques existant actuelle-

Digitized by Google

ment dans le Haut-Rhin, communales, scolaires, paroissiales et autres. A cet effet les membres du Comité se partagent entre eux les cantons du département pour recueillir les renseignements.

M. Rissler-Kestner se charge des cantons de *Thann, Cernay, Saint-Amarin;* M. Louis Boigeol, *de Giromagny, Fontaine, Massevaux;* M. Gilardoni, *d'Hirsingen, Altkirch, Landser;* M. Jean-Jacques Bourcart, *de Guebwiller, Soultz, Rouffach, Ensisheim,* M. Fritz Hartmann, *de Munster et Wintzenheim;* M. Weissgerber, *de Ribeauvillé;* M. Léon Landmann, *de Sainte-Marie-aux-Mines;* M. Charles Thierry-Mieg, *de Mulhouse, canton Nord;* M. Engel-Dollfus, *de Mulhouse, canton Sud;* M. Ernest Zuber, *de Huningue et Habsheim;* M. Jean Macé, *de Kaysersberg et Lapoutroie.*

Sont réservés : les cantons d'*Andolsheim* et de *Neuf-Brisach* à M. Schuler, maire de Sundhoffen, délégué de la Société dans le canton d'Andolsheim; le canton de *Belfort* au membre de la Société qui reste à désigner pour représenter Belfort dans le Comité; le canton de *Colmar* à M. de Peyerimhoff.

Il est donné lecture des lettres adressées à la Société depuis le 29 novembre, à l'effet d'obtenir communication de ses statuts. Les signataires sont :

MM. le sous-préfet de Sens (Yonne).
Louis Benoit, notaire à Lizzi-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
Ponein, secrétaire de la Société des sciences industrielles, à Lyon (Rhône).
Jean-Baptiste Martin, fabricant à Tarare (Rhône).
Catala, professeur à Auch (Gers).
Cortade, maire à Simorre (id.).
Carnandet, conservateur à la bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne).
Rossat, chef d'institution à Charleville (Ardennes).
A. Chaillou, à Châteauneuf (Nièvre).
Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne, à Paris.
Louis Grubailhet, à Paris.
J. Assézat, à Paris.

Digitized by Google

M. Schnéegans écrit de Strasbourg qu'il a commencé les premières tentatives pour fonder la *Société des Bibliothèques communales du Bas-Rhin*, et qu'il a déjà réuni un certain nombre d'adhésions.

Les membres du Comité s'engagent à user de leurs relations personnelles pour provoquer des fondations semblables dans les autres départements.

Il est décidé qu'on fera imprimer les statuts de la Société aussitôt qu'ils seront revêtus de l'approbation ministérielle, et qu'on mettra en circulation de nouvelles listes d'adhésion.

M. Jean Macé est chargé d'entrer en rapports, au nom de la Société, avec plusieurs éditeurs de Paris, à l'effet d'obtenir d'eux une remise sur les commandes de livres faites par les Bibliothèques communales.

Une commission composée de MM. Engel-Dollfus, Charles Thierry-Mieg, Bader et Stœber est chargée d'établir les mêmes rapports avec les éditeurs allemands.

Le Comité fixe le jour et l'heure de ses réunions au deuxième mercredi de chaque mois, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire de la Société,
JEAN MACÉ.

DEUXIÈME SÉANCE.

(13 janvier 1864).

Le président de la Société, M. Jean Dollfus, ouvre la séance en donnant communication au Comité des lettres qui lui ont été adressées.

1° Le directeur de l'école primaire de Boulogne (Seine) où s'organise une association de Bibliothèque, demande communication des statuts de la Société.

2° M. Saint-Martin, juge de paix de la Sarthe, et M. Vitard, agent-voyer en chef à Vesoul, envoient plusieurs traités composés par eux à l'usage des Bibliothèques communales.

Digitized by Google

Ils sont remis à M. Davin qui en donnera son avis à la première réunion du Comité.

3° M. Jérome, instituteur à Gaubert (Eure-et-Loir), écrit au nom des chefs de famille de sa commune qui désirent se donner une bibliothèque, pour être renseigné sur la marche à suivre.

4° M. L. Lévy, de Bergheim, membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque du 18e arrondissement de Paris, offre de donner tous les renseignements qui pourront être utiles aux Bibliothèques de son département.

5° M. Wimmersperger, instituteur à Mulhouse, se met à la disposition de la Société pour la Bibliothèque populaire qui sera établie à Mulhouse.

M. Jean Macé donne ensuite communication des lettres qu'il a reçues comme secrétaire de la Société.

1° Le préfet du département, M. Paul Odent, annonce que MM. Aimé Gros, de Reinach, de Heeckeren et West, lui ont adressé leur adhésion aux statuts de la Société.

M. Lefébure ayant envoyé son adhésion verbale, toute la députation du département se trouve ralliée à la Société.

2° M. Kromayer, pasteur de Mittelwihr, donne avis que le conseil municipal de sa commune à voté une Bibliothèque communale le 10 décembre dernier. Une somme de 100 fr. a été mise à la disposition de la commission communale.

3° M. Preiss, maire de Riquewihr, donne avis d'un vote semblable émis à Riquewihr le 5 novembre, établissant un crédit de 75 fr.

Dans la commune voisine de Hunawihr, où la Société compte 20 membres, une Bibliothèque communale a également été votée, dans le courant de décembre, avec un crédit de 100 fr.

4° M. Léon Landmann adresse une demande signée de tous les membres de la commission de la Bibliothèque de Sainte-Croix, à l'effet d'obtenir une prime d'encouragement.

5° M. Henriet, maire de Thann, demande communication des statuts de la Société, à l'effet de recueillir des adhésions dans sa commune.

6° MM. Nizole, avocat à Belfort, et Gilliot, juge de paix à Wintzenheim, acceptent la fonction de membres du Comité, qui se trouvent maintenant au complet.

7° M. Charles Dollfus, directeur de la *Revue germanique*,

Digitized by Google

donne avis d'un travail qu'il a fait sur les Bibliothèques communales du Haut-Rhin, et qui doit paraître dans le journal *le Temps*.

8° M. Claude, manufacturier à Celles (Vosges), donne l'assurance de tout son concours à la tentative de M. Vacca, à Remiremont, pour établir dans les Vosges une société de Bibliothèques communales.

9° M. Margollé, lieutenant de vaisseau à Toulon, écrit qu'il suit avec le plus vif intérêt, lui et ses amis, les progrès de l'association du Haut-Rhin; ils vont ouvrir une souscription pour fonder à Toulon une *Bibliothèque populaire*. Si l'essai réussit, il servira de point d'appui pour de nouveaux efforts.

10° M. Catala, professeur à Auch (Gers), réunit les premiers éléments d'une association dans son département. Il va commencer par ouvrir des cours populaires à Auch avec le concours empressé de l'administration municipale.

11° M. Auguste Couvreur, rédacteur de l'*Indépendance belge*, à Bruxelles, demande communication des statuts de la Société à l'effet de les faire servir, s'il y a lieu, au développement des Bibliothèques populaires en Belgique.

Dans une seconde lettre, il les approuve hautement, et annonce l'envoi des statuts de l'*Œuvre des soirées populaires* qui fonctionne depuis un an sous la présidence de la baronne de Crombrugghe, et dont il est secrétaire.

M. Jean Macé entretient le Comité de la circulaire envoyée par le grand-rabbin du Consistoire central de Paris à tous les rabbins du Haut-Rhin pour les engager à user de leur influence en faveur de l'œuvre des Bibliothèques communales, circulaire qui a été reproduite par tous les journaux d'Alsace [1]. Il lit une

1 Voici cette circulaire :

MONSIEUR LE RABBIN,

Vous avez sans doute connaissance de la fondation dans le Haut-Rhin d'une société pour la création de bibliothèques dans toutes les communes du département.

L'utilité de cette œuvre est trop évidente pour qu'il soit nécessaire de la démontrer. Nous Israélites surtout, nous avons tant à gagner aux progrès de la civilisation, que notre accueil sympathique ne saurait manquer à une fondation qui a pour but d'éclairer et de moraliser les masses, d'y faire pénétrer les principes d'ordre, de tolérance et d'égalité, et de faire disparaître, à l'aide des lumières et de l'instruc-

Digitized by Google

lettre du rabbin de Hegenheim, M. Nordmann, qui, à la suite de cet appel, offre le concours de sa communauté.

M. Gilardoni rend témoignage de l'excellent effet produit à Altkirch par cette circulaire, et présente une liste de 33 adhésions recueillies, presque séance tenante, dans la communauté israélite de cette ville.

Le comité vote une lettre de remercîment au grand-rabbin.

M. Charles Thierry-Mieg envoie communication de la réponse qu'il a reçue de M. Schulze-Delitzsch au sujet des arrangements à prendre avec les éditeurs allemands. M. Schulze-Delitzsch offre lui-même une remise de 33 0/0 sur le livre qu'il vient de publier, intitulé : *Un chapitre du catéchisme de l'ouvrier allemand.*

M. Jean Macé souscrit pour 26 exemplaires du livre de M. Schulze-Delitzsch, en faveur des communes qui auront les premières, à partir du 29 novembre dernier, établi des Bibliothèques communales.

M. Jules Gros se fait inscrire pour 26 exemplaires du dernier livre d'Erckmann-Chatrian, intitulé : *Madame Thérèse.*

Un membre du Comité annonce que la loge maçonnique de Mulhouse a souscrit pour 2 volumes de la Bibliothèque du cultivateur : *Races bovines* et *Construction et mécanique agricoles.*

Le nombre des volumes offerts en prime se trouve ainsi porté à 39. On décide qu'ils seront tous déposés chez le pré-

tion, d'injustes préventions, dont les derniers vestiges, tristes legs d'un autre temps, se maintiennent encore à l'ombre de l'ignorance et forment une barrière entre les diverses classes des citoyens. Notre devoir comme notre intérêt nous commande de participer à une entreprise formée dans des vues si éminemment philanthropiques, d'adoucir les mœurs, de rapprocher les esprits et d'en favoriser le mouvement vers le bien, vers les idées de conciliation, de paix et de concorde.

Je vous prie donc, Monsieur le Rabbin, d'user de votre influence en faveur de l'œuvre des bibliothèques, que vous voudrez bien recommander à nos coréligionnaires, en les engageant à s'y associer et à répondre dignement aux tendances libérales des fondateurs qui appellent à eux tous les hommes de bien sans distinction de religion.

Les sentiments qui animent nos coréligionnaires ne me permettent pas de douter du succès de vos démarches qui, j'en ai la conviction, seront appréciées et secondées par tout ce que l'Alsace israélite compte d'hommes éclairés et dévoués au bien.

Recevez, Monsieur le Rabbin, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LE GRAND RABBIN, *du Consistoire central.*

Digitized by Google

sident de la Société, M. Jean Dollfus, à qui les donateurs devront les adresser. M. Jean Macé se charge de faire venir tous les volumes de la Bibliothèque du cultivateur.

On traite de nouveau la question de la répartition de la prime. Il est entendu qu'on se conformera à la volonté expresse des donateurs, qui l'ont affectée aux Bibliothèques votées à partir du 29 novembre. Les commissions communales devront adresser au président de la Société un extrait de la délibération du conseil municipal faisant foi de la date du vote.

La prime d'encouragement à voter aux Bibliothèques communales antérieures au 29 novembre sera fixée quand on aura terminé le travail de statistique qui se fait en ce moment.

Les membres présents déposent les renseignements recueillis par eux, et qui seront reproduits dans une publication spéciale.

M. Rissler-Kestner, pour les cantons de Thann et de Cernay.

M. Schmalzer, pour le canton de Saint-Amarin.

M. Ernest Zuber, pour les cantons de Hirsingen et de Habsheim.

M. Nizole, pour le canton de Belfort.

M. Engel-Dollfus, pour le canton sud de Mulhouse.

M. Jean Macé, pour les cantons de Kaysersberg et de Lapoutroie.

M. Charles Thierry-Mieg a envoyé la statistique du canton nord de Mulhouse.

M. Léon Landmann celle du canton de Sainte-Marie.

M. Louis Boigeol celle des cantons de Ferrette, Fontaine et Massevaux.

M. Schuler, délégué de la Société, celle du canton d'Andolsheim.

M. Gilardoni ne connaît qu'une seule Bibliothèque communale dans le canton d'Altkirch, celle du chef-lieu, peu abordable, en raison de sa composition, aux classes laborieuses. Il annonce que le maire d'Altkirch est disposé à réserver une partie des fonds affectés à l'entretien de cette Bibliothèque pour l'établissement d'une seconde Bibliothèque spécialement populaire.

M. Rissler-Kestner dit qu'une mesure analogue va être prise à Thann.

M. Jean Dollfus annonce son intention d'annexer également

Digitized by Google

une Bibliothèque populaire à la Bibliothèque communale de Mulhouse, qui compte 5000 volumes.

Des mesures seront prises pour mettre le soir une salle de lecture à la disposition du public.

Une commission va se former à Mulhouse pour arrêter la liste des premiers livres qui entreront dans la Bibliothèque populaire de la ville. Cette liste et celle de la Bibliothèque communale de Dornach, que M. Engel-Dollfus fait imprimer en ce moment, seront mises à la disposition des commissions communales qui désireraient être guidées dans leurs achats.

M. Jean Macé fait part au Comité de son intention de publier, en son nom personnel, une liste des livres qu'il juge les meilleurs parmi ceux qu'il connaît pour former le premier fonds d'une Bibliothèque communale. Il invite ceux de ses collègues qui pourraient dresser des listes du même genre à les publier comme lui. L'article fondamental des statuts de la Société lui interdisant de patroner aucun livre, elle ne peut répondre aux demandes de conseils que par l'initiative privée de ses membres.

M. Jean-Jacques Bourcart rend compte de ses démarches dans le canton de Guebwiller, où il n'existe encore aucune Bibliothèque communale. Tous les maires du canton sont disposés à en provoquer l'établissement dans la session du printemps.

Rien n'a été fait encore dans le canton de Soultz. Le Comité décide qu'on s'adressera à M. de Heeckeren pour lui demander d'user de son influence dans le canton en faveur de l'établissement des Bibliothèques communales.

M. Rissler-Kestner annonce que M. Schmalzer accepte les fonctions de délégué pour le canton de Saint-Amarin, et M. Ingold pour le canton de Cernay.

MM. Jean Dollfus, Jules Gros, Nizole, Bader et Jean Macé font des propositions de délégués pour plusieurs cantons. Ils sont invités à y donner suite auprès des personnes proposées.

On convient de mettre en circulation de nouvelles listes d'adhésion aux statuts de la Société, qui seront imprimés et distribués dans le département.

M. Rissler-Kestner apprend au Comité qu'il a recueilli une trentaine d'adhésions nouvelles dans la vallée de Saint-Amarin.

M. Klenck accepte les fonctions de secrétaire-adjoint.

Digitized by Google

M. Jean Macé propose au Comité de se mettre en rapport avec la Société Franklin pour lui faire part de la marche adoptée par l'Association du Haut-Rhin, et lui rendre compte au fur et à mesure des résultats obtenus. La proposition est acceptée.

M. Schmalzer, délégué de la Société dans le canton de Saint-Amarin, et M. de la Sablière, principal du collége de Mulhouse, assistaient à la réunion.

Les délégués de la Société et ceux qui auraient des communications intéressantes à faire au Comité sont invités à ses séances, qui ont lieu le second mercredi de chaque mois, à 3 heures et demie, chez M. Jean Dollfus, à Mulhouse.

Le secrétaire de la Société,
JEAN MACÉ.

TROISIÈME SÉANCE.

(10 février 1864).

M. Jean Dollfus donne lecture du compte rendu de la dernière séance. Il est adopté sans observations.

On procède au dépouillement de la correspondance.

1° MM. Schultz et Meyer, membres du Conseil général dans les cantons de Huningue et d'Ensisheim, acceptent les fonctions de délégués de la Société dans leurs cantons.

M. Jules Gros fait connaître l'acceptation de M. Kreiss, auquel il a proposé ces fonctions pour le canton de Kaysersberg.

2° M. Léon Lefébure demande à être inscrit sur la liste des membres de la Société.

3° M. Gilliot, délégué de la Société à Wintzenheim, et M. Trimbach, maire de Hunawihr, envoient deux commandes de livres, destinés aux bibliothèques de ces deux communes se montant la première à 71 fr. 25 c. l'autre à 84 fr. 60.

Ces deux commandes ont été expédiées par M. Klenck. Les livres seront adressés directement aux communes qui seront remboursées des frais de port par la Société. Il est entendu, pour simplifier le service, que tout envoi de commandes de la

Digitized by Google

part des communes au président de la Société devra être accompagné de l'envoi des fonds.

4° M. Schmalzer, maire de Malmerspach, envoie la liste des cinq membres de la Commission organisée dans sa commune pour administrer la Bibliothèque communale.

5° M. Charles Thierry-Mieg annonce que, grâce à l'initiative de M. Weiss, une commission s'est organisée à Kingersheim, que le Conseil municipal a voté une bibliothèque communale, et qu'une commande de livres se prépare, laquelle sera soldée par le produit d'une souscription particulière, les ressources de la commune ayant été épuisées par d'autres dépenses.

6° M. de Peyerimhoff, maire de Colmar, envoie l'état des bibliothèques publiques existant à Colmar. Les livres se monte à 45,775, dont 40,000 pour la bibliothèque communale de Colmar.

M. Jean Dollfus donne connaissance au Comité de ce qui va se faire à Mulhouse. La salle de lecture livrée au public sera ouverte tous les jours de 6 à 9 heures du soir. On viendra prendre les livres deux fois par semaine.

7° M. Ignace Chauffour donne avis du don fait à la Société par MM. Pillot, président de chambre, et Neyremand, conseiller à la Cour de Colmar, de 6 exemplaires de leur livre intitulé : *Histoire du Conseil souverain d'Alsace.*

Il annonce qu'il vient de recevoir, pour le compte de la Société, un don de 25 fr. d'un anonyme qui s'est fait inscrire ainsi :

« O., membre de l'administration du temple israélite de Paris, « par M. Klein, de Colmar. »

Il met enfin lui-même à la disposition de M. Jean Macé 50 volumes, allemands et français, pour être répartis entre les Bibliothèques communales qui se sont formées dans son rayon.

8° Mme veuve Ménier, de Paris, envoie en don à la Société 12 exemplaires de ses poésies.

9° MM. Adolphe Jonas, de Berlin, et Calament, employé à l'École impériale de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), écrivent pour se faire inscrire au nombre des membres de la Société.

M. Klenck annonce que M. Auguste Dollfus fait don de 26 exemplaires des *Mémoires d'Antoine*, par Rondelet, pour

Digitized by Google

être joints à la prime offerte aux communes qui auront les premières, à partir du 29 novembre, établi des Bibliothèques communales.

Il est décidé que, pour avoir droit à cette prime, les communes devront justifier d'un commencement d'exécution, et d'une acquisition de livres pour une valeur d'au moins 50 fr.

Les communes de Wintzenheim et Hunawihr se trouvant dans les conditions exigées, il est dit qu'on leur expédiera les volumes déjà déposés au siége de la Société.

M. Ernest Zuber présente au Comité l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Rixheim, faisant foi de la création d'une Bibliothèque communale dans cette commune.

Plusieurs demandes ayant été adressées déjà au Comité dans le but d'être informé sur la marche à suivre en pareil cas, cet extrait sera inséré au compte rendu de la séance, comme renseignement général.

«M. le maire rend compte du mouvement qui se produit pour favoriser la lecture. S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, dans sa circulaire du 21 mai 1860, relative aux bibliothèques scolaires, s'exprimait comme suit:

«Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages in-«téressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus «sérieusement sentir. Une vaste organisation de Bibliothèques «communales répondrait à ce but etc.

«Cet appel a été entendu. Une Société, dite des Bibliothèques communales, a été fondée depuis peu pour le département du Haut-Rhin, et a pour but d'encourager la création de Bibliothèques municipales, tant par son action morale que par des rabais qu'elle procure lors de l'achat des livres, pour le choix desquels elle s'interdit toute influence, afin que chaque commune agisse librement d'après ses besoins particuliers.

«Le Conseil en appréciant tout le bien qui peut résulter de bonnes lectures mises à la portée de tous, décide à l'unanimité la création à Rixheim d'une Bibliothèque communale, vote à cet effet un premier crédit de 60 fr., et désigne une commission pour recueillir des souscriptions, pour élaborer

Digitized by Google

un règlement à soumettre à l'approbation de l'autorité supérieure, en prenant comme point de départ le prêt des livres à domicile contre une redevance très-minime, et pour s'occuper de l'organisation de la bibliothèque. Sont nommés membres de cette commission :

« Outre le maire et les adjoints, membres de droit,
« MM. André Reinhardt, membre du Conseil municipal.
Émile Zuber, membre du Conseil municipal.
Joseph Schumacher, instituteur.
Albert Nico, cultivateur.
Théodore Hauwiller, comptable.
« Tous domiciliés à Rixheim.
« Fait et délibéré à Rixheim, le jour, mois et an que devant.»
(*Suivent les signatures.*)

M. Jean Dollfus donne connaissance au comité d'une note envoyée par lui, comme président de la Société, au *Journal de la Librairie*, à Paris, par laquelle il invite tous les éditeurs qui consentiraient à une remise de 30 0/0 sur les livres fournis aux Bibliothèques communales à lui envoyer leurs catalogues et un exemplaire des ouvrages qu'ils croiraient de nature à figurer avantageusement dans ces bibliothèques.

185 volumes ont déjà été envoyés, à la suite de cette note, par MM. Tandon, Paul Dupont, Delalain, Vermot et Rissler. Les membres du Comité se les partageront pour les examiner et en donner leur avis personnel.

A cette occasion M. Jean Dollfus, rappelant ce principe que le temps est de l'argent, se plaint de la quantité considérable de millions que l'on perd chaque année chez nous à couper les pages des livres. Il émet le vœu de voir la librairie française se conformer à l'usage adopté en Angleterre où l'on rogne la tranche des livres avant de les livrer au public. En attendant le Comité décide qu'on fera rogner au préalable les livres à examiner.

MM. Sarlit, J. Cherbuliez, Didier, Guédon, Charton, d'Épinal; Martial Ardant, de Limoges; Mame, de Tours; Renard, de Liége, ont envoyé leurs catalogues.

Digitized by Google

M. Derivaux, de Strasbourg, a offert une remise de 50 0/0 sur les quatre ouvrages suivants :

Lereboullet, *Zoologie du jeune âge.*

Krummacher, *Paraboles.*

Voulot, *Petite géographie d'Alsace.*

Weissant, *Carte murale des deux départements du Rhin.*

M. Schmidt, de Strasbourg, a proposé de se charger de la commission des livres demandés en Allemagne avec une remise de 10 0/0.

M. Charles-Thierry-Mieg a écrit de Paris que M. Hachette offrait de mettre la Société en rapport avec son correspondant de Leipzig, qui pourrait fournir les livres allemands avec une remise de 25 0/0, les frais de port et d'entrée demeurant à la charge de la Société.

M. Hachette a offert à la Société les mêmes avantages qu'il fait à la Société Franklin. Il est dit qu'une demande directe lui sera adressée pour obtenir la remise de 30 0/0 sur les livres de sa librairie, la plus riche de toutes en ouvrages convenables pour les Bibliothèques communales.

M. Davin rend compte au comité de l'examen qu'il a fait des livres de MM. Saint-Martin et Vitard. Il en a été satisfait.

M. Jean Macé présente au comité un état dressé par lui de toutes les communes du département, classées par cantons, sur lequel tous les renseignements statistiques recueillis jusqu'à ce jour sont inscrits sur quatre colonnes : Bibliothèques communales, scolaires, paroissiales et particulières. Un double de cet état sera remis au président de la Société.

On passe en revue les cantons du département pour constater quels sont ceux qui sont déjà pourvus de délégués. Ce sont les suivants :

Belfort	MM.	Nizole.
Cernay		Ingold.
Giromagny		Boigeol.
Saint-Amarin		Schmalzer.
Thann		Rissler-Kestner.
Altkirch		Gilardoni.
Habsheim		Ernest Zuber.
Huningue		Schultz.
Mulhouse (canton Nord)		Charles Thierry-Mieg.

Digitized by Google

Mulhouse (canton Sud) . .	MM.	Engel-Dollfus.
Andolsheim		Schuler.
Colmar.		de Peyerimhoff.
Ensisheim.		Meyer.
Guebwiller		J. J. Bourcart.
Kaysersberg		Kreiss.
Munster		Fritz Hartmann.
Ribeauvillé		Édouard Weissgerber.
Sainte-Marie-aux-Mines . .		Léon Landmann.
Wintzenheim.		Gilliot.

Restent à pourvoir les cantons de Dannemarie, Delle, Fontaine, Massevaux, Lapoutroie, Neuf-Brisach, Rouffach, Soultz, Hirsingen, Landser, que les membres présents se partagent entre eux.

M. Jean Dollfus réclame la nomination d'un vice-président qui puisse le suppléer dans le cas d'absence forcée. Le Comité nomme d'une seule voix M. Engel-Dollfus.

M. Charles-Thierry-Mieg, le trésorier de la Société, séjournant momentanément à Paris, M. Auguste-Thierry-Mieg est nommé trésorier-adjoint.

Sur la proposition de M. Penot, on convient de faire imprimer des lettres de convocation qui seront envoyées avant chacune des séances du comité à tous ses membres pour leur rappeler qu'elles ont lieu le second mercredi de chaque mois chez M. Jean Dollfus, à Mulhouse.

Le secrétaire de la Société,

JEAN MACÉ.

QUATRIÈME SÉANCE.

(9 mars 1864).

M. Auguste Thierry-Mieg dépose une copie de la délibération par laquelle le conseil municipal de Reiningen, dans sa séance du 4 février dernier, a voté la création d'une double biblio-

Digitized by Google

thèque scolaire et communale, la même armoire devant servir pour les deux, plus la somme de 200 fr. pour l'acquisition d'une armoire et des premiers livres.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Charles Thierry-Mieg qui, de Paris où le retiennent ses affaires, suit avec autant de succès que de zèle le mouvement des Bibliothèques dans le canton Nord de Mulhouse dont il s'est chargé. Il résulte de cette lettre que sur les six communes rurales de ce canton une seule, celle de Richwiller, s'est tenue jusqu'à présent en dehors du mouvement par manque de ressources pécuniaires.

Un des membres présents annonce l'intention d'y suppléer en fournissant à la commune de Richwiller ses premiers livres. Le canton Nord de Mulhouse sera le premier du département dont toutes les communes se trouveront pourvues de bibliothèques.

M. Jean Macé dépose les renseignements de statistique fournis sur le canton de Neuf-Brisach par M. Schuler, le délégué du canton d'Andolsheim.

Il lit une lettre de M. Octave Japy, de Beaucourt, qui annonce l'intention de fonder des Bibliothèques communales dans quelques communes du Doubs, sur la lisière du département, et demande des renseignements relatifs au choix des livres.

M. Schmalzer a recueilli dans le canton de Saint-Amarin 63 nouvelles adhésions, savoir :

31 à Saint-Amarin ;

19 à Wesserling ;

13 dans diverses communes du canton.

Il exprime l'assurance d'en recueillir encore d'autres dans la vallée de Saint-Amarin.

M. Maurer, maire de Wittenheim, a envoyé une liste d'adhésions portant sept signatures recueillies dans sa commune.

M. Jean Macé lit une lettre qui lui a été adressée par M. Morin, avocat à Paris, lequel demande à être inscrit sur la liste des membres de la Société.

M. Klenck, secrétaire-adjoint de la Société, présente au Comité la note des primes délivrées aux Bibliothèques antérieures au 29 novembre 1863. Quatre communes ont envoyé les piéces requises, et adressé des commandes de livres de

Digitized by Google

50 fr. qui leur ont été servies par les soins du président de la Société. Ce sont les communes d'Ostheim, Riquewihr, Sainte-Croix-aux-Mines et Malmerspach.

Les communes de Mittelwihr, Cernay, Bitschwiller [1], Wittenheim, Riedisheim et Rixheim ont également fourni les pièces requises pour la prime de livres offerte aux 26 premières bibliothèques, à partir du 29 novembre, ce qui porte à 9, en y comprenant Wintzenheim, Hunawihr, Rixheim et Reiningen, le nombre des communes ayant présentement droit à cette prime. Les livres qui doivent la composer se trouvant à peu près tous réunis maintenant entre les mains du président, il est dit qu'ils seront expédiée de suite à ces 9 communes, sauf à leur faire parvenir ensuite les volumes en retard.

Cette prime s'est grossie depuis la dernière séance : 1° des *Poésies allemaniques* de Hebel, offertes par M. Frantz; 2° des *Phénomènes de l'atmosphère* et des *Phénomènes de la mer* offerts par les auteurs, MM. Zürcher et Margollé.

M. Zanote, éditeur, à la librairie agricole, a envoyé au secrétaire de la Société pour être distribués aux Bibliothèques du Haut-Rhin les volumes suivants :

1° Geoffroy Saint-Hilaire : *Acclimatation des animaux utiles* (6 ex.).

2° Henri Lecoq : *De la fécondation naturelle et artificielle des végétaux* (6 ex.).

3° P. Joigneaux : *Causeries sur l'agriculture et l'horticulture* (10 ex.).

Ces volumes ont été répartis entre les communes de Beblenheim, Ostheim, Riquewihr, Mittelwihr, Hunawihr, Sundhoffen, Wintzenheim, Sainte-Croix, Malmerspach et Bitschwiller. Un exemplaire de chaque ouvrage a été déposé à la bibliothèque du Comité.

M. Zanote offre aux Bibliothèques communales du département 26 abonnements à 4 fr., au lieu de 6 fr., à la *Gazette du Village*.

[1] La commune de Bitschwiller possédait une Bibliothèque scolaire depuis le mois de février 1863.

Dans sa séance du 8 février 1864 le conseil municipal a nommé, sur la proposition du maire, M. Godefroi Schlumberger, une commission chargée de gérer cette bibliothèque, qui est devenue Bibliothèque communale.

Digitized by Google

Mlle Marie Curo, de Lagny, a envoyé au président de la Société deux ouvrages composés par elle : *Études morales* et *Le vieux soldat.*

M. Didier, libraire à Paris, a envoyé par l'entremise de M. Auguste Dollfus, 10 volumes qu'il croit de nature à pouvoir trouver place dans les Bibliothèques communales.

Mme veuve Ménier a fait don de 20 fr. de livres à choisir dans le catalogue de la *Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires.*

M. Davin dépose 5 volumes au nom de M. L. Bourgeois, professeur à l'École professionnelle, et 100 exemplaires d'une brochure sur la culture du topinambour, au nom de M. V., de Strasbourg.

M. Henri Fierz, de Zurich, a envoyé un catalogue raisonné de publications allemandes, dressé par les soins d'une Société pédagogique.

M. Jean Macé remet à M. Stœber, pour la commission des livres allemands, une collection de catalogues des librairies de Stuttgart, rassemblée pour la Société par Mlle Mina de Hœvel.

Il fait lecture au Comité d'une *Instruction pour l'établissement des Bibliothèques communales* qu'il a rédigée sur l'invitation de MM. Engel et Jean Dollfus. Son travail est adopté après quelques observations, et sera imprimé, au nom du Comité, avec les corrections convenues.

M. Léon Landmann rend comte des résultats inespérés obtenus à Sainte-Croix-aux-Mines, où le Conseil municipal a voté une somme de 400 fr. pour grossir le premier fonds de livres qu'il avait offerts à la commune, et où les habitudes de lecture se sont établies déjà dans la population.

Le *Journal de Sainte-Marie-aux-Mines* contient dans son numéro du 3 mars un avis du maire de la ville annonçant que les livres de l'ancienne bibliothèque communale, sans usage depuis longtemps, viennent d'être placés dans l'une des salles de l'École professionnelle, pour être mis à la disposition du public.

M. Klenck donne connaissance des lettres envoyées au président par MM. Thouvenin, juge de paix à Fontaine; Adolphe Japy, maire de Beaucourt, et Schreyer, avocat à Mulhouse, qui acceptent les fonctions de délégué pous les cantons de Fontaine, Delle et Hirsingen.

Digitized by Google

M. Schulz, délégué de la Société dans le canton de Huningue, annonce dans sa lettre du 6 mars qu'il a reçu un don de 30 fr. fait par M. Léopold Rueff, négociant à Huningue.

Il parle de la concurrence que fait à ses efforts pour recueillir des adhésions la création d'une nouvelle Société de Bibliothèques dans le département.

M. Jean Macé entretient à ce sujet le Comité d'une lettre, à la date du 22 janvier, qu'il a reçue de M. Léon Lefébure en réponse à sa proposition d'accepter les fonctions de délégué de la Société dans le canton de Lapoutroie. M. Léon Lefébure y décline la proposition par la raison qu'il se prépare lui-même à fonder dans le Haut-Rhin une Société de Bibliothèques circulantes.

« Je reste très-persuadé, dit-il, que loin de voir d'un œil dé-« favorable ou jaloux la formation d'une nouvelle Association, « ayant le but que je viens d'indiquer, vous-même y applau-« direz très-sincèrement. Pour ma part, je tiens pour certain « que votre Société des Bibliothèques communales et l'Asso-« ciation dont je parle sont faites non-seulement pour coexister « sans se nuire en aucune façon, mais encore pour se compléter « l'une l'autre, et pour nous permettre *d'atteindre bien plus « sûrement* tous les importants résultats que nous avons en « vue. En thèse générale, d'ailleurs, il y a lieu, ce me semble, de « souhaiter la multiplication des œuvres de cette nature, c'est « le seul moyen de répondre à l'infinie diversité des besoins. »

Il termine ainsi sa lettre :

« Je vous prierai, Monsieur, de vouloir bien m'inscrire au « nombre des membres de la Société des Bibliothèques com-« munales. A défaut d'autre titre, j'aurai du moins celui de « sociétaire qui me permettra de concourir au bien que l'Asso-« ciation se propose de réaliser. »

Le Comité applaudit à la création d'une Société qui compte deux de ses membres dans le Comité de patronage qu'elle s'est donné, et qui fera pénétrer le goût de la lecture dans des communes où l'action de la Société des Bibliothèques communales aurait eu peine peut-être à se faire sentir. Les sociétés d'utilité publique ne doivent jamais se plaindre de la concurrence. Elle les empêche de s'endormir.

M. Penot donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Del-

Digitized by Google

casso, recteur de l'Académie de Strasbourg, sur les Bibliothèques scolaires communales du Bas-Rhin.

Il y est dit que dès 1857, le préfet du Bas-Rhin obtint du Conseil général pour 1858 un crédit de 3000 fr. pour fournir des livres aux enfants indigents, et que, par arrêté du 26 juillet 1858 il règlementa le mode de distribution de ces livres et constitua les Bibliothèques scolaires-communales proprement dites. Depuis ce temps des allocations départementales n'ont cessé de favoriser la propagation de ces Bibliothèques, que l'arrêté ministériel du 1er juin 1863 trouva depuis longtemps organisées et prospères dans le Bas-Rhin.

Au 31 décembre 1863 sur 542 communes du Bas-Rhin, 463 étaient pourvues de ces Bibliothèques; sur 1077 écoles publiques, 804 en posédaient.

74,442 volumes y étaient entrés, moyennant une dépense de 61,971 fr. ainsi répartie :

Communes, 52,039 fr. 50 c.

Département, 8437 fr. 50 c.

Particuliers, 1494 fr.

En 1863, le crédit du budget départemental pour secours aux communes hors d'état d'acheter des livres classiques a été de 3000 fr.

Tous ces détails ont été écoutés avec un vif intérêt. Ils ne laissent subsister aucun doute sur le succès qui attend les Bibliothèques communales d'adultes dans un département où le besoin de l'instruction est si bien compris.

Le secrétaire de la Société,

JEAN MACÉ.

CINQUIÈME SÉANCE.

(13 avril 1864).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Engel-Dollfus, vice-président, donne lecture de la correspondance. Depuis la dernière séance, plusieurs communes

Digitized by Google

ont envoyé les pièces relatives à la création de leurs Bibliothèques communales et des renseignements sur leur situation actuelle.

La Bibliothèque de *Sundhoffen*, ouverte le 15 novembre 1863, possède 177 volumes. Depuis cette époque, 122 familles ont cherché des livres, la circulation des volumes atteint le chiffre de 1200.

Les Bibliothèques de *Kingersheim*, *Illzach*, *Lutterbach* et *Cernay* ont été créées dans les mois de janvier et février, et commencent à fonctionner; celle de *Reiningen*, créée en date du 4 février par un vote du conseil municipal, n'a pu encore s'ouvrir, par suite de circonstances imprévues.

Le comité de *Dornach* communique une note fort intéressante sur le mouvement de la Bibliothèque. « Il nous a été facile, dit le bibliothécaire, par un bon choix de livres, de développer le goût de la lecture au sein d'une population presque exclusivement ouvrière. »

La Bibliothèque compte 800 volumes et 94 abonnés. Depuis sa fondation, 80 lecteurs, dont 26 lectrices, ont lu un total de 769 volumes. Le nombre de volumes habituellement en cours de lecture est d'environ 100 à 110. Le bibliothécaire signale l'inconvénient de l'impression du catalogue allemand en caractères français.

M. Ad. Japy, délégué, envoie des détails non moins intéressants sur la Bibliothèque communale de *Beaucourt*, fondée en 1848, et qui compte plus de 800 volumes. A cette Bibliothèque se rattachent des cours populaires de français, d'histoire, de géographie, de littérature, de dessin industriel et de mécanique.

M. Stœber, membre du Comité, bibliothécaire de la ville de *Mulhouse*, et M. Stromeyer, bibliothécaire-adjoint, envoient le relevé du mouvement de la Bibliothèque. Du 1er janvier au 13 mars, il a été distribué 661 volumes à 112 personnes.

M. Weissgerber, membre du Comité, annonce que la Bibliothèque de *Ribeauvillé* vient de se constiuer, et que la commission va faire un premier achat de 2 à 300 fr. de livres.

M. Gilliot, membre du Comité, écrit qu'à *Wintzenheim*, « l'entrain pour le lecture va au delà de toute espérance, malgré certaines oppositions, et en dépit des prophéties pessimistes. »

Digitized by Google

M. Guth, instituteur à *Niedersteinbrunn*, espère pouvoir amener cette commune à créer une Bibliothèque.

M. Diehl, notaire à Jebsheim, donne le même espoir pour Kuenheim et Artzenheim.

A *Grandtrait*, hameau dépendant de la commune de Lapoutroie, un premier fonds de 26 volumes a été confié par un membre du Comité à un cultivateur du pays, qui s'est offert comme bibliothécaire bénévole : les 26 volumes circulent dans les maisons du hameau.

A la suite de ces divers renseignements, dont la lecture est écoutée avec le plus vif intérêt, un membre du Comité propose que l'on demande à toutes les Bibliothèques une note statistique sur le nombre de lecteurs et sur les ouvrages le plus généralement en lecture. Le secrétaire est chargé de demander ces renseignements.

Le secrétaire-adjoint annonce qu'il a envoyé à la Bibliothèque de *Sundhoffen* la prime de 50 fr. en ouvrages commandés par elle ; puis aux Bibliothèques de *Riedisheim*, *Rixheim*, *Kingersheim*, *Wittenheim*, *Cernay*, *Illzach*, *Bitschwiller*, *Mittelwihr* et *Wintzenheim* la prime de livres offerte aux 26 premières Bibliothèques organisées depuis le mois de décembre 1863. Cette prime sera expédiée prochainement encore aux bibliothèques de *Lutterbach* et de *Pfastatt*.

M. Scheurer-Kestner, de Thann, offre pour la prime de livres 26 exemplaires de l'ouvrage de M. Schulze-Delitzsch : *Die arbeitenden Klassen*.

M. A. Japy, délégué, envoie une liste de 7 adhésions qu'il a recueillies à Beaucourt.

M. Aug. Thierry-Mieg, trésorierr-adjoint en transmet une de 29 recueillies à Mulhouse, et M. Schmalzer, membre du Comité, une de 2.

M. Ruell écrit qu'il accepte les fonctions de délégué pour le canton de Landser.

M. L. Boigeol envoie sa démission de membre du Comité et par suite de délégué pour le canton de Giromagny. Sur la proposition de M. le président, M. de la Sablière, principal du collége de Mulhouse, est nommé provisoirement membre du Comité en remplacement de M. Boigeol.

M. Prarond, secrétaire de la Société impériale d'émulation

Digitized by Google

d'Abbeville, demande des renseignements pour l'organisation des Bibliothèques communales; ils lui seront envoyés.

M. Macé, secrétaire de la Société, annonce que ses occupations l'empêchent, à son grand regret, d'assister à la séance du Comité.

M. Davin, membre du Comité, rend compte de 4 ouvrages qu'il a lus et qu'il ne trouve pas propres à figurer dans le catalogue de la Société, à cause de leur tendance confessionnelle trop prononcée.

M. de la Sablière rend compte de 3 ouvrages et donne son approbation aux 2 suivants : le *Coin du feu*, par Alf. des Essarts, et les *Distractions utiles*, par L. Fortoul.

Sur la proposition de M. le président, le Comité décide qu'à l'avenir les comptes rendus des séances seront imprimés à Mulhouse et dans un format plus commode, in-8°, permettant au besoin de les collectionner. Un membre demande si l'on ne pourrait pas réimprimer dans ce même format les 4 premiers comptes rendus : sa proposition est adoptée.

M. Aug. Thierry-Mieg, trésorier-adjoint, rend compte de la situation financière de la Société à la date du 12 avril :

Doit :

	fr.	c.
Produit de souscriptions et dons divers. .	3920	»
Souscriptions non encore encaissées. . .	720	»
TOTAL. . .	4640	»

Avoir :

Fournitures diverses, imprimés etc. . .	138	85
En caisse au 12 avril.	3781	15
Souscriptions non encore encaissées. . .	720	»
BALANCE ÉGALE. . .	4640	»

M. A. Klenck, secrétaire-adjoint, présente l'état de la situation actuelle des Bibliothèques communales du Haut-Rhin; il en ressort que, contrairement aux assertions d'une brochure répandue à profusion dans notre département, il existe, non

Digitized by Google

point 4 Bibliothèques communales, mais bien 20, fonctionnant pleinement aujourd'hui : ce sont les Bibliothèques de *Beblenheim*, *Malmerspach*, *Ostheim*, *Riquewihr*, *Sainte-Croix-aux-Mines*, *Dornach*, *Sundhoffen* et *Hunawihr*, créées antérieurement au mois de décembre 1863, et celles de *Mittelwihr*, *Lutterbach*, *Kingersheim*, *Rixheim*, *Bitschwiller*, *Wittenheim*, *Cernay*, *Illzach*, *Pfastatt*, *Wintzenheim*, *Riedisheim* et *Ribeauvillé*, créées depuis le mois de décembre 1863. Les conseils municipaux ont voté pour ces différentes Bibliothèques près de 2500 fr. et elles possèdent actuellement environ 3500 volumes de choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-adjoint de la Société,

AUG. KLENCK.

SIXIÈME SÉANCE.

(11 mai 1864).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire-adjoint. Un membre fait observer que la Bibliothèque de Ribeauvillé n'est pas encore complétement décidée; mais que néanmoins on espère qu'un résultat favorable ne tardera pas à se produire. Le procès-verbal est adopté avec cette rectification.

M. le président communique la correspondance.

MM. les maires des communes de Rixheim, Bitschwiller, Mittelwihr, Lutterbach, Wintzenheim et Pfastatt accusent réception de la prime de livres qui leur a été expédiée dans le courant du mois d'avril, et remercient la Société de ce don, qui les encourage à augmenter leur catalogue dès qu'ils le pourront.

M. Wimmersperger, instituteur à l'école primaire de Mulhouse, écrit pour annoncer que, depuis longtemps déjà il prête

Digitized by Google

à ses élèves des livres de sa propre bibliothèque, et demande si l'on ne pourrait pas lui venir en aide pour augmenter les ressources dont il dispose. Le Comité, tout en reconnaissant le zèle de M. Wimmersperger, et en le félicitant de ses louables efforts pour propager le goût de la lecture parmi les enfants de nos écoles, décide qu'il lui sera répondu que la Société ne peut s'immiscer dans des questions de bibliothèques qui n'ont qu'un caractère privé.

M. Emile Zuber, secrétaire de la Commission de la Bibliothèque de Rixheim, demande la régularisation de la situation financière de cette Bibliothèque vis-à-vis la caisse de la Société. — Renvoi au trésorier.

La Société Franklin envoie ses nouveaux statuts (approuvés le 19 avril), ainsi que la composition de son conseil d'administration. Ce conseil a pour président M. Boussingault, pour vice-présidents MM. Alfred Blanche et Jules Simon, et compte parmi ses membres MM. Jean Dollfus, Jean Macé, Ch. Thierry-Mieg fils et Lefébure.

La prime de livres a été expédiée dans le courant du mois aux Bibliothèques de *Lutterbach* et de *Pfastatt;* toutes les Bibliothèques ayant droit à la prime l'ont ainsi reçue, sauf un petit nombre d'ouvrages qui n'étaient pas encore arrivés à cette époque, et quelques autres, promis par les donateurs, qui ne sont pas encore parvenus à M. le président.

MM. Zürcher et Margollé envoient chacun 26 exemplaires de leurs ouvrages : *Phénomènes de la mer* et *Phénomènes de l'atmosphère.*

M. L. B. envoie l'histoire de Napoléon III par Mansfeld, en 2 volumes, pour la Bibliothèque populaire de Mulhouse.

Ces dons ont été enregistrés avec reconnaissance.

M. Nizole, membre du Comité, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le Comité pense qu'il serait bon d'adresser aux délégués une circulaire pour leur demander des détails sur les résultats obtenus par eux dans les cantons dont ils ont bien voulu se charger. Ils seront invités à dresser une statistique des souscriptions déjà rentrées et de celles à rentrer, et des Bibliothèques existant dans leur circonscription ou de celles qu'il serait possible d'y créer ultérieurement. On les priera en même temps

Digitized by Google

de ne négliger aucune démarche pour augmenter les ressources de la Société par de nouvelles adhésions, et le nombre des Bibliothèques communales, en insistant auprès des maires, des conseils municipaux et des personnes influentes, sur l'incontestable utilité de l'institution. Le Comité espère que l'on pourra ainsi avoir avant la fin du mois de juin, et pour être présenté à la séance de juillet, un état net et circonstancié de ce qu'a déjà fait et de ce que peut encore faire la Société pour le progrès intellectuel et par conséquent moral des populations.

M. Macé recommande, comme pouvant utilement figurer au catalogue des Bibliothèques communales, les deux ouvrages suivants :

Ysabeau : *le Père Eloi* (J. Delalain);

Porchat : *Trois mois sous la neige* (Dezobry).

M. Jean Dollfus, président, appelle ensuite l'attention du Comité sur l'organisation de la Bibliothèque destinée à être annexée aux cours populaires qui vont être ouverts à Mulhouse par voie de souscription, et sous le patronage de la Société industrielle.

Le local désigné pour la Bibliothèque sera une grande salle au-dessus du restaurant des Cités ouvrières, elle sera disposée de manière que les lecteurs puissent s'y trouver convenablement installés, sous la surveillance d'un bibliothécaire, qui sera payé aux appointements de 600 fr., moitié par la ville, moitié par la souscription.

La Bibliothèque sera ouverte pour la lecture : le dimanche, de 3 à 6 heures; le samedi, de 6 à 9 1/2 heures; les autres jours de 7 1/2 à 9 1/2 heures.

La distribution des livres à emporter au dehors aura lieu le samedi soir, de 6 à 9 heures, pour les lecteurs; le dimanche, de 11 heures à midi et de 1 à 2 heures, pour les lectrices. Les livres seront délivrés sans rétribution; ils pourront rester entre les mains des lecteurs pendant quinze jours, et devront être représentés au bout de ce délai; on pourra néanmoins les remporter pendant une nouvelle quinzaine. Les dégradations ou les pertes de volumes seront nécessairement à la charge des lecteurs.

Le règlement sera affiché dans la salle, et imprimé en tête

Digitized by Google

du catalogue qui sera fait et distribué le plus tôt possible en nombreux exemplaires, pour servir, non-seulement aux lecteurs, mais encore aux Commissions intéressées à l'organisation des Bibliothèques populaires.

Le premier fonds de la Bibliothèque populaire de Mulhouse sera d'environ 900 ou 1000 volumes, représentant une valeur de 2200 à 2500 fr. M. le président fait espérer que, pour la première année, la ville pourra faire à peu près la moitié de cette somme; la souscription ferait le reste. Les années suivantes, la ville, pour que la Bibliothèque puisse s'enrichir de nouveaux ouvrages ou d'exemplaires en double ou en triple, suivant les besoins des lecteurs, continuerait à allouer à la Bibliothèque une subvention annuelle de 4 à 500 fr.

Quant au choix des livres qui devront composer ce premier fonds, le Comité pense qu'il sera bon au début d'adopter la proportion de deux tiers d'ouvrages allemands pour un tiers d'ouvrages français.

MM. Stœber et Boissière déposent sur le bureau une liste d'ouvrages allemands et français, au nom de la Commission spéciale chargée par M. le président d'élaborer ce premier catalogue.

On convient en outre que l'on abonnera la Bibliothèque à quelques publications périodiques illustrées, au *Courrier du Bas-Rhin* et aux deux journaux de Mulhouse; ces publications ne seront point données en lecture au dehors.

Le secrétaire-adjoint est prié de prendre tous les renseignements nécessaires pour aviser aux moyens de procéder le plus vite et le plus économiquement possible à l'achat des livres.

Le Comité apprend avec plaisir que la ville de Thann, grâce au généreux concours de citoyens dévoués au progrès, est prête à organiser également une Bibliothèque et des cours populaires, et d'entrer, avec Mulhouse, dans la voie si largement tracée depuis quelques années par Guebwiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-adjoint de la Société,

AUG. KLENCK.

Digitized by Google

SEPTIÈME SÉANCE.

(8 juin 1864).

M. le président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Weissgerber, membre du comité, rend compte de l'établissement définitif de la Bibliothèque communale de Ribeauvillé, et dépose sur le bureau la copie de la délibération du conseil municipal en date du 10 mai dernier.

Cette Bibliothèque est créée sous le patronage de l'autorité municipale et sous la direction d'une commission mixte de 13 membres, appartenant aux trois différents cultes de cette ville, «afin d'enlever toute défiance aux esprits craintifs. Son but est «de donner au public le goût de la lecture, de propager l'ins-«truction populaire et de mettre à la portée de toutes les clas-«ses une collection de livres, traitant de matières utiles, s'ap-«pliquant spécialement à la vie agricole, aux principes généraux «de la morale; elle s'interdit formellement l'admission de «livres religieux, dogmatiques ou politiques, et n'a en vue «qu'un but d'utilité populaire, qui est le progrès moral et in-«tellectuel. La commission a jugé nécessaire de s'adjoindre «les instituteurs des trois cultes pour remplir alternativement «(soit de quatre mois en quatre mois) les fonctions de biblio-«thécaire.

«La commission déclare se faire fort de pourvoir par ses «propres ressources à toutes les acquisitions de livres, et ne «demande à la commune d'autre subvention que celle d'un «local dans les bâtiments communaux; mais elle abandonne «néanmoins la propriété complète de la bibliothèque à la ville «de Ribeauvillé, afin d'assurer à cet établissement un carac-«tère essentiellement communal et public.»

M. Weissgerber annonce de plus que la commission a déjà réuni plusieurs centaines de francs pour faire l'acquisition d'un premier fonds de livres.

M. Macé, secrétaire de la Société, donne avis que le Conseil municipal de Guémar a voté la création d'une Bibliothèque

Digitized by Google

communale et une subvention de 300 fr. pour sa première organisation. Il a lui-même visité cette commune et a constaté l'existence d'un premier fonds de livres.

Le Comité décide que la prime de livres, offerte par la Société aux 26 premières bibliothèques, sera adressée aux Bibliothèques de Ribeauvillé et de Guémar.

M. Gilliot, membre du Comité, envoie un résumé de la situation de la Bibliothèque de Wintzenheim. Mise en activité le 23 février, elle possède 207 volumes; le nombre des lecteurs inscrits est de 50; il augmentera considérablement en hiver. Le mouvement des livres en lecture a été jusqu'à ce jour de 190; la rétribution est de 5 c. par volume. « Ce résultat, ajoute M. Gilliot, est satisfaisant pour une commune où il existe encore des éléments hostiles à l'institution. » Il annonce enfin que la commune a ajouté 150 fr. aux fonds déjà votés pour l'exercice de 1864; la commission de la Bibliothèque compte affecter cette somme à l'achat de livres allemands.

Comme on nous l'annonçait à la dernière séance, la Bibliothèque populaire de Thann est en pleine voie d'organisation. Son président, M. Ed. Bindschedler, a transmis au secrétaire-adjoint de la société une double commande de livres allemands et français.

Les cours n'attendent pour s'ouvrir que l'autorisation administrative, grâce au concours entièrement désintéressé de quelques personnes dévouées.

Il en est de même à Mulhouse; la Bibliothèque populaire a également adressé une double commande de livres allemands et français, déjà en parties arrivés. Quelques dons lui ont aussi été adressées; M. Stœber, professeur, a envoyé 10 volumes allemands et français et une grande carte des deux départements. Le Comité pense à ce sujet qu'il serait bon de faire un appel à la générosité des personnes qui pourraient disposer de volumes proposer à figurer dans les Bibliothèques vraiment populaires, ou qui connaîtraient les titres d'ouvrages de ce genre.

M. le président rappelle encore que prochainement l'on sera à même de faire imprimer le catalogue de la Bibliothèque populaire de Mulhouse, et pour que ce catalogue soit vraiment utile aux autres Bibliothèques, on y indiquera autant que pos-

Digitized by Google

sible, à la suite de chaque ouvrage, son prix, la ville, l'éditeur ou le libraire où l'on peut se le procurer. Les dons seront enregistrés à part avec les noms des donateurs.

La Société Franklin met à l'étude la composition d'un catalogue restreint de livres recommandés, qui devra comprendre « un petit nombre d'ouvrages peu coûteux, mais excellents pour instruire ou amuser.» Le Comité pense qu'on ne pourra mieux faire que d'adresser à la Société Franklin le catalogue de la Bibliothèque populaire de Mulhouse.

M. Jean Dollfus dit qu'en Angleterre se publient en grand nombre des ouvrages vraiment populaires. Il a écrit pour qu'on lui adresse quelques-uns des meilleurs et des plus simples, qu'il se propose de faire traduire à ses frais en français et en allemand. Le même système pourrait être employé pour des ouvrages allemands à traduire en français et des ouvrages français à traduire en allemand; et l'on pourrait peut-être s'entendre dans ce but avec des éditeurs de France, d'Allemagne et de Suisse.

M. le président donne lecture de lettres de M. E. Ducrocq, qui soumet le catalogue de sa librairie, et de M. Leiber, à Paris, qui annonce l'envoi de son catalogue et offre une remise de 30 p. 100 sur certains ouvrages.

M. Davin recommande en son nom personnel les ouvrages suivants :

J. J. Porchat : *La sagesse du hameau;*

Idem : *Les colons du rivage;*

Ch. Jeannel : *Petit Jean;*

Ysabeau : *Plantes alimentaires et fourragères;*

Idem : *Plantes industrielles.*

M. Klenck recommande également :

Lehardy de Beaulieu : *Petit manuel d'économie politique;*

Mad. Louise Sw.-Belloc : *Pierre ou Pierrette*, ou *Les dangers du vagabondage.*

M. Bader propose, comme délégué pour le canton de Lapoutroire, M. Fauster, manufacturier à Orbey.

M. Macé fait part au Comité des lettres qu'il a reçues de Florence, de Milan, de Lercara (Sicile), qui lui annoncent que des Bibliothèques s'organisent d'après nos statuts en Italie et en Sicile.

Digitized by Google

M. I. Chauffour, membre du Comité, propose que pour élargir le champ d'action de la Société et lui donner une impulsion plus favorable à son développement, il soit institué des Comités locaux sur différents points du département où le besoin s'en ferait le plus sentir. Ces Comités, constamment en relations avec le Comité central, se mettraient en rapports plus directs et plus actifs avec les communes; ils se rendraient plus facilement compte de leurs besoins, des ressources dont elles pourraient disposer pour augmenter les Bibliothèques déjà existantes, ou pour en créer de nouvelles; ils stimuleraient le zèle des commissions et spécialement des bibliothécaires et des instituteurs.

M. Chauffour propose la création d'un Comité de ce genre à Colmar et se charge de son organisation: il adressera à la prochaine séance les noms des personnes qui voudront bien avec lui accepter cette mission et qui seront revêtues d'un mandat officiel par le Comité central.

A ce sujet, M. Charles Thierry-Mieg fils et plusieurs autres membres proposent différents moyens d'utiliser les fonds disponibles de la Société. Ils pensent que l'on pourrait donner des encouragements (médailles ou primes en argent) aux instituteurs ou autres personnes qui, dans le cours de l'hiver prochain, feraient des lectures du soir dans leurs communes, ou qui, en leur qualité de bibliothécaires communaux, obtiendraient les résultats les plus satisfaisants.

Le Comité croit que la Société, sans sortir de ses statuts, pourrait, dans le but de propager le goût de la lecture et d'étendre les moyens d'augmenter et d'améliorer les Bibliothèques populaires, fonder divers prix à distribuer dans une de ses prochaines assemblées générales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire-adjoint de la Société,

AUG. KLENCK.

Digitized by Google

HUITIÈME SÉANCE.

(13 juillet 1864).

M. le vice-président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Charles Thierry-Mieg fils dépose sur le bureau un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de *Tagolsheim* qui, à la date du 7 mai dernier, a créé une Bibliothèque communale, et voté un premier crédit de 50 fr. Le Comité décide que la prime de livres, offerte par la Société aux 26 premières bibliothèques, sera adressée à la Bibliothèque de Tagolsheim.

M. Emile Zuber, secrétaire de la Bibliothèque communale de Rixheim, transmet une nouvelle commande de livres français et allemands. Le secrétaire-adjoint s'est chargé de la faire parvenir.

M. A. Drouot, député de la Meurthe au Corps législatif, demande des renseignements pour la fondation d'une Bibliothèque populaire à Nancy. Ils lui ont été transmis par le secrétaire-adjoint, avec les statuts, instructions, procès-verbaux et catalogues des Bibliothèques du Haut-Rhin.

M. Ch. Robert, secrétaire de la Société Franklin, écrit à M. Jean Dollfus, président de notre Société : « Nous avons été « frappés comme vous de l'insuffisance des livres français pro- « pres à former une Bibliothèque vraiment populaire. Leur petit « nombre nous fait souhaiter vivement la réalisation de la pensée « que vous exprimez au sujet des traductions d'ouvrages alle- « mands et anglais. La Société Franklin est tout à fait disposée « à entrer plus tard dans cette voie. »

La maison veuve Berger-Levrault et fils, de Strasbourg, offre des remises de 12 1/2 p. 100 sur les livres allemands et de 25 p. 100 sur les ouvrages de son propre fonds.

M. Hetzel, libraire-éditeur à Paris, annonce la vente à prix très-réduits de la double collection des *Romans étrangers* traduits et des *Classiques français* (éditions Hachette-Lahure) et engage la Société à profiter de cette baisse exceptionnelle.

Digitized by Google

M. Davin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Ch. Kestner, de Thann, adresse 26 exemplaires de *La Case de l'oncle Tom* pour la prime.

Le secrétaire-adjoint annonce que la prime a été expédiée aux Bibliothèques de Ribeauvillé et de Guémar, fondées dans le courant du mois dernier, et que les compléments de la prime ont été également adressés aux Bibliothèques de Wintzenheim, Mittelwihr, Cernay, Illzach, Bitschwiller, Riedisheim, Rixheim, Pfastatt, Lutterbach, Kingersheim et Wittenheim.

M. Davin envoie 12 volumes de choix pour la Bibliothèque populaire de Mulhouse.

M. Macé envoie pour la même destination un petit ouvrage qu'il recommande tout spécialement: *Comme on soigne les enfants malades*, par le docteur West, de Londres, traduit de l'anglais par le docteur Maunoir. Le Comité, à ce sujet, croit devoir rappeler que les recommandations de ce genre ne sont faites qu'à titre de renseignements, et ont un caractère tout personnel qui n'engage en rien la responsabilité de la Société.

A Grandtrait, hameau dépendant de la commune de Lapoutroie, un premier fonds de 26 volumes a été confié, il y a quelques mois par un membre du Comité, à un cultivateur du pays qui s'est offert comme bibliothécaire bénévole; les 26 volumes ne suffisent plus à l'avidité des lecteurs du hameau. Le Comité, sur la proposition de M. Macé, vote une subvention de 30 fr., afin d'augmenter cette modeste bibliothèque.

A ce sujet, le Comité prend la résolution d'aider des fonds de la Société les communes qui créeront de nouvelles bibliothèques.

M. le vice-président met à l'ordre du jour la question des primes et encouragements. Après diverses propositions émises par différents membres, le Comité adopte les résolutions suivantes :

Le Comité décernera des encouragements (médailles et primes en argent) aux instituteurs ou autres personnes qui, dans le cours de l'hiver, feront les lectures du soir dans leurs communes, ou qui, en leur qualité de bibliothécaires communaux, auront obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Digitized by Google

Ces encouragements seront décernés dans la gradation suivante :

Mention honorable,
Médaille de bronze,
Rappel de médaille de bronze,
Médaille d'argent,
Rappel de médaille d'argent.

Chacune de ces récompenses pourra être accompagnée d'une allocation en argent.

Les propositions de récompenses se feront sur un rapport circonstancié, avec pièces à l'appui, présenté par le délégué du canton, ou, à défaut de délégué, par un membre du Comité central. Ce rapport devra être accompagné de l'avis de la commission communale.

Les récompenses pourront être décernées par le Comité dans le courant de l'exercice. Elles seront proclamées en séance annuelle.

Le Comité rappelle aux membres de la Société qui auraient des communications à lui faire, qu'ils peuvent assister à ses séances, qui ont lieu le second mercredi de chaque mois, à 3 1/2 heures, chez M. Jean Dollfus, maire de Mulhouse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-adjoint de la Société,

AUG. KLENCK.

NEUVIÈME SÉANCE.

(10 août 1864).

Il est fait lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Klenck, secrétaire-adjoint, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Digitized by Google

Il signale comme propres à figurer dans les Bibliothèques communales les deux ouvrages suivants :

1° Alléon : *Manuel de morale et d'économie politique.* Chez Guillaumin.

2° *Le jeune Conscrit.* Chez Vermot.

M. Jean Macé présente au Comité une brochure de M. Schæffer, instituteur dans le Bas-Rhin, sur les *Devoirs de l'homme envers les animaux*, dont Mlle Verenet, directrice du pensionnat du Petit-Château, à Beblenheim, a fait venir 30 exemplaires pour être distribués aux Bibliothèques communales.

Il annonce que M. Favre, de Ribeauvillé, lui a envoyé, de Paris, 102 volumes qui ont été répartis entre les Bibliothèques de Beblenheim, Riquewihr, Mittelwihr, Hunawihr, Ostheim, Guémar et Grandtrait.

M. Wittmann, de Mulhouse, a envoyé à M. Jean Dollfus 85 volumes allemands pour les Bibliothèques communales.

M. Ritzenthaler, maire d'Andolsheim, envoie l'extrait de la délibération du 27 juillet, par laquelle le conseil municipal de la commune a voté la création d'une Bibliothèque communale, avec une première allocation de 60 fr. Un Comité de sept dames a été adjoint à la commission municipale, chargée de l'administration de la Bibliothèque.

M. Grünenberg, maire de Niedersteinbrunn, donne avis de l'ouverture prochaine de la bibliothèque, votée en principe par le conseil municipal dans sa séance du mois de mai, avec une allocation de 100 fr.

La prime de livres qui a été offerte à la Société pour les 26 premières communes sera expédiée aux communes d'Andolshiem et Niedersteinbrunn.

M. Witz, maire de Guémar, transmet au président de la Société une commande de livres de 200 fr., payables en octobre.

M. Jean Schmerber, maire de Tagolsheim, transmet également une commande de 200 fr., dont 50 payables par la commune, et le reste par les fondateurs de la Bibliothèque de Tagolsheim.

M. Engel-Dollfus, président du Comité local de la Bibliothèque de Dornach, donne communication du rapport trimestriel qui lui a été adressé le 30 juillet par le bibliothécaire, M. Au-

Digitized by Google

dran. La lecture de ce rapport a vivement intéressé le Comité qui a remarqué surtout le passage suivant :

« Pendant le deuxième trimestre 40 cartes[1] ont été rendues, et sont compensées par 20 nouvelles inscriptions, dont la dernière porte le nº 114.

« La lecture diminue ; il faut l'attribuer à la belle saison. Les échanges, qui pendant le premier trimestre étaient en moyenne de 200 par mois, sont tombés à 182. Le nombre de volumes en lecture, qui était de 110 au 31 mars, est au 30 juin de 102.

« Nos 81 lecteurs sérieux, dont 30 peuvent être rangés parmi la classe ouvrière, peuvent se répartir ainsi :

« 48 lecteurs de français, ayant lu au 30 juin 853 volumes, soit 17 par lecteur ;

« 28 lecteurs d'allemand et 5 mixtes, ayant lu ensemble 695 volumes, soit 23 par lecteur.

« Il résulte de ce rapprochement que ; toute proportion gardée, les lecteurs d'allemand lisent plus que les lecteurs de français.

« On pourrait en induire que le nombre de lecteurs d'allemand (classe ouvrière principalement) augmentera, lorsque notre Bibliothèque se sera enrichie de dons et d'achats de livres allemands, en *Contes et romans moraux*, qui sont toujours pour le français comme pour l'allemand la lecture préférée. »

Du 1er avril au 30 juin la Bibliothèque de Dornach s'est enrichie de 67 volumes, ce qui porte le nombre de volumes au 1er juillet à 867. Il approche aujourd'hui de 1000 par suite des nouvelles acquisitions.

Le rapport de M. Audran est accompagné d'une statistique très-intéressante des livres en lecture à Dornach avec le chiffre des lecteurs qu'ont eus les plus goûtés pendant le trimestre, et la liste de ceux qui sont actuellement délaissés. Parmi ceux-ci il s'en trouve qui, au témoignage de plusieurs membres du Comité, obtiennent un grand succès dans d'autres localités. Il sera curieux de comparer entre eux les documents de cette nature qui seront fournis par les bibliothécaires, et de chercher à remonter aux causes des préférences locales.

[1] La commission de Dornach a adopté le système de l'abonnement. La cotisation des lecteurs est de 3 fr. par an.

Digitized by Google

M. Engel-Dollfus sollicite en faveur de M. Audran une des récompenses promises par la Société aux bibliothécaires qui auront montré le plus zèle.

M. Jean Macé donne lecture au Comité d'une demande pareille adressée par la commission de la Bibliothèque communale de Beblenheim, en faveur de son Bibliothécaire, M. Schmidt, l'instituteur catholique de la commune.

Commencée au mois de novembre 1862 avec 12 volumes, la bibliothèque de Beblenheim en compte aujourd'hui 1055. 724 volumes ont été mis en circulation, et il ne s'en est pas égaré un seul jusqu'à présent.

Les signataires croient devoir faire observer au Comité que la fondation de la Bibliothèque de Beblenheim a été le point de départ du mouvement des Bibliothèques communales dans le département, ce qui donne une portée toute particulière aux services rendus par M. Schmidt, dans la première période d'organisation, puisqu'ils ont assuré le succès de la Bibliothèque qui a servi de type pour les les autres.

Le Comité prenant ces deux demandes en sérieuse considération, décide qu'il en sera statué à sa prochaine réunion, les membres présents ne se jugeant pas en nombre suffisant.

M. Penot présente un dessin de la médaille à faire frapper par la Société, lequel dessin est accepté à l'unanimité. M. Penot se chargera de le faire exécuter.

Le Comité s'ajourne, en levant la séance, au second mercredi d'octobre.

Le secrétaire de la Société,

JEAN MACÉ.

DIXIÈME SÉANCE.

(12 octobre 1864).

M. Jean Dollfus annonce au Comité la création de trois nouvelles Bibliothèques communales, à *Giromagny*, *Heidwiller*, et *Spechbach-le-Bas*. La prime de livres a été expédiée par M. Klenck à ces trois communes.

Digitized by Google

M. Charles Thierry-Mieg dépose sur le bureau l'extrait de la délibération du Conseil municipal de *Bruebach* contenant le vote de la création d'une Bibliothèque communale.

Un membre appelle l'attention du Comité sur l'annonce publiée par les journaux du département d'un don de 300 volumes fait par M. le maire de Dannemarie à la bibliothèque de sa commune. Le secrétaire de la Société est chargé de se mettre en rapport avec le maire de Dannemarie pour avoir de lui des renseignements relatifs à la création de cette Bibliothèque.

M. Jean Macé annonce la création d'une bibliothèque populaire qui va être annexée à la bibliothèque actuelle d'*Altkirch*, grâce à un don de 500 fr. par un membre du Comité, M. Joseph Gilardoni, le délégué de la Société pour le canton d'Altkirch.

Il donne avis de l'ouverture de la Bibliothèque communale de *Ribeauvillé*, qui fonctionne depuis le 1er octobre. Elle possède déjà près de 600 volumes dus à la générosité des initiateurs, et 40 lecteurs et lectrices se sont présentés le premier jour pour profiter de la nouvelle institution.

Il fait la lecture d'un rapport de M. le maire de Sundhoffen, qui propose pour une des récompenses à décerner par la Société, M. Kuntz, instituteur, bibliothécaire de la commune. C'est à l'initiative de M. Kuntz qu'est due la création de la bibliothèque de Sundhoffen, antérieure à la formation de la Société. Pendant l'hiver dernier il y a eu une circulation de plus de 1,300 volumes dans 122 familles de la commune.

Les Commissions des bibliothèques de Rixheim et Kingersheim sollicitent également des récompenses pour MM. Schumacher et Ott, instituteurs, bibliothécaires de ces deux communes. La première possède 270 volumes et compte 108 lecteurs qui, du 10 juillet au 20 septembre, ont lu 241 volumes, dont 85 français et 156 allemands. La seconde possède 122 volumes : 160 ont été lus du 1er mars au 1er octobre.

M. Klenck donne lecture du rapport de M. Hœlling sur la bibliothèque populaire récemment établie dans le bâtiment de l'administration de la Cité ouvrière. Elle compte déjà 614 volumes, dont 396 allemands et 218 français. Ouverte le 1er septembre, cette bibliothèque avait délivré, le 9 octobre, 803 vo-

Digitized by Google

lumes à des lecteurs de toute condition. La proportion des ouvriers et enfants d'ouvriers est d'environ les deux tiers. La population de la Cité ouvrière a fourni la majorité des lecteurs, dont la moitié sont des jeunes gens de 16 à 25 ans. M. Hœlling donne la liste des ouvrages qui sont les plus demandés, et signale un fait qui, jusqu'à présent, s'est reproduit partout : la plupart des demandes portent sur les livres de récréation.

MM. Grienenberger, maire de Niedersteinbrunn, Audran, bibliothécaire de Dornach, et Ernest Zuber, secrétaire de la Commission de la bibliothèque de Rixheim, ont adressé au président de la Société des commandes de livres français et allemands, qui ont été transmises sur-le-champ par le secrétaire-adjoint.

M. Jean Macé annonce qu'il a reçu pour la Bibliothèque de Beblenheim 69 volumes allemands, de M. Schweizerbart, libraire à Stuttgart. M. Ysabeau, l'auteur des *Entretiens du père Eloi*, lui a envoyé la collection de la *Science des Campagnes*, comprenant 19 volumes cartonnés, à 60 c., publiés par la librairie Paul Dupont.

M. Octave Teissier, correspondant du ministère de l'Instruction publique à Toulon, a envoyé une *Géographie de la France et de l'Algérie* dont il est l'auteur, et qu'il juge propre à entrer dans les Bibliothèques communales. M. Jean Dollfus en a fait venir 20 exemplaires.

M. Jean Dollfus donne connaissance d'une lettre écrite par M. Bermond, maire d'Albi, qui demande communication des statuts de la Société, et du catalogue de la Bibliothèque populaire de Mulhouse. Je désirerais créer à Albi des institutions d'une nature pareille, dit M. Bermond.

M. Alphonse Baralle, de Paris, s'adresse également au président de la Société, afin de pouvoir répondre aux demandes de renseignements pour la formation de Bibliothèques communales qu'il a reçues de plusieurs villes de province.

La Société Franklin, qui s'est organisée à Paris pour propager en France les Bibliothèques populaires, envoie ses nouveaux statuts et son programme, dans lequel elle se déclare prête à aider à la création dans chaque département de sociétés semblables à la Société des Bibliothèques communales du Haut-Rhin. Sur la proposition de M. Jean Macé, chaude-

Digitized by Google

ment appuyée par M. Charles Thierry-Mieg, le comité vote une somme de cent francs à envoyer à la Société Franklin, comme témoignage de sympathie.

M. Bader lit une note détaillée sur le système d'inscription employé par M. Hælling à la Bibliothèque populaire de la cité ouvrière. Ce système, imaginé par M. Hælling dans l'établissement de M. Trapp, où il est bibliothécaire depuis de longues années, permet au distributeur d'embrasser d'un seul coup-d'œil toute la série des livres déjà donnés au lecteur, avantage inappréciable après un certain nombre de distribution. Le comité vote l'impression de la note de M. Bader, qu'il a écoutée avec un vif intérêt.

M. Davin envoie sa démission de membre du comité, motivée par son départ pour Dôle, où il est appelé comme bibliothécaire de la ville. Il exprime son regret d'abandonner au début l'œuvre des Bibliothèques communales dans le Haut-Rhin, et annonce son intention de la reprendre dans le Jura.

Sur la proposition de M. Jean Dollfus, le comité nomme, en remplacement de M. Davin, M. Trapp, fabricant à Mulhouse, qui entretient depuis quinze ans, à l'usage de ses ouvriers, une bibliothèque riche aujourd'hui de plus de 1200 volumes.

On procède au tirage au sort pour le renouvellement par tiers du comité qui doit avoir lieu dans la réunion annuelle de la Société.

Sont désignés par le sort:

MM. Jean-Jacques Bourcart, Klenck, Bader, Fritz Hartmann, Jean Dollfus, de Peyerimhof, Jules Gros et Charles Thierry-Mieg.

Aux termes des statuts, les membres sortants sont rééligibles.

Après une discussion approfondie, le comité arrête ainsi qu'il suit la liste des récompenses à décerner aux bibliothécaires dans la séance annuelle.

Beblenheim. M. Schmidt, instituteur, une médaille d'argent et 50 fr.

Dornach. M. Audran, négociant, une médaille de bronze.

Idem. M. Diehly, instituteur, sous-bibliothécaire, 50 fr.

Digitized by Google

Sundhoffen. M. Kuntz, instituteur. Une médaille de bronze et 50 fr.

Sainte-Croix-aux-Mines. M. Jæger, secrétaire de la mairie. Une médaille de bronze et 50 fr.

Malmerspach. M. Prévot, instituteur. Une médaille de bronze et 50 fr.

Hameau du Grand-Trait. M. Jean-Baptiste Ancel, cultivateur. Une médaille de bronze et 50 fr.

Rixheim. M. Schumacher, instituteur. Une mention honorable et 25 fr.

Kingersheim. M. Ott, instituteur. Une mention honorable et 25 fr.

Thann. M. Müller, receveur municipal. Une mention honorable.

Lutterbach. M. l'abbé Arnold, vicaire. Une mention honorable.

Il est décidé que la réunion générale de la Société aura lieu le jeudi 3 novembre, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle des séances de la Société industrielle de Mulhouse. La séance sera publique.

Le secrétaire de la Société,

JEAN MACÉ.

RAPPORT

présenté par M. Bader, membre du Comité, sur la méthode pour l'inscription des ouvrages délivrés aux lecteurs dans les bibliothèques populaires, par M. Hœlling, instituteur primaire à Mulhouse.

Messieurs,

S'il est vrai de dire, avec le proverbe anglais, que « le temps c'est de l'argent, » je croirai augmenter quelque peu le bien-être des modestes et laborieux conservateurs de nos Bibliothèques populaires, en leur faisant connaître une méthode qui leur permettra d'enregistrer, dans le moins de temps possible, les livres qu'ils prêtent au dehors.

Digitized by Google

A l'avantage d'une célérité incontestable, cette méthode joint celui d'une grande simplicité et d'une parfaite clarté. Elle est due à M. Hælling, instituteur attaché à l'École primaire communale de Mulhouse, qui, après l'avoir pratiquée avec un succès constant dans la Bibliothèque de la fabrique de MM. Trapp et Comp., vient de l'introduire dans celle qui a été ouverte aux Cités ouvrières, par la Société d'enseignement populaire.

En voici la description:

Un tableau, que M. Hælling suspend à portée de son bureau, est disposé de manière à recevoir par séries alphabétiques, les noms des lecteurs, avec le numéro attribué à chacun d'eux. Ce numéro matricule est aussi porté en tête du compte ouvert à chaque lecteur dans une sorte de grand-livre, ainsi que sur une *carte de lecture* qui lui est délivrée, et sans la présentation de laquelle aucun livre ne peut être prêté, ni rendu régulièrement. Rien n'est donc plus vite fait pour le bibliothécaire que de trouver dans son registre le compte de chaque abonné.

Pour une bibliothèque de 4000 volumes, ce compte ouvert à chaque lecteur sera disposé en 40 carrés, rangés sur 4 lignes, par séries de 10, comme dans le modèle ci-annexé. On voit que chacun de ces carrés se décompose en 25 petits carrés, qui offrent ensemble 100 petits angles droits. Les 40 grands carrés présentent par conséquent 4000 angles droits, somme égale à celle des volumes de la bibliothèque. Chacun de ces volumes pourra donc avoir dans ce tableau sa petite niche, qui lui est assignée d'avance par le numéro d'ordre dont il a été marqué. Les 100 premiers tomes se logeront, sans qu'il soit besoin d'en écrire les numéros, dans les angles des 25 petits carrés du premier grand carré de la première série, toujours allant de gauche à droite. Puis de 101 à 200, ils trouveront leur place dans les 25 petites cases du grand carré placé à la droite du premier, et ainsi de suite jusqu'à 1000. Les volumes de 1001 à 2000 sont en quelque sorte représentés par les 1000 angles droits de la deuxième série, et de même les nos 2001 à 3000, et 3001 à 4000, par les angles de la 3e et de la 4e rangée de grands carrés. On comprend que pour une bibliothèque plus nombreuse il faudrait augmenter le

Digitized by Google

nombre de ces séries, correspondantes chacune à 1000 volumes.

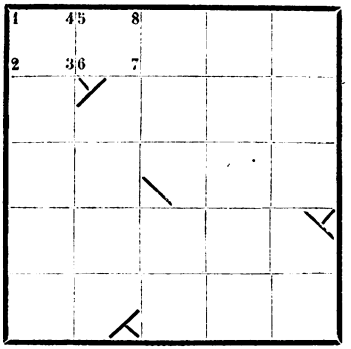

Or chaque fois que le bibliothécaire livre un ouvrage à l'abonné, il marque, d'un petit trait à l'encre rouge, l'angle correspondant au numéro de ce volume, de telle sorte que cet angle droit se trouve transformé en un petit triangle rectangle à hypoténuse rouge. Le volume au contraire est-il rendu, le trait qui le représente est barré par une petite ligne perpendiculaire abaissée du sommet du triangle, de manière à former une croix. Sur le modèle ci-joint on a marqué comme prêtés et rendus les nos 37, 80, 87 et comme prêté seulement le no 49[1].

Il faut naturellement au bibliothécaire un certain temps d'exercice pour s'habituer à trouver rapidement la série, le grand carré, le petit carré, et enfin l'angle qui correspondent au numéro du volume demandé; mais l'habitude de ce chiffre conventionnel une fois contractée, on comprend avec quelle rapidité le travail s'accomplit.

Un autre avantage très-important de la méthode de M. Hælling, c'est que le compte ouvert à chaque abonné offre un tableau synoptique de toutes les lectures que celui-ci a faites

[1] C'est le premier carré qui est ici représenté. Il suffira pour faire comprendre le mode d'enregistrement. Les angles sont comptés ici dans l'ordre des numéros inscrits aux deux premières cases. On peut, du reste, adopter tel ordre que l'on voudra.
(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

depuis qu'il fréquente la bibliothèque. On est sûr ainsi de ne jamais remettre au lecteur un livre que celui-ci a déjà eu entre les mains, à moins, bien entendu, de le faire exprès.

Ce n'est pas tout. Il importe de savoir approximativement la date de la délivrance de chaque volume, et de pouvoir constater celle où il a été rapporté. Dans ce but, M. Hælling reporte sur la carte de lecture, au verso, une double série de 5 grands carrés chacune. Les 1000 angles droits de ce 2e tableau synoptique représentent pour lui 1000 semaines, à chacune desquelles le casier assigne, par sa disposition même, un numéro d'ordre. La semaine dans laquelle s'est trouvé le 1er septembre 1864, date de l'ouverture de la bibliothèque, porte dans le calendrier spécial le no 1. Elle est localisée dans l'angle supérieur de gauche du premier petit carré du premier des grands carrés de la première ligne. Sur les cartes de tous ceux auxquels M. Hælling a délivré un livre durant cette première semaine d'exercice, cet angle se trouve fermé par un petit trait rouge, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus. Si, dans la même semaine, le lecteur demande un nouveau volume, ce petit trait est barré transversalement; si, dans une semaine subséquente, le lecteur échange son volume, l'angle correspondant à la semaine, pendant laquelle cette seconde opération s'est effectuée, sera marqué à son tour. Le bibliothécaire peut donc s'assurer d'un coup d'œil si le livre rapporté n'a pas été gardé trop longtemps, auquel cas il en fait l'observation.

Ainsi quatre petits coups de plume suffisent à M. Hælling pour marquer le numéro du livre prêté et celui du livre rapporté, la date du prêt et indirectement celle de la restitution. C'est, à mon avis, le chef-d'œuvre de la rapidité, de l'exactitude et de la clarté dans une comptabilité de ce genre.

L. Bader,
membre du Comité.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE RIXHEIM.

ART. 1er. La Bibliothèque dont la création a été décidée par le Conseil municipal suivant sa délibération du 4 février 1864 sera installée dans l'une des salles de la mairie.

ART. 2. Les meubles et les livres provenant de dons ou d'achats sont et demeurent la propriété de la commune.

ART. 3. Les livres seront donnés en lecture à domicile, contre une redevance de:

Cinq centimes par volume ordinaire pour la première quinzaine.

Dix centimes par volume ordinaire pour chaque quinzaine suivante.

Après quatre semaines tout livre devra être représenté au bibliothécaire, et ne pourra être remporté que si aucun autre lecteur ne s'est inscrit dans cet intervalle pour l'avoir. Les lecteurs devront chercher et rapporter eux-mêmes les livres à la mairie; il n'en sera point délivré aux enfants.

Deux petits volumes compteront comme un seul. Il pourra être fixé pour les livres volumineux ou illustrés une taxe plus élevée que pour les livres ordinaires. En cas de convenance des conditions spéciales seront établies pour des abonnements.

ART. 4. La gestion de la Bibliothèque, y compris le choix des livres à acquérir, est confiée à une commission nommée chaque année par le Conseil municipal dans sa session de février, après examen du compte-rendu de l'exercice écoulé.

ART. 5. La Bibliothèque ayant pour but de procurer aux lecteurs de tous les cultes des livres utiles et agréables, la

Digitized by Google

commission s'interdit en principe l'admission de livres religieux, aussi bien que de tous écrits qui pourraient porter atteinte à la religion où à la morale.

ART. 6. La commission nomme:

Un trésorier-secrétaire, chargé de la comptabilité et de la correspondance.

Un bibliothécaire, chargé du prêt et de l'échange des livres à heure fixe à la mairie une ou plusieurs fois par semaine.

Le bibliothécaire devra:

1° Prendre note très-exactement sur un registre spécial du nom des preneurs, des dates de sortie, de rentrée des livres, et des observations qu'on serait dans le cas de faire.

2° Veiller à ce que les livres soient rendus régulièrement et bien conditionnés.

3° Enregistrer selon leur date les demandes de livres qui se trouvent en circulation et y faire droit dans leur ordre d'inscription.

ART. 7. Toute personne est responsable des livres qui lui sont prêtés, et en cas de perte ou de détérioration elle devra se soumettre à payer l'indemnité fixée par la commission.

ART. 8. La redevance de première quinzaine due pour le prêt des livres est exigible par le bibliothécaire au moment de leur sortie; les suppléments éventuels pour les quinzaines suivantes sont payables à la rentrée des livres à la bibliothèque.

ART. 9. A la fin de chaque mois le produit des taxes et suppléments sera remis par le bibliothécaire au trésorier-secrétaire.

ART. 10. Le maire convoque la commission chaque fois qu'il y a utilité; en cas d'empêchement de sa part, le trésorier-secrétaire remplit les fonctions de président de la commission.

Digitized by Google

Les fondateurs de Bibliothèques populaires nous sauront gré d'ajouter aux documents qui précèdent le catalogue dressé par le conseil d'administration de la Société Franklin qui s'est établie en 1862 pour aider à la propagation des Bibliothèques populaires, et qui a son siége à Paris, rue de Savoie, 6.

L'extrait suivant de la notice rédigée par M. Charles Robert, le secrétaire de la Société, suffira pour donner une idée précise des services qu'elle peut rendre.

« La Société Franklin, après avoir dressé son *Catalogue « populaire,* qui se compose d'environ cinq cents ouvrages « publiés par cinquante-trois éditeurs, s'est mise immédiate- « ment en rapport avec chacun d'eux pour obtenir sur tous les « ouvrages indiqués une remise aussi forte que possible, dont « elle ne se réserve aucune portion et qui profitera entière- « ment aux Bibliothèques populaires. MM. les éditeurs ont « généreusement répondu à l'appel de la Société. Les remises « accordées par eux représentent en moyenne trente pour cent « du prix courant des ouvrages. Le prix réduit, qui n'est pas « un prix commercial, mais un prix de faveur *tout à fait « exceptionnel et spécial*, est publié sur le catalogue en face « du titre de chaque ouvrage. Les fondateurs de Bibliothèques « peuvent ainsi choisir les livres qui leur conviennent et cal- « culer exactement le chiffre de la dépense à faire. Les cinq « cents ouvrages portés au *Catalogue populaire* forment à peu « près huit cents volumes grands et petits, valant ensemble, à « prix réduit et brochés, une somme totale de dix-neuf cents « francs.

« Les frais de transport sont à la charge des acquéreurs.

« La Société Franklin, tant pour garantir aux éditeurs la « provenance des commandes que pour venir en aide aux

Digitized by Google

« Bibliothèques populaires, recevra les commandes relatives à « des ouvrages portés sur son *Catalogue populaire*, en vérifiera, s'il y a lieu, l'origine, puis les transmettra aux éditeurs « avec un certificat signé par son secrétaire.

« Elle servira d'intermédiaire pour obtenir des facilités et « des termes de paiement.

« Elle se chargera, moyennant le simple remboursement de « ses frais, de faire emballer et envoyer au chemin de fer les « livres commandés.

« Elle n'accepte aucune responsabilité pécuniaire, mais elle « offre son intervention pour réunir les diverses factures et en « solder le montant au moyen des fonds que lui enverront les « acquéreurs.

« Elle étudiera les moyens de faire exécuter à prix réduit, « pour les Bibliothèques populaires qui lui en feront la de- « mande, la reliure uniforme des ouvrages achetés. »

Digitized by Google

CATALOGUE POPULAIRE.

SOMMAIRE. — I. *Religion, morale, ouvrages généraux.* — II. *Histoire.* — III. *Biographies et épisodes historiques.* — IV. *Voyages et géographie.* — V. *Contes pour la jeunesse et romans français.* — VI. *Contes et romans étrangers.* — VII. *Poésie et littéraire.* — VIII. *Théâtre.* — IX. *Sciences physiques et naturelles.* — X. *Industrie.* — XI. *Agriculture, jardinage, économie domestique et rurale.* — XII. *Législation usuelle et connaissances utiles.* — XIII. *Économie politique.* — XIV. *Hygiène.*

Nota. — Les prix indiqués sur le présent catalogue ne sont pas des prix commerciaux, mais des prix réduits tout à fait exceptionnels, concédés directement par les éditeurs sur la demande de la Société Franklin et à titre de faveur spéciale aux Bibliothèques populaires de toute catégorie, à la charge par elles de justifier de leur qualité.

Le nombre des volumes n'est indiqué que pour les ouvrages qui en comptent deux ou plusieurs.

I. Religion, morale, ouvrages généraux.

	Prix réduits.
1. La Bible populaire, histoire illustrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, par l'abbé Drioux, 2 vol. — *Hachette.* (En cours de publication par livraisons.)	» »

Digitized by Google

Prix réduits.

2. La sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament. Édition catholique traduite sur la *Vulgate*, par Lemaistre de Sacy, relié. — *Société biblique protestante* 2 40
3. La sainte Bible. Édition protestante, traduite d'Osterwald, relié. — *Société biblique* 2 75
4. Le Nouveau Testament de N. S. J. C. Édition catholique, traduit de Sacy, relié. — *Société biblique* . . . . . » 50
5. Le Nouveau Testament. Édition protestante, traduit d'Osterwald, relié. — *Société biblique.* . . . . . » 50
5 *bis*. Le Nouveau Testament. Édition protestante, traduit de Genève (Union libérale). — *Cherbuliez* . . . . . » 75
6. Épîtres et Évangiles des dimanches, des fêtes etc., relié. — *Mame* 1 45
7. Bossuet. — Œuvres philosophiques, contenant le traité de la connaissance de Dieu et de soi-même. — *Tandou.* 2 05
8. Chateaubriand. — Génie du christianisme. — *Hachette* 2 60
9. J. Droz. — Pensées sur le christianisme et pensées d'un philosophe chrétien. — *Renouard* . . . » 75
10. Fénelon. — Existence de Dieu. — *Delalain* . . 1 10
11. Idem. — De l'Éducation des filles. — *Delalain* . . . . . » 55
12. Massillon. — Œuvres choisies, petit carême et sermons, cartonné. — *Tandou* 1 10
13. Pascal. — Pensées. Édition Havet. — *Tandou* 1 80
14. Idem. — Pensées. — *Chaix* . . . . . 2 »

15. Balmès. — L'Art d'arriver au bien. — *Vaton* . . 2 25
16. Cicéron. — Traité des devoirs, traduit par Burnouf. — *Delalain* 1 10
17. H. Corne. — Lettre d'une mère à son fils. — *Hachette* . . . . . 2 »
18. Cousin. — Du vrai, du beau et du bien. — *Didier* 2 50
19. J. Droz. — Essai sur l'art d'être heureux. — *Renouard* 2 25

Digitized by Google

Prix réduits.

20. Épictète. — Entretiens recueillis par Arrien. — *Didier* 5 50
21. Benjamin Franklin. — Mélanges de morale, d'économie et de politique, extraits des ouvrages de Franklin et précédés d'une notice sur sa vie, par M. Renouard. — *Renouard*. 2 25
22. Idem. — Écrits populaires choisis par L. de Jussieu. — *Colas*. . . . . » 20
23. Idem. — La Science du bonhomme Richard et Conseils pour faire fortune. — *Renouard*. . . . » 05
24. Paul Janet. — La Famille. — *Lévy* 2 10
25. Lamartine. — Lectures pour tous. — *Hachette*. 2 60
26. Lavater. — Journal d'un observateur de soi-même. — *Grassart*. 1 80
27. Marc-Aurèle. — Pensées, traduit par Pierron. — *Charpentier* 2 50
28. Silvio Pellico. — Les Devoirs des hommes, cartonné. — *Delalain* . . . . . » 55
29. Jules Simon. — Le Devoir. — *Hachette*. . . . 2 60
30. Idem. — La Liberté de conscience. — *Hachette* . 2 60

---

31. Victor Borie. — La Gazette du village, journal hebdomadaire. — *Librairie agricole*. — Abonnement par an pour Paris et les départements. 5 »
32. Charton. — Le Magasin pittoresque, journal mensuel illustré. — *Librairie du Magasin pittoresque*. — La collection complète, formant 32 vol. (1833-1864) 137 60
Chaque volume pris séparément. 4 30
L'abonnement par an pour Paris. 5 25
L'abonnement par an pour les départements. 6 75
33. Jean Macé et Stahl. — Magasin d'éducation et de récréation, paraissant deux fois par mois. — *Hetzel*. — Abonnement par an pour Paris . . 11 »
Abonnement par an pour les départements. 13 »
34. Delbrück. — Récréations instructives sur les animaux, les arts et métiers, l'agriculture, l'in-

Digitized by Google

Prix réduits.

dustrie, les sciences etc., 3 vol. illustrés. — *Borrani* . . . . . 18 »

Chaque volume séparément . . . . . 6 »

35. Mille du Puget. — La Bonne année des enfants, 365 lectures. — *Bibliothèque du Puget* . . . . . 1 »

36. Almanach du Magasin pittoresque pour 1865. — *Librairie du Magasin pittoresque* . . . . . » 35

37. Almanach des bons conseils pour 1865. — *Société protestante des traités religieux* . . . . . » 10

38. Bescherelle et Pons. — Nouveau Dictionnaire classique de la langue française, contenant tous les mots du Dictionnaire de l'Académie, relié — *Garnier* . . . . . 8 »

39. Guérard et Sardou. — Dictionnaire général de la langue française, cartonné. — *Tandou* 1 55

40. Dezobry et Bachelet. — Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée, 2 vol. — *Tandou.* . . . . . 18 »

41. Boullet. — Dictionnaire universel d'histoire et de géographie. — *Hachette* 16 80

42. Maître Pierre ou le savant de village. Physique. Astronomie. Industrie. Histoire de France. Préjugés. Botanique. Hygiène. Agriculture. Inventions utiles. Navigation. Voyages. Système métrique. Plantes utiles. Histoire moderne. Corps humain. — Vie de Napoléon, 23 vol. — *Garnier.* — La collection 4 60

Chaque volume séparément . . . . . » 20

43. Encyclopédie théorique et pratique des connaissances utiles, composée de cent traités sur les connaissances les plus indispensables, 1500 gravures, 2 vol. — *Garnier* . . . . . 15 »

Chaque traité séparément . . . . . » 15

II. Histoire.

44. Henri Martin. — Histoire de France, 17 vol. — *Furne* . . . . . 60 »

Digitized by Google

Prix réduits.

45. Histoire populaire de la France, 4 vol. illustrés. — *Hachette* . . . . . 18 »
46. Histoire populaire contemporaine de la France, 2 vol. illustrés. — *Hachette*. (En cours de publication par livraisons.) . . . . . » »
47. Bordier et Charton. — Histoire de France illustrée, 2 vol. — *Librairie du Magasin pittoresque* 10 75
Chaque volume séparément 5 40
48. Émile de Bonnechose. — Histoire de France, 2 vol. — *Didier* 3 80
49. Courgeon. — Récits de l'histoire de France. Gaule indépendante. Gaule romaine. Mérovingiens, 2 vol. — *Hachette* 5 20
50. Ozanam. — Études germaniques, 2 vol. : 1er vol. Les Germains avant le christianisme. — 2e La civilisation chrétienne chez les Francs. — *Lecoffre* . . . . . 9 »
Chaque volume séparément 4 50
51. Augustin Thierry. — Récits des temps mérovingiens, 2 vol. — *Furne*. 4 50
52. Idem. — Lettres sur l'histoire de France. — *Furne*. 2 25
53. Idem. — Essai sur l'histoire du Tiers-État. — *Furne* 2 25
54. Libert. — Histoire de la chevalerie. — *Hachette*. 2 60
55. Filon. Histoire du seizième siècle, 2 vol. — *Hachette* 4 50
56. Voltaire. — Siècle de Louis XIV. — *Charpentier* 1 50
57. Hubault et Marguerin. — Les grandes époques de la France, dix-septième et dix-huitième siècle. — *Dupont* 1 30
58. Thiers. — Histoire de la révolution française, 8 vol. — *Furne* . . . . . 18 »
59. Atlas de l'histoire de la révolution française, cartonné. — *Furne*. . . . . 10 »
60. Mignet. — Histoire de la révolution française, 2 vol. — *Didier* . . . . . 5 »
61. Thiers. — Histoire du consulat et de l'empire, 20 vol. — *Lheureux* . . . . . 60 »

Digitized by Google

Prix réduits.

62. Atlas de l'histoire du consulat et de l'empire, cartonné. — *Lheureux*. . . . . 18 »
63. Waterloo (Extrait de l'histoire du consulat et de l'empire). — *Lheureux*. 1 20
64. Le Congrès de Vienne (Id.). — *Lheureux* . . . 1 20
65. Sainte-Hélène (Id.). — *Lheureux* 1 20
66. Bossuet. — Discours sur l'histoire universelle, cartonné. — *Tandou* 1 20
67. Idem. — Discours sur l'histoire universelle avec l'éloge de Bossuet, par Saint-Marc Girardin et Patin. — *Chaix* . . . . . 2 »
68. Guizot. — Histoire de la civilisation en Europe. — *Didier* 2 50
69. Michelet. — Précis de l'histoire moderne. — *Chamerot* 2 50
70. L'abbé Fleury. — Mœurs des israélites et des chrétiens, cartonné. — *Tandou*. . . . . » 70
71. Duruy. — Histoire de la Grèce ancienne, 2 vol. — *Hachette* . . . . . 9 »
72. Hérodote. — Récits tirés de ses histoires, traduits par Bouchot. — *Tandou* 2 35
73. Tacite. — Œuvres complètes, traduites par Burnouf. — *Hachette* 2 60
74. Montesquieu. — Grandeur et décadence des Romains, cartonné. — *Tandou*. . . . . » 75
75. Idem. — Grandeur et décadence des Romains. — *Bibliothèque nationale* . . . . . » 20
76. Augustin Thierry. — Histoire de la conquête de l'Angleterre, 4 vol. — *Furne* . . . . . 9 »
77. Guizot. — Histoire de la révolution d'Angleterre, 6 vol. — *Didier* . . . . . 15 »
78. Macaulay. — Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II (révolution de 1688), traduite par Montégut, 2 vol. — *Charpentier*. . 5 »
79. Prescott. — Histoire de la conquête du Mexique, 3 vol. — *Librairie internationale*. 11 25
80. Idem. — Histoire de la conquête du Pérou, 3 vol. — *Librairie internationale* 11 25

Digitized by Google

III. Biographies et épisodes historiques.

Prix réduits.

81. PLUTARQUE. — Vies des hommes illustres de la Grèce, traduit par Ricard, 2 vol. — *Tandou.* 4 »

82. Idem. — Vies des hommes illustres de Rome, traduit par Ricard, 2 vol. — *Tandou* . . . . . 4 »

83. MENNECHET. — Le Plutarque français, vies des hommes et des femmes illustres de la France, 180 biographies avec portraits, 6 vol. : 1er vol. Moyen âge. — 2e Quatorzième, quinzième, seizième siècles. — 3e Seizième, dix-septième siècles. — 4e Siècle de Louis XIV. — 5e Dix-huitième siècle. — 6e Révolution et empire. — *Garnier* . . . . . 66 »

Les 1er, 2e, 3e et 5e vol. pris séparément, chacun . . . . . 11 »

84. MIGNET. — Notices et portraits historiques et littéraires : Sieyès, Rœderer, Livingston, Talleyrand, Broussais, Destutt de Tracy, Daunou, Siméon, Sismondi, Rossi, Cabanis, Droz, Franklin etc., 2 vol. — *Charpentier* . . . . 5 »

85. H. DE TRIQUETI. — Les ouvriers selon Dieu et leurs œuvres. Séries de biographies : 1re et 2e séries, Bernard Palissy, Franklin, Gutenberg, Oberkampf. — 3e Élisabeth Fry, la sœur Rosalie, Sarah Martin. — 4e Laura Bridgman, le lieutenant Bellot. — 5e George Stephenson, Robert Stephenson, Jean Goujon, Jean Cousin. — *Société protestante des écoles du dimanche.* — 6e série, Ambroise Paré, Bréguet. — 7e Linné. — 8e Travail, Ordre, tempérance. — 9e Philippe de Girard. — 10e Hugues Miller. — *L'auteur, rue Pigale, 15.* — 9 vol. — La collection . . 4 05

Chaque volume séparément . . . . . » 45

86. CUVIER. — Éloges historiques : Daubenton, Priestley, Adanson, Fourcroy, Cavendish, Pallas, Parmentier, Rumford, Haüy, Berthollet, Humphrey Davy. — *Ducrocq* . . . . . 3 »

Digitized by Google

Prix réduits.

87. CHARTON. — Histoire de trois enfants pauvres : Duval, Hutton et Stilling. — *Hachette* . . . » 75
88. Les Prix de vertu fondés par M. de Montyon. Discours prononcés par les directeurs de l'Académie française, de 1819 à 1860, 2 vol. — *Delalain* . . . . . 5 »
89. LAMARTINE. — Jeanne d'Arc. — *Lévy* . . . . » 70
90. MICHELET. — Jeanne d'Arc. — *Hachette* . . . 1 50
91. BARANTE. — Histoire de Jeanne Darc. — *Didier*. » 90
92. HENRI MARTIN. — Jeanne Darc. — *Furne*. . . 1 15
93. MICHELET. — Louis XI et Charles-le-Téméraire. — *Hachette* . . . . . » 75
94. L'ABBÉ MAYNARD. — Vie de saint Vincent-de-Paul. — *Bray* . . . . . 2 »
95. H. CORNE. — Le Cardinal Richelieu. — *Hachette* » 75
96. Idem. — Le Cardinal Mazarin. — *Hachette*. . . » 75
97. LAMARTINE. — Fénelon. — *Lévy* . . . . . » 70
98. FLOURENS. — Buffon. — *Garnier*. 2 40
99. Mémoires de Mme de Larochejacquelein, 2 vol. — *Dentu* 3 75
100. LAS CASES. — Souvenirs de l'Empereur Napoléon Ier, extraits du Mémorial de Sainte-Hélène. — *Hachette* 1 50
101. FEZENSAC. — Journal de la campagne de Russie. — *Dumaine* 3 75
102. FLOURENS. — Cuvier. — *Garnier* 2 40
103. LAMARTINE. — Jacquart. — *Lévy*. . . . . » 70
104. DESCLOSIÈRES. — Vie et inventions de Philippe de Girard. — *Hachette*. 1 50
105. Journal et lettres d'Eugénie de Guérin. — *Didier* 2 50
106. LE VICOMTE DE MELUN. — Vie de la sœur Rosalie. — *Poussielgue-Rusand* . . . . . » 95
107. LE GÉNÉRAL CLER. — Souvenirs d'un officier du 2e zouaves. — *Lévy*. . . . . » 70
108. LAMARTINE. — Homère et Socrate. — *Lévy* . . » 70
109. Id. Cicéron. — *Lévy* . . . . . » 70
110. FRANKLIN. — Mémoires sur sa vie, écrits par lui-même, traduits par M. A. C. Renouard, 2 vol. — *Renouard* 2 25

Digitized by Google

Prix réduits.

Portrait lithographié de Franklin. — *Rosselin, quai Voltaire*, 21 . . . . . » 75

111. Cornelis de Witt. — Histoire de Washington. — *Didier* 2 50

112. A. Janin. — Fulton, George et Robert Stephenson, ou les Bateaux à vapeur et les chemins de fer. — *Grassart* 2 50

113. Mignet. — Histoire de Marie Stuart, 2 vol. — *Charpentier* . . . . . 5 »

114. Dargaud. — Histoire de Marie Stuart. — *Hachette* 2 60

115. Guizot. — L'Amour dans le mariage. Épisode de l'histoire d'Angleterre. — *Hachette* . . . . » 75

116. Lamartine. — Nelson. — *Lévy* . . . . . » 70

117. Humphrey Davy ou les Merveilles de la science, imité de l'anglais par V. Juhlin, 2 vol. illust. — *Société des écoles du dimanche*. 2 10

118. Lamartine. — Guillaume Tell. — *Lévy* . . . » 70

119. Mlle Chavannes. — Essai sur la vie de Lavater. *Grassart* 1 60

120. Fréd. Morin. — Saint François d'Assise. — *Hachette* . . . . . » 75

121. Lamartine. — Christophe Colomb. — *Lévy* . . » 70

122. Washington Irving. — Vie et voyages de Christophe Colomb, 3 vol. — *Librairie internationale* 11 25

123. Silvio Pellico. — Mes Prisons. — *Garnier*. . 1 50

124. Mignet. — Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste. — *Didier* 2 50

125. Voltaire. — Histoire de Charles XII et histoire de la Russie sous Pierre-lé-Grand. — *Hachette*. » 80

126. Idem. — Histoire de Charles XII, 2 vol. — *Bibliothèque nationale* . . . . . » 40

127. Idem. — Histoire de Russie sous Pierre-le-Grand, 2 vol. — *Bibliothèque nationale*. . . » 40

128. Mérimée. — Les Faux Démétrius, épisode de l'histoire de Russie. — *Lévy*. 2 10

129. Bellemare. — Abd-el-Kader. — *Hachette* . . 2 60

Digitized by Google

IV. Voyages et géographie.

Prix réduits.

130. La France. Aspect, géographie, histoire, administration, agriculture, industrie, commerce, grands hommes etc., 4 vol. cart. — *Tandou* 2 85

131. Esquiros. — L'Angleterre et la vie anglaise, 3 vol. — *Hetzel.* 6 30

132. Alexandre Dumas. — Impressions de voyage en Suisse, 3 vol. — *Lévy.* 2 10

133. Élisée Reclus. — Voyage à la Sierra-Nevada de Sainte-Marthe. — *Hachette* » 75

134. Miss Martineau. — Le Fiord, scènes de la vie norwégienne. — *Grassart* 1 85

135. Barthélemy. — Voyage du jeune Anacharsis en Grèce dans le quatrième siècle avant J. C., 3 vol. — *Hachette.* 2 40

136. Atlas du voyage du jeune Anacharsis. — *Hachette* 1 10

137. Lamartine. — Voyage en Orient, 2 vol. — *Pagnerre* 4 80

138. Chateaubriand. — Itinéraire de Paris à Jérusalem. — *Garnier.* 3 25

139. Victor Jacquemont. — Correspondance avec sa famille pendant son voyage dans l'Inde (1828-1832), 2 vol. — *Garnier* 4 80

140. Lanoye. — L'Inde contemporaine. — *Hachette* 2 60

141. Le père Huc. — Souvenir d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine, 2 vol. — *Gaume.* 5 25

142. Lavallée. — La Chine contemporaine. — *Lévy.* 2 10

143. W. C. Milne. — La Vie réelle en Chine. — *Hachette* » 80

144. Le marquis de Moges. — Souvenirs d'une ambassade en Chine et au Japon. — *Hachette* 2 60

145. Piotrowski. — Souvenirs d'un Sibérien, traduit du polonais. — *Hachette* » 75

146. Charles Thierry-Mieg. — Six semaines en Afrique. — *Lévy.* 2 10

147. Marcotte de Quivières. — Deux ans en Afrique. — *Lévy* » 70

Digitized by Google

Prix réduits.

148. Jules Gérard. — Le Tueur de lions. — *Hachette* 1 50
149. Barthélemy Saint-Hilaire. — Lettres sur l'Égypte. — *Lévy* 2 10
150. Lanoye. — Le Niger. — *Hachette* 2 60
151. Fromentin. — Un été dans le Sahara. — *Lévy* . 2 10
152. Voyage de Livingston en Afrique (édit. de luxe). — *Hachette* . . . . . 15 »
153. Henri Paumier. — L'Afrique ouverte. Abrégé du voyage de Livingston. — *Meyrueis* . . . » 75
154. A. Jacobs. — L'Afrique nouvelle. — *Didier* . . 2 50
155. Abrégé des voyages de Levaillant en Afrique (1780-1785). — *Mame*. . . . . » 65
156. Campe. — Histoire de la découverte de l'Amérique (édit. illustrée). — *Garnier* 5 50
157. Idem. — Histoire de la découverte de l'Amérique, 2 vol. — *Delalain* 2 20
158. Le père Domenech. — Journal d'un missionnaire au Texas et au Mexique. — *Gaume* . . 4 20
159. G. Ferry. — Scènes de la vie mexicaine. — *Hachette* 2 25
160. Idem. — Scènes de la vie militaire au Mexique. — *Hachette* . . . . . » 75
161. H. de Castella. — Les Squatters australiens. — *Hachette* 1 50
162. Le lieutenant Bellot. — Journal d'un voyage aux mers polaires. — *Perrotin* 4 80
163. Charton. — Le Tour du Monde. Nouveau journal des voyages, 1 vol. par semestre, 9 vol. (1er janvier 1860 — 1er juillet 1864). — *Hachette* 84 15
Chaque volume séparément 9 35
Abonnement par an . . . . . 24 »
Abonnement pour six mois . . . . . 13 »
164. Idem. — Les Voyageurs anciens et modernes, 4 vol. illustrés. — *Librairie du Magasin pittoresque.* 17 20
Chaque volume séparément 4 30
165. Le capitaine Basil Hall. — Scènes de la vie maritime. — *Hachette*. . . . . » 75

Digitized by Google

Prix réduits.

166. LANOYE. — Les grandes Scènes de la nature. — *Hachette* 1 50
167. Idem. — La Mer polaire, voyage de *l'Erèbe* et de *la Terreur*. — *Hachette* 1 50
168. LANOYE ET HERVÉ. — Voyage dans les glaces du pôle arctique. — *Hachette* 1 50
169. Mme IDA PFEIFFER. — Voyage d'une femme autour du monde. — *Hachette*. 2 60
170. Idem. — Mon second voyage autour du monde. — *Hachette* 2 60
171. J. VERNE. — Cinq semaines en ballon. — *Hetzel*. 2 10
172. VULLIET. — Scène et aventures de voyage, 5 vol. correspondant chacun à l'une des cinq parties du monde. — *Meyrueis* 7 50
Chaque volume séparément 1 50
173. Atlas usuel de géographie moderne, contenant 32 cartes, relié. — *Andriveau-Goujon* 37 50
174. Atlas complet de géographie élémentaire, contenant 59 cartes, par Dussieux, cart. — *Lecoffre*. 6 »
175. Atlas primaire Babinet contenant 5 cartes et celle du département. — *Bourdin*. . . . . » 70
175 *bis*. Planisphère Babinet, sur toile et verni. — *Bourdin* 3 50

V. Contes pour la jeunesse et romans français.

176. BERQUIN. — Œuvres complètes: Ami des enfants, Livre de famille, Sandfort et Merton, 4 vol. — *Didier* . . . . . 9 »
177. Idem. — L'Ami des enfants. — *Garnier* . . . . 2 »
178. Idem. — Abrégé de l'Ami des enfants. — *Delalain* 1 10
179. Idem. — Choix de petits drames et de contes. — *Hachette* 1 50
180. Idem. — Sandford et Merton. — *Delalain*. . . . » 90
181. L. SW. BELLOC. — Pierre et Pierrette, cart. — *Tandou*. . . . . » 35
182. BOUILLY. — Contes à ma fille. Conseils à ma fille. Encouragements de la jeunesse. Contes offerts

Digitized by Google

Prix réduits.

aux enfants. Contes populaires. Causeries. Contes à mes petites amies. Les jeunes femmes, 8 vol. — *Magnin et Blanchard* . . . . . 16 »
Chaque volume séparément . . . . . 2 »

183. Mad. Carraud. — Maurice ou le Travail, cart. — *Hachette* . . . . . » 76
184. Idem. — La petite Jeanne ou le Devoir, cart. — *Hachette* . . . . . » 75
185. Idem. Contes et Historiettes, cart. — *Hachette* . » 75
186. F. de Coninck. — Le Mousse Yvonnet. — *L'auteur au Havre* . . . . . » 30
187. Desnoyers. — Mésaventures de Jean-Paul Choppart; Robert-Robert et Toussaint Lavenette, 3 vol. — *Béchet* 2 25
188. Alexandre Dumas. — La Bouillie de la comtesse Berthe. — *Lévy* . . . . . » 70
189. Fénélon. — Les Aventures de Télémaque, suivi d'Aristonoüs. — *Tandou* 1 05
190. Florian. — Arlequinades. — *Hachette*. . . . . » 35
191. Mme Guizot. — L'Écolier, 2 vol. — *Didier* . . 3 50
192. Idem. — Les Enfants, contes pour la jeunesse, 2 vol. — *Didier* 3 50
193. Idem. — Nouveaux contes pour la jeunesse, 2 vol. — *Didier*. 3 50
194. Idem. — Une Famille, 2 vol. — *Didier* . . . 3 50
195. L. de Jussieu. — Simon de Nantua. — *Colas* . » 60
196. Idem. — Le Camp, la fabrique et la ferme. . » 90
197. Jean Macé. — L'Arithmétique du grand-papa. — *Hetzel* 2 10
198. Idem. — Les Contes du petit château. — *Hetzel.* 2 10
199. Perrault. — Contes de fées suivi d'autres contes, par Mme d'Aulnoy. — *Hachette* 1 50
200. Porchat. — Trois mois sous la neige, cart. — *Tandou*. . . . . » 60
201. Idem. — Les Colons du rivage, cart. — *Tandou.* » 55
202. Idem. — La Montagne tremblante. — *Grassart*. » 75
203. Mme de Ségur. — Mémoires d'un âne. — *Hachette* 1 50
204. Idem. — La Sœur de Gribouille. — *Hachette* . 1 50

Digitized by Google

Prix réduits.

205. Le petit château. — *Société des écoles du dimanche.* . . . . . » 75
206. Ce que disent les fleurs. Contes et allégories, par une jeune fille. — *Société des écoles du dimanche.* . . . . . » 60
207. Augustin. — *Meyrueis* 1 50
208. Balzac. — Eugénie Grandet. — *Lévy* . . . . . » 85
209. Bernardin de saint-Pierre. — Paul et Virginie. — *Hachette* . . . . . » 75
210. Erckmann-Chatrian. — Les Confidences d'un joueur de clarinette. — *Hetzel* 2 10
211. Idem. — Madame Thérèse. — *Hetzel* 2 10
212. Idem. — Le Conscrit de 1813. — *Librairie internationale* 2 65
213. Idem. — Le Fou Jégof. — *Hetzel* 2 10
214. Idem. — L'Ami Fritz. — *Hachette* 2 25
215. Ed. Laboulaye. — Abdallah ou le trèfle à quatre feuilles. — *Hachette* . . . . . » 80
216. Xavier de Maistre. — Voyage autour de ma chambre. Le Lépreux de la cité d'Aoste. La jeune Sibérienne. — *Garnier* 1 50
217. Idem. — Voyage autour de ma chambre. — *Bibliothèque nationale* . . . . . » 20
218. Masson. — Les Contes de l'atelier, 1re série. — *Hachette* . . . . . » 75
219. Mérimée. — Colomba. — *Lévy* 2 10
220. J. T. de Saint-Germain. — Pour une épingle. — *Tardieu* . . . . . » 75
221. Idem. — Le Chalet d'Auteuil. — *Tardieu*. . . » 75
222. Idem. — Mignon. — *Tardieu* . . . . . » 75
223. Idem. — La Feuille de coudrier et la Fontaine de Médicis. — *Tardieu* . . . . . » 75
224. X. B. Saintine. — Picciola. — *Hetzel* 2 60
225. George Sand. — La Mare au diable. — *Lévy* . 2 10
226. Idem. — François le Champi. — *Lévy*. . . . 2 10
227. Idem. — La petite Fadette. — *Lévy*. 2 10
228. Idem. — Les Maîtres mosaïstes. — *Lévy* . . . 2 10
229. Jules Sandeau. — Madeleine. — *Lévy*. . . . 2 10
230. Idem. — Catherine. — *Lévy* . . . . . » 70

Digitized by Google

Prix réduits

231. Jules Sandeau. — Mademoiselle de la Seiglière. — *Charpentier* 2 50
232. Idem. — Fernand, suivi de Vaillance et Richard. — *Charpentier* 2 50
233. Frédéric Soulié. — Le Lion amoureux. — *Lévy*. » 20
234. Émile Souvestre. — Le Philosophe sous les toits. — *Lévy*. . . . . » 70
235. Idem. — Confessions d'un ouvrier. — *Lévy* . . » 70
236. Idem. — Les derniers Bretons, 2 vol. — *Lévy* . 1 40
237. Idem. — La dernière étape, ou Souvenirs d'un vieillard. — *Lévy* . . . . . » 70
238. Idem. — Le Mémorial de famille. — *Lévy* . . » 70
239. Idem. — Les Soirées de Meudon. — *Lévy*. . . » 70
240. Idem. — Au coin du feu. — *Lévy* . . . . . » 70
241. Louis Ulbach. — Monsieur et Madame Fernel. — *Hetzel* 2 10
242. A. de Vigny. — Servitude et grandeur militaire. — *Lévy*. 2 10

VI. Contes et romans étrangers.

Ouvrages traduits de l'anglais (auteurs anglais).

243. Bulwer. — Pisistrate Caxton, 2 vol. — *Hachette*. 1 60
244. Miss Currer Bell. — Jane Eyre. — *Hachette* . » 80
245. Ch. Dickens. — David Copperfield, ou le Neveu de ma tante, 2 vol. — *Lévy* 1 40
246. Idem. — Contes de Noël. — *Lévy* . . . . . » 70
247. Idem. — Nicolas Nickleby, 2 vol. — *Hachette* . 1 60
248. Idem. — Oliver Twist. — *Hachette* . . . . . » 80
249. Ch. Dickens. — Martin Chuzzlewit, 2 vol. — *Hachette* 1 60
250. Miss Edgeworth, Mmes E. Sw. Belloc et Montgolfier. — L'Éducation familière, série de lectures pour les enfants, 12 vol. — *Renouard*. . . . . 12 »
Chaque série de 2 vol. séparément . . . . 2 »
251. Idem. — Contes de l'enfance. — *Hachette*. . . 1 50
252. Idem. — Contes de l'adolescence. — *Hachette* . 1 50

Digitized by Google

Prix réduits.

253. Miss Edgeworth.— Les jeunes Industriels, traduit par Mmes Belloc et Montgolfier, 8 vol. — *Renouard* . . . . . 8 »
254. Daniel de Foé.—Le Robinson Crusoé.—*Hachette* 1 50
255. Idem. — Le Robinson Crusoé, 2 vol. — *Mame* . » 90
256. Mistress Gaskell. — Marie Barton. — *Hachette.* » 80
257. Idem. — Marguerite Hall (Nord et Sud). — *Hachette* . . . . . » 80
258. Goldsmith. — Le Vicaire de Wakefield, traduit par Ch. Nodier. — *Lévy* . . . . . » 70
259. Ch. Rowcroft. — Le Colon de Van Diemen, traduit par Lefebvre Duruflé, 3 vol. — *Renouard* . . . . . 5 »
260. Walter Scott. — Ivanhoe, traduit par Defauconpret. — *Furne* 2 25
261. Idem. — Quentin Durward. — *Furne* 2 25
262. Idem. — La Prison d'Édimbourg. — *Furne* . . 2 25
263. Idem. — Guy Mannering. — *Furne*. 2 25
264. Idem. — Rob Roy. — *Furne* 2 25
265. Idem. — La jolie Fille de Perth. — *Furne* . . 2 25
266. Idem. — Les Puritains d'Écosse. — *Furne* . . 2 25
267. Idem. — La Fiancée de Lamermoor. — *Furne* . 2 25
268. Idem. — Richard en Palestine. — *Furne*. . . 2 25
269. Idem. — Wawerley. — *Furne* 2 25
270. Idem. — L'Antiquaire. — *Furne.* 2 25
271. Idem. — Kenilworth. — *Furne* 2 25
272. Swift. — Voyage de Gulliver avec une préface de Prévost-Paradol, 2 vol. — *Bibliothèque nationale* . . . . . » 40
273. Idem. — Voyages de Gulliver (abrégé à l'usage des enfants). — *Hachette*. 1 50
274. Miss Yonge. — L'héritier de Redcliff, 2 vol. — *Grassart* . . . . . 4 »
275. Idem. — Violette (Heartsease), 2 vol. — *Grassart.* 4 »

Ouvrages traduits de l'anglais (auteurs américains).

276. Mistress Beecher Stowe. — La Case de l'oncle Tom, traduit par Louis Enault. — *Hachette.* . » 80

Digitized by Google

Prix réduits.

277. Miss Cummins. — L'Allumeur de réverbères. — *Hachette* . . . . . » 80
278. Idem. — Mabel Vaughan. — *Hachette* . . . . » 80
279. Fenimore Cooper. — Le Dernier des Mohicans, traduit par Defauconpret. — *Furne* 2 25
280. Idem. — Le Corsaire rouge. — *Furne*. . . . 2 25
281. Idem. — Le Pilote. — *Furne*. 2 25
282. Idem. — L'Espion. — *Furne* 2 25
283. Le capitaine Marryat. — Les Enfants de la forêt neuve, 2 vol. — *Meyrueis* 2 25
284. Idem. — Les Colons du Canada, 2 vol. — *Meyrueis* . . . . . 3 »
285. Idem. — Le Petit sauvage, 2 vol. — *Grassart* . 2 25
286. Le capitaine Mayne Reid. — A la mer! — *Hachette* 1 50
287. Idem. — L'Habitation du désert. — *Hachette* . 1 50
288. Idem. — Les Exilés dans la forêt. — *Hachette* . 1 50
289. Idem. — Bruin ou les Chasseurs d'ours. — *Hachette* 1 50
290. Idem. — Veillées de chasse. — *Hachette* . . . 1 50
291. Idem. Les Peuples étranges. — *Hachette* . . . 1 50
292. Idem. — Les Vacances des jeunes Roërs. — *Hachette* 1 50
293. Idem. — A fond de cale. — *Hachette* 1 50
294. Idem. — Le Chasseur de plantes. — *Hachette* . 1 50
295. Miss Wetherel. — Le Vaste monde. — *Meyrueis*. 2 10
296. Idem. — Gaspard, le petit garçon Américain. — *Grassart* . . . . . » 55

Ouvrages suisses, belges, hollandais, allemands, suédois, italiens, russes, espagnols et arabes.

297. Jérémie Gotthelf. — Les Joies et les souffrances d'un maître d'école, 2 vol. — *Grassart*. . 4 »
298. Idem. — L'Ame et l'argent. — *Grassart* . . . 1 60
299. Idem. — Nouvelles bernoises. — *Grassart* . . 3 »
300. Tœppfer. — Nouvelles génevoises. — *Hachette*. 2 60
301. Idem. — Le Presbytère. — *Hachette* 2 60
302. Idem. — Rosa et Gertrude. — *Hachette* . . . 2 60

Digitized by Google

Prix réduits.

303. Wyss. — Le Robinson suisse, revu par Stahl. — *Hetzel* 2 10
304. Idem. — Le Robinson suisse, 2 vol. — *Mame* . » 90
305. Zschokke. — Alamontade. — *Hachette* . . . » 40
306. Idem. — Jonathan Frock. — *Hachette* . . . . » 40
307. Idem. — Addrich des Mousses. — *Hachette* . . » 80
308. Idem. — Le château d'Aarau. — *Hachette* . . » 80
309. Henri Consqience. — Le Conscrit. — *Lévy* . . » 70
310. J. van Lennep. — Les Aventures de Ferdinand Huyck, traduit du hollandais. — *Hachette* . . » 80
311. Gerstæcker. — Aventures d'une colonie d'émigrants en Amérique, traduit de l'allemand par X. Marmier. — *Hachette*. . . . . » 80
312. Les frères Grimm. — Contes choisis. — *Hachette* 1 50
313. Hoffmann. — Contes fantastiques, traduit par X. Marmier. — *Charpentier*. 1 50
314. Le chanoine Schmidt. — Contes traduits de l'allemand. Le Serin. Le Petit Émigré. Geoffroi. L'Agneau. La petite Muette. Les Carolins et les Kreutzers. Les deux Frères. Le Melon Timothée et Philémon. Fridolin et Thierry, 3 vol. Josophat, 2 vol. L'héritage le meilleur. Les Pierres fines. Le Jardin. Le Grand Nid. Le Miroir. Les Fraises. Emma. Collection choisie, 21 vol. cart. — *Le Clerc* 7 85
Chaque volume séparément . . . . . » 35
315. Mlle Frederica Bremer. — Les Voisins, traduit du suédois par Mlle du Puget. — *Bibliothèque du Puget* 2 30
316. Idem. — Le Foyer domestique, trad. par Mlle du Puget. — *Bibliothèque du Puget* 2 30
317. Manzoni. — Les Fiancés, traduit par Rey-Dusseuil. — *Charpentier* 2 50
318. Cervantes. — Don Quichotte, traduit par Viardiot, 2 vol. — *Hachette* 1 50
319. Tourguéneff. — Scènes de la vie russe, 2 vol. — *Hachette* 1 50
320. Pouchkine. — La Fille du capitaine. — *Hachette*. » 80

Digitized by Google

Prix réduits.

321. GALLAND. — Les Mille et une Nuits. Contes arabes. Édition abrégée, 2 vol. — *Ducrocq* . . . 1 50
322. Idem. — Les Mille et une Nuits, édition complète illustrée. — *Garnier* . . . . . 8 »

VII. Poésie et littérature.

323. Le Béranger des familles. — *Perrotin* 2 60
324. BOILEAU. — Œuvres poétiques, cart. — *Tandou.* » 75
325. VICTOR HUGO. — Orientales. Feuilles d'automne. Chants du crépuscule. — *Hachette.* 2 60
326. Idem. — Les Contemplations, 2 vol. — *Hachette.* 5 20
327. Idem. — Les Enfants, livre des mères. Édition de luxe. — *Hetzel* . . . . . 10 »
328. LAMARTINE. — Premières méditations poétiques. — *Pagnerre* 2 40
329. Idem. — Nouvelles méditations poétiques. — *Pagnerre* 2 40
330. Idem. — Harmonies poétiques. — *Pagnerre* . . 2 40
331. MISTRAL. — Mireio, poëme provençal. — *Charpentier* 2 50
332. VOLTAIRE. — La Henriade. — *Garnier.* 1 50
333. LA FONTAINE. — Fables, suivies de Philémon et Baucis. — *Tandou* . . . . . » 90
334. Idem. — Fables avec illustrations de Granville. — *Mame* . . . . . 3 »
335. FLORIAN. — Fables. — *Delalain.* 1 45
336. FÉNELON. — Fables, cart. — *Tandou* . . . . » 35
337. HOMÈRE. — L'Iliade et l'Odyssée, traduit par Giguet. — *Hachette* 2 60
338. DANTE. — La divine Comédie, traduit par Fiorentino. — *Hachette* 2 60
339. LE TASSE. — La Jérusalem délivrée, traduit par Desplaces. — *Charpentier* 1 50
340. MILTON. — Le Paradis perdu, traduit par Chateaubriand. — *Garnier* 3 25
341. SCHILLER. — Poésies trad. par X. Marmier. — *Charpentier* 2 50
342. GŒTHE. — Herman et Dorothée. — *Lévy* . . . » 70

Digitized by Google

Prix réduits.

343. CHATEAUBRIAND. — Morceaux choisis par A. Didier, cart. — *Delalain*. 1 25
344. FÉNELON. — Dialogues des morts et Dialogues sur l'éloquence, cart. — *Tandou* . . . . . » 90
345. LABRUYÈRE. — Caractères, suivis de Théophraste, cart. — *Tandou*. 1 65
346. NAPOLÉON III. — Mélanges, Considérations historiques, Discours. — *Dupont* 1 10
347. ANTONIN ROCHE. — Histoire des principaux écrivains français, 2 vol. — *Hetzel* 4 20
348. SAINT-MARC GIRARDIN. — Cours de littérature dramatique, 4 vol. — *Charpentier*. . . . . 10 »
349. Mme DE SÉVIGNÉ. — Lettres choisies. — *Garnier*. 1 50
350. ÉMILE SOUVESTRE. — Causeries historiques et littéraires, 3 vol. — *Lévy*. 2 10
351. VINET. — Chrestomathie française. Choix de morceaux tirés des meilleurs écrivains français, 3 vol. Édition de Bruxelles. — *Grassart*. . . 10 »
1er volume. — Littérature de l'enfance. . . 3 25
2e volume. — Littérature de l'adolescence . 3 25
3e volume. — Littérature de la jeunesse et de l'âge mûr . . . . . 4 »

VIII. Théâtre.

352. ANDRIEUX. — Œuvres choisies. — *Ducrocq* . . 3 »
353. ÉMILE AUGIER. — Gabrielle. — *Lévy* 1 40
354. Idem. — Le Gendre de M. Poirier. — *Lévy* . . 1 40
355. BEAUMARCHAIS. — Le Barbier de Séville et le Mariage de Figaro, 2 vol. — *Bibliothèque nationale* . . . . . » 40
356. BRUEYS ET PALAPRAT. — L'Avocat Pathelin. — *Hachette* . . . . . » 35
357. P. CORNEILLE. — Théâtre choisi : le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, Pompée, le Menteur, Rodogune, Sertorius. — *Garnier* 1 25
358. Idem. — Le Cid, cart. — *Tandou* . . . . . » 25
359. Idem. — Cinna, cart. — *Tandou*. . . . . » 25
360. Idem. — Horace, cart. — *Tandou* . . . . . » 25

Digitized by Google

Prix réduits.

361. P. CORNEILLE. — Nicomède, cart. — *Tandou* . » 35
362. Idem. — Polyeucte, cart. — *Tandou* . . . . » 25
363. CASIMIR DELAVIGNE. — Louis XI. — *Tresse* . . » 75
364. Idem. — Les Enfants d'Édouard. — *Tresse* . . » 45
365. Idem. — Don Juan d'Autriche. — *Tresse* . . . » 75
366. Idem. — L'École des vieillards. — *Tresse*. . . » 75
367. Idem. — Marino Faliero. — *Tresse* . . . . . » 75
368. Idem. — Les Comédiens. — *Tresse* . . . . . » 45
369. OCTAVE FEUILLET. — Le Village. — *Lévy* . . . » 70
370. GOLDONI. — Le Bourru bienfaisant. — *Tresse* . » 45
371. MOLIÈRE. — Théâtre complet, 3 vol. — *Hachette.* 2 40
372. Idem. — Théâtre choisi: le Misanthrope, l'Avare, le Bourgeois gentilhomme, le Malade imaginaire, les Précieuses ridicules, les Femmes savantes, cart. — *Delalain.* 1 25
373. Idem. — Le Misanthrope, cart. — *Tandou* . . » 25
374. ALFRED DE MUSSET. — Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. — *Charpentier* . . . . » 70
375. PICARD. — La petite Ville. — *Tresse* . . . . » 75
376. Idem. — Les deux Philibert. — *Tresse*. . . . » 45
377. Idem. — L'Alcade de Molorido. — *Tresse* . . . » 75
378. Idem. — Les Ricochets. — *Tresse* 1 10
379. Idem. — Les Oisifs. — *Tresse.* . . . . . » 75
380. PONSARD. — Charlotte Corday. — *Lévy.* . . . 1 05
381. Idem. — Lucrèce. — *Lévy*. 1 05
382. Idem. — L'Honneur et l'Argent. — *Lévy* . . . 1 40
383. RACINE. — Théâtre choisi: Andromaque, les Plaideurs, Britannicus, Bérénice, Bajazet, Mithridate, Iphigénie, Phèdre, Esther, Athalie, 2 vol. — *Hachette* 1 50
384. Idem. — Andromaque, cart. — *Tandou* . . . » 25
385. Idem. — Britannicus, cart. — *Tandou.* . . . » 25
386. Idem. — Mithridate, cart. — *Tandou* . . . . » 25
387. Idem. — Esther, cart. — *Tandou* . . . . . » 25
388. Idem. — Athalie, cart. — *Tandou* . . . . . » 25
389. REGNARD. — Œuvres choisies, 4 vol. — *Garnier,* 1 80
390. EUG. SCRIBE. — Comédies, 3 vol. — *Lévy.* . . 2 10
391. SEDAINE. — Le Philosophe sans le savoir, la Gageure imprévue etc. — *Hachette* . . . . . » 75

Digitized by Google

Prix réduits.

392. VOLTAIRE. — Théâtre, avec une notice sur Voltaire, 4 vol. — *Hachette* 3 20
393. Idem. — Mérope, cart. — *Tandou* . . . . . » 25
394. SOPHOCLE. — Tragédies. — *Charpentier* . . . 2 50
395. SHAKESPEARE. — Chefs-d'œuvre: Richard III. Le marchand de Venise. Roméo. Henri IV. Hamlet. Othello. Le roi Lear. Macbeth. Jules César. 3 vol. (paraîtra en décembre prochain). — *Hachette* 2 25
396. SCHILLER. — Théâtre, trad. par X. Marmier, 3 vol. — *Charpentier*. 7 50
397. GŒTHE. — Théâtre, 3 vol. — *Charpentier* . . 7 50

IX. Sciences physiques et naturelles.

398. BREWER. — La Clef de la science. — *Renouard.* 2 25
399. ALEX. BERTRAND. — Lettres sur les révolutions du globe. — *Hetzel.* 2 45
400. LÉON BROTHIER. — Histoire de la terre. — *Bibliothèque utile* . . . . . » 50
401. MAURY. — La Terre et l'homme. — *Hachette.* . 3 75
402. MARGOLLÉ et ZÜRCHER. — Les Tempêtes. — *Hetzel* 2 10
403. MARGOLLÉ. — Les Phénomènes de la mer. — *Bibliothèque utile* . . . . . » 50
404. ZÜRCHER. — Les Phénomènes de l'atmosphère. — *Bibliothèque utile* . . . . . » 50
405. FORTHOMME. — Traité élémentaire de physique expérimentale et appliquée, 2 vol. — *Baillière.* 5 60
406. GIRARDIN. — Leçons de chimie élémentaire appliquée aux arts, avec gravures et échantillons dans le texte, 2 vol. — *Masson.* . . . . . 24. »
407. PELOUZE ET FRÉMY. — Notions générales de chimie. — *Masson* . . . . . 4 »
408. POUILLET. — Notions générales de physique. — *Hachette* 4 20
409. VICTOR REGNAULT. — Éléments de chimie. — *Masson.* . . . . . 4 »
410. SAIGEY. — Petite physique du globe. — *Hachette.* 1 10

Digitized by Google

Prix réduits.

411. STOCKHÆRDT. — Chimie usuelle appliquée à l'agriculture et à l'industrie, traduit de l'allemand. — *Librairie agricole* 3 15
412. CHARLES BRAY. — Physiologie des écoles. — *Borrani* . . . . . » 75
413. BUFFON. — Morceaux choisis, cart. — *Tandou* . » 90
414. HÉMENT. — Premières notions d'histoire naturelle, cart. — *Tandou*. 1 60
415. JEAN MACÉ. — Histoire d'une bouchée de pain. — *Hetzel* 2 10
416. MICHELET. — L'Oiseau. — *Hachette*. 2 60
417. QUATREFAGES. — Souvenirs d'un naturaliste, 2 vol. — *Charpentier* . . . . . 5 »
418. Cours complet d'histoire naturelle, traduit de l'anglais par A. Esquiros: Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons, Mollusques, Monde des métamorphoses, 6 vol. — *Hachette* 15 75
419. ALPHONSE KARR. — Voyage autour de mon jardin. — *Lévy* . . . . . » 70
420. LECOQ. — Botanique populaire. — *Librairie agricole* 2 45
421. LEMAOUT ET DECAISNE. — Flore élémentaire des jardins et des champs, 2 vol. — *Librairie agricole* 6 30
422. NOEL. — La Vie des fleurs. — *Hetzel* . . . . » 70

X. Industrie.

423. V. BOIS. — Télégraphie électrique. — *Hachette*. » 75
424. MICHEL CHEVALIER. — Introduction aux rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'Exposition universelle de 1862. — *Chaix* . . . . . 3 »
425. CORBON. — L'Enseignement professionnel. — *Bibliothèque utile* . . . . . » 50
426. LOUIS FIGUIER. — Exposition et histoire des découvertes scientifiques modernes, 4 vol. — *Garnier* . . . . . 10 »
427. Idem. — Les grandes inventions scientifiques et

Digitized by Google

Prix réduits.

industrielles chez les anciens et les modernes. — *Hachette* 1 10

428. GUILLEMIN. — Simple explication des chemins de fer. — *Hachette* 2 25

429. LEGUIDRE. — Premiers éléments d'industrie manufacturière. — *Tandou* . . . . . » 55

430. LOUIS REYBAUD. — Études sur le régime des manufactures. Le coton, son origine, ses problèmes, son influence en Europe. — *Lévy* . . . 5 25

431. Idem. — La soie, condition des ouvriers en soie. — *Lévy*. 5 25

432. JULES SIMON. — L'Ouvrière. — *Hachette* . . . 2 60

XI. Agriculture, jardinage, écónomie domestique et rurale.

433. Almanach du cultivateur. — *Librairie agricole* . » 35

434. Journal illustré d'agriculture pratique, Moniteur des comices, des propriétaires et des fermiers, paraissant deux fois par mois. — *Librairie agricole.* — Abonnement par an pour Paris et les départements . . . . . 18 »

435. BARRAL. — Le Drainage des terres arables, 2 vol. — *Librairie agricole* 4 90

436. Idem. — Le Bon fermier. (Aide-mémoire du cultivateur.) — *Librairie agricole* 4 90

437. Bibliothèque du cultivateur, 27 vol.: 1er vol. Travaux des champs. — 2e Manuel de l'agriculteur commerçant. — 3e Culture générale et instruments aratoires. — 4e Fermage. — 5e Métayage. — 6e Sol et engrais. — 7e Engrais et amendements. — 8e Fumiers de ferme et composts. — 9e Médecine vétérinaire. — 10e Noir animal. — 11e Plantes racines. — 12e Prairies. — 13e Chaux. — 14e Houblon. — 15e Races bovines. — 16e L'Éleveur de bêtes bovines. — 17e Vaches laitières. — 18e Animaux domestiques. — 19e Cheval, âne et mulet. — 20e Engraissement du bœuf. — 21e Achat du cheval. — 22e Basse

Digitized by Google

Prix réduits.

cour, pigeons et lapins. — 23e Poules et œufs. — 24e Économie domestique. — 25e Biens-fonds. — 26e Construction et mécanique agricole. — 27e Comptabilité et géométrie agricoles. — *Librairie agricole.* — La collection . . . 23 60
Chaque volume séparément . . . . . » 90

438. Victor Borie. — Cours élémentaire d'agriculture, 1er vol. (Engrais, amendements, drainage, irrigations, labour). — *Librairie agricole* . . » 50

439. Boussingault. — La fosse à fumier. — *Asselin*. 1 »

440. Calemard de Lafayette. — Petit Pierre ou le bon cultivateur, cart. — *Hachette* . . . . . » 75

441. Anacharsis et Hipp. Combes. — Les paysans français considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif. — *Baillière* . . . . . 5 »

442. Dombasle. — Calendrier du bon cultivateur. — *Librairie agricole* 3 30

443. Dubreuil. — Cours élémentaire théorique et pratique d'arboriculture. — *Masson* 9 60

444. Idem. — Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers. — *Masson* . . . . . 2 »

445. Idem. — Culture perfectionnée et moins coûteuse du vignoble. — *Masson* 2 80

446. Girardin. — Traité des engrais. — *Masson* . . 2 »

447. Greff. — L'École et la ferme, cart. — *Dupont.* » 45

448. Idem. — La Fermière, cart. — *Dupont* . . . » 45

449. Guyot. — Culture de la vigne et vinification. — *Librairie agricole* 2 45

450. Ch. Jacque. — Le Poulailler. — *Librairie agricole* 2 45

451. Joigneaux. — Causeries sur l'agriculture et l'horticulture. — *Librairie agricole*. 2 45

452. Idem. — La Pisciculture. — *Librairie agricole* . 2 45

453. Idem. — Conseils à la jeune fermière. — *Masson* » 80

454. L. de Lavergne. — Économie rurale de la France depuis 1789. — *Guillaumin*. 2 45

455. Idem. — Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. — *Guillaumin*. 2 45

Digitized by Google

Prix réduits.

456. LEFOUR. — Les Moutons. — *Librairie agricole*. 2 45
457. MALAGUTTI. — Petit cours de chimie agricole, cart. — *Tandou*. . . . . » 90
458. La Maison rustique du dix-neuvième siècle, 5 vol. contenant 2500 gravures. 1er vol. Agriculture proprement dite. — 2e Cultures industrielles, animaux domestiques. — 3e Arts agricoles. — 4e Forêts, étangs, administration, construction. — 5e Horticulture. — *Librairie agricole*. . . 27 30
Chaque volume séparément 6 30
459. Mme MILLET-ROBINET. — La Maison rustique des dames. Tenue du ménage. Cuisine. Médecine domestique. Jardin. Ferme. 2 vol. — *Librairie agricole* 5 25
460. P. PÉRISSAT. — Entretiens familiers sur l'économie rurale. — *Cotillon*. . . . . » 70
461. L'ABBÉ TOUNISSOUX. — Ne fuyons pas les campagnes. — *Lecoffre*. . . . . 1 »
462. VICTOR DE TRACY. — Lettres sur la vie rurale. — *Masson*. . . . . » 80
463. P. DE VARENNES (JOIGNEAUX). — Les Veillées de la ferme du Tourne-Bride, cart. — *Tandou* . » 60
464. VILLEROY. — Laiterie, beurre et fromage. — *Librairie agricole*. 2 45
465. Idem. — Manuel de l'éleveur de chevaux, 2 vol. — *Librairie agricole* 8 40
466. Almanach du Jardinier. — *Librairie agricole* . » 35
467. Revue horticole, journal illustré d'horticulture pratique paraissant deux fois par mois. — *Librairie agricole*. — Abonnement par an pour Paris et les départements. . . . . 17 »
468. Bibliothèque du jardinier, 11 vol. : 1er vol. Arbres fruitiers. — 2e Dahlia. — 3e Plantes de serre froide. — 4e Pépinières. — 5e Légumes et fruits. — 6e Le Potager. — 7e Asperge. — 8e Melon. — 9e Pelargonium. — 10e Rosier, Violette, Pensée etc. — 11e Chimie et physique horticoles. — *Librairie horticole*. — La collection. . . 9 60
Chaque volume séparément . . . . . » 85

Digitized by Google

Prix réduits.

469. BONCENNE. — Cours élémentaire d'horticulture, 2 vol. — *Librairie agricole* 1 05
470. POITEAU, VILMORIN etc. — Le Bon jardinier. — *Librairie agricole* 4 90

XII. Législation usuelle et connaissances utiles.

471. Les cinq Codes, la Constitution de 1852 et les lois usuelles. Édition Tripier. Format in-8°, relié. — *Cotillon* 15 65
472. Idem. — Format in-32, relié. — *Cotillon*. . . 5 25
473. Constitution de 1852 et Code Napoléon. — *Cotillon* . . . . . 1 »
474. Code de procédure civile et tarifs. — *Cotillon* . 1 »
475. Code d'instruction criminelle et Code pénal. — *Cotillon* . . . . . 1 »
476. AUDIGANE. — Les Ouvriers en famille ou entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur. — *Capelle*. . . . . » 80
477. CH. BONNE. — Législation française élémentaire et pratique à l'usage de tout le monde, comprenant le droit civil, le droit commercial, le droit administratif et le droit pénal, cart. — *Tandou*. 2 65
478. DAMIRON. — Conseils et allocutions adressés à des enfants d'ouvriers et à leurs familles. — *Hachette* . . . . . » 90
479. DE LA PALME. — Le premier livre du citoyen. — *Hachette* . . . . . » 75
480. JOSEPH GARNIER. — Traité des finances. Impôts. Emprunts. Crédit public. Dépenses de l'État. — *Guillaumin* 2 45
481. PORCHAT. — La Sagesse du hameau, cart. — *Tandou*. . . . . » 35
482. P. PÉRISSAT. — Petites leçons de droit. — *Cotillon* . . . . . » 70
483. Idem. — Cours pratique sur les éléments du droit commercial. — *Cotillon* 1 40
484. VICTOR ROBERT. — Guide pour l'organisation et l'administration des Sociétés de secours mu-

Digitized by Google

Prix réduits.

tuels. — Exposé des institutions qui peuvent leur être rattachées, 2 vol. — *Berger-Levrault.* 2 65

XIII. Économie politique.

485. Bastiat. — Harmonies économiques. — *Guillaumin* 2 45
486. Idem. — Petits pamphlets. Collection. — *Guillaumin* 4 20
487. A. Batbie. — Le crédit populaire. — *Cotillon* . 3 05
488. Baudrillart. — Manuel d'économie politique. — *Guillaumin* 2 45
489. J. Droz. — Économie politique avec introduction de Michel Chevalier. — *Renouard* 2 25
490. Otto Hubner. — Petit manuel populaire d'économie politique, traduit de l'allemand. — *Librairie internationale* . . . . . » 75
491. Miss Martineau. — Contes sur l'économie politique, 4 vol. reliés. — *Guillaumin* 16 80
492. Victor Modeste. — De la cherté des grains. — *Guillaumin* 2 45
493. P. Périssat. — Entretiens sur l'économie politique. — *Cotillon* 1 40
494. J. J. Rapet. — Manuel populaire de morale et d'économie politique. — *Guillaumin* 2 45
495. J. B. Say. — Traité d'économie politique. — *Guillaumin* 2 80
496. Idem. — Catéchisme d'économie politique. — *Guillaumin* 1 40
497. Thiers. — De la propriété. — *Lheureux* . . . » 75
498. Idem. — Histoire de Law. — *Lévy* 2 10
499. Wolowski. — La Monnaie. — *Didier* . . . . . » 60

XIV. Hygiène.

500. Angelon. — Manuel d'hygiène à l'usage des enfants et des gens du monde. — *Baillière* . . 1 »
501. Beaugrand. — La Médecine domestique et la pharmacie usuelle. — *Hachette* 1 50

Digitized by Google

Prix réduits.

502. DESCIEUX. — Entretiens sur l'hygiène à l'usage des campagnes. — *Dupont* . . . . . » 95
503. DONNÉ. — Conseils aux familles sur la manière d'élever les enfants. — *Baillière* 2 25
504. FLOURENS. — De la longévité humaine. — *Garnier* 2 40
505. FONSSAGRIVES. — Hygiène alimentaire des malades, des convalescents et des valétudinaires. — *Baillière* . . . . . 6 »
506. FONTERET. — Hygiène physique et morale de l'ouvrier dans les grandes villes. — *Masson.* . 2 40
507. GUY RAOUL. — Lectures sur l'hygiène. — *L'auteur, rue de l'Abbaye*, 16. . . . . 1 »
508. MISS NIGHTINGALE. — Soins à donner aux malades. — *Didier* 2 50
509. Mme DE SÉGUR. — La santé des enfants. — *Hachette* . . . . . » 35
510. MAX. SIMON. — Hygiène du corps et de l'âme. — *Baillière* . . . . . » 80
511. LE PROFESSEUR TARDIEU. — Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité, 4 vol. — *Baillière.* 27 »
512. TESSEREAU. — Cours d'hygiène populaire. — *Garnier* 2 40
513. A. TRIPIER. — La vie et la santé. Précis de physiologie et d'hygiène. Doctrines et superstitions médicales. — *Mayer-Odin* . . . . . 3 »
514. TURCK. — Médecine populaire. — *Bibliothèque utile.* . . . . . » 50
515. VERNOIS. — Traité d'hygiène industrielle et administrative, 2 vol. — *Baillière.* . . . . . 12 »
516. CH. WEST. — Comment on soigne les enfants malades. — *Cherbuliez* 1 10

Nota. — Plusieurs ouvrages dont l'inscription au Catalogue populaire avait été votée par le Conseil d'administration, notamment: Mme D'AUNET, *Voyage au Spitzberg;* — DURUY, *Histoire romaine;* — MICHELET, *Histoire romaine;* n'ont pu être portés sur ce Catalogue, les éditions actuelles étant épuisées.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

D.

Digitized by Google

(56540).